

5.1 DANONE, UNE VISION INTÉGRÉE DE LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE	141	5.4 CONSTRUIRE LE FUTUR AVEC LES SALARIÉS DE DANONE	169
Création de valeur durable : l'approche intégrée de Danone	141	Approche de Danone pour l'emploi	169
Danone Way et B Corp™, deux démarches clés de Danone pour porter ses ambitions	141	Développement inclusif des talents	170
Co-construire avec les parties prenantes	142	Relations sociales	174
Innover pour une finance responsable et investir pour le climat	142	Sûreté des salariés	177
Identification des enjeux matériels et des risques	142	5.5 PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE AVEC LES FOURNISSEURS	178
Plan de vigilance	144	Approvisionnement responsable en lait	178
Gouvernance des enjeux de développement durable	146	Approvisionnements responsables hors lait	179
Fonds sponsorisés par Danone pour l'innovation sociale	147	5.6 NOTE MÉTHODOLOGIQUE	182
Loyauté des pratiques : éthique et intégrité	148	Périmètres de consolidation et périmètres de couverture	182
5.2 PROPOSER DES PRODUITS SÛRS ET SAINS	150	Variations de périmètre à base comparable (périmètre constant)	183
Portefeuille de produits durable	150	Définition des Pôles	183
Communication responsable	153	Collecte des données	183
Commercialisation des substituts du lait maternel	154	Précisions méthodologiques	184
5.3 PRÉSERVER LA PLANÈTE ET RENOUVELER SES RESSOURCES	155	5.7 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	188
Stratégie environnementale	155		
Lutte contre le changement climatique	156		
Transition vers l'agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique	162		
Économie circulaire	163		
Gestion de l'eau	166		

5

RESPONSABILITÉ SOCIALE,
SOCIÉTALE ET
ENVIRONNEMENTALE

Ce paragraphe présente les engagements et les réalisations de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Il s'articule autour des axes suivants :

- Informations relatives à la performance extra-financière :
 - *du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ;*
 - *de l'article L.225-37-4 6° du Code de Commerce relatif aux "résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité" ;*
 - *de la loi n° 2017-399 dite loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;*
 - *de l'article 1 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.*
- Description de la démarche de Danone en matière de développement durable au travers des étapes relatives au décret n°2017-1265 :
 - *le modèle d'affaires de Danone est décrit au chapitre 2 de ce présent document.*
 - *Pour chacun des risques et dans la mesure du possible, les éléments suivants sont mis en avant :*
 - *les définitions des risques extra-financiers identifiés ;*
 - *les politiques mises en œuvre pour définir les ambitions et les objectifs de l'Entreprise ;*
 - *la gouvernance et les équipes dédiées à la gestion stratégique et au suivi opérationnel ;*
 - *les plans d'actions menés pour appliquer les engagements ;*
 - *les résultats quantitatifs et qualitatifs ;*
 - *les opportunités considérées comme des leviers d'actions permettant de générer un impact positif.*
- Les performances extra-financières de l'exercice 2019 reposent principalement sur :
 - *Les indicateurs environnementaux ;*
 - *Les indicateurs sociaux ;*
 - *Les indicateurs de sécurité ;*
 - *Les indicateurs nutritionnels ;*
 - *Les indicateurs achats responsables et droits humains ;*
 - *Les résultats du programme Danone Way.*
- De plus amples informations sont disponibles dans :
 - *le paragraphe 2.6 Facteurs de risques dédié aux risques globaux auxquels Danone estime être exposé à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel ;*
 - *le Rapport Annuel Intégré 2019 où les résultats chiffrés et les pratiques sont détaillées sur la base des Objectifs 2030 de Danone, des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI G4), des principes directeurs du Pacte Mondial et des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies.*

5.1 DANONE. UNE VISION INTÉGRÉE DE LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Sommaire

Création de valeur durable : l'approche intégrée de Danone	141	Identification des enjeux matériels et des risques	142
Danone Way et B Corp™, deux démarches clés de Danone pour porter ses ambitions	141	Analyse de matérialité	142
Danone Way, démarche d'amélioration continue	141	Risques identifiés au regard de la déclaration de performance extra-financière de Danone	142
De Danone Way à la certification B Corp™	141	Matrice de concordance de l'analyse de matérialité et de risques	143
Être certifié B Corp™	141	Plan de vigilance	144
Co-construire avec les parties prenantes	142	Gouvernance des enjeux de développement durable	146
Innovier pour une finance responsable et investir pour le climat	142	Fonds sponsorisés par Danone pour l'innovation sociale	147
Crédit syndiqué et social bond	142	Danone Communities	147
Investissements pour accélérer l'action des marques de Danone pour le climat	142	Fonds Danone pour l'Écosystème	147
		Fonds Carbone Livelihoods	147
		Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale	147
		Loyauté des pratiques : éthique et intégrité	148

CRÉATION DE VALEUR DURABLE : L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DANONE

Par sa mission définie en 2006, Danone s'engage à "apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre" à travers ses marques et un portefeuille constitué principalement de produits adaptés à une alimentation quotidienne.

En ligne avec son double projet économique et social et sa vision "One Planet. One Health", l'Entreprise a défini neuf Objectifs 2030 – alignés avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies – pour accompagner la révolution de l'alimentation tout en

créant de la valeur durable pour ses actionnaires et pour l'ensemble de son écosystème (voir 2.2 *Axes stratégiques*).

Par ailleurs, en s'appuyant sur un héritage unique en matière d'innovation sociale, Danone donne l'opportunité à chacun de ses salariés de participer à la définition de sa feuille de route vers ses Objectifs 2030, tant au niveau local que global avec son programme "Une Personne, Une Voix, Une Action" (voir 5.4 *Développement inclusif des talents*).

DANONE WAY ET B CORP™, DEUX DÉMARCHES CLÉS DE DANONE POUR PORTER SES AMBITIONS

Danone Way, démarche d'amélioration continue

La démarche Danone Way permet de mesurer, par une auto-évaluation annuelle, la performance et le niveau de maturité des entités de Danone au regard de ses engagements et priorités en matière de développement durable. Danone Way repose ainsi sur un référentiel de pratiques qui s'articule autour des Objectifs 2030 (voir le site internet de Danone pour plus d'informations).

Les résultats de l'auto-évaluation 2019 ont permis à Danone d'identifier les points forts et les enjeux de développement durable à l'échelle locale et de les intégrer au processus de définition des priorités stratégiques de ses entités.

De Danone Way à la certification B Corp™

En 2015, Danone s'est rapprochée de B Lab® afin de faire évoluer sa démarche Danone Way vers la certification B Corp™. Depuis, Danone travaille avec B Lab® notamment pour renforcer l'accès des multinationales au processus de certification B Corp™. Dans le cadre

de ce partenariat, Danone a rejoint le MPMAC (Multinationals and Public Markets Advisory Council), comité consultatif de B Lab®, afin de partager les enseignements tirés de la démarche Danone Way.

Focus – B Lab®, organisme de certification B Corp™

B Lab® est un organisme à but non lucratif qui promeut un modèle entrepreneurial engagé et responsable, il est en charge de la certification B Corp™. B Lab® incite les entreprises à être force de changement en intégrant au cœur de leur stratégie des enjeux sociaux et environnementaux, pour créer une prospérité partagée et durable. Pour obtenir la certification B Corp™, une entreprise doit se

soumettre au B Impact Assessment (questionnaire de certification) et obtenir un score minimal audité de 80 points sur 200. Elle doit ensuite renouveler cette démarche tous les trois ans. Ce questionnaire évalue l'ensemble des pratiques des entreprises dans les domaines suivants : environnement, social, gouvernance, communautés (impact sur la communauté locale et sur ses fournisseurs) et clients.

Être certifié B Corp™

L'Entreprise a pour objectif d'être certifiée B Corp™ d'ici à 2030 et vise notamment à obtenir la certification de son Pôle Eaux d'ici à 2022 (voir le site internet de Danone pour plus d'informations).

Au 31 décembre 2019, 20 entités de Danone sont certifiées B Corp™, et plus d'un tiers de son chiffre d'affaires consolidé est couvert par la certification B Corp™.



CO-CONSTRUIRE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Danone travaille avec ses parties prenantes, au niveau mondial, régional ou local, pour co-construire des solutions et atteindre ses Objectifs 2030. L'importance de cette co-construction se reflète dans sa stratégie notamment au travers de l'Objectif 2030 dédié : "Fédérer autour de la révolution de l'alimentation".

En 2019, Danone a notamment été à l'initiative de deux coalitions internationales afin de promouvoir l'action collective pour un impact plus fort et un changement transformationnel :

- l'initiative Business For Inclusive Growth (B4IG), conduite par Danone avec l'OCDE, en faveur de la croissance inclusive, a conduit au lancement d'une coalition d'entreprises internationales à l'occasion du G7 de Biarritz en août 2019. Les membres de cette coalition (40 membres à fin 2019) s'engagent à lutter contre les inégalités et à promouvoir une croissance inclusive au travers d'un manifeste d'engagements (voir le site internet de Danone pour plus d'informations) ;

- la coalition One Planet Business for Biodiversity (OP2B) avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) a été lancée lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2019 et a pour ambition de protéger et restaurer la biodiversité végétale et cultivée. Elle rassemble 20 entreprises à la fin 2019 (voir paragraphe 5.3 *Préserver la planète et renouveler ses ressources*).

Par ailleurs, à l'occasion des 100 ans de la création de son premier yaourt, Danone a ouvert sa collection de 1 800 souches à des fins de recherche. Ainsi, 193 souches de ferments lactiques et bifido-bactéries, ainsi que 1 600 souches sont mises à la disposition des chercheurs du monde entier.

D'autres exemples d'initiatives sont disponibles dans le Rapport Annuel Intégré 2019 dans la section relative à la performance extra-financière en lien avec l'Objectif 2030 "Fédérer autour de la révolution de l'alimentation".

INNOVER POUR UNE FINANCE RESPONSABLE ET INVESTIR POUR LE CLIMAT

Crédit syndiqué et social bond

Depuis 2018, le crédit syndiqué de Danone intègre un mécanisme d'ajustement, à la hausse ou à la baisse, des marges de crédit, revu au moins une fois par an sur la base :

- de la note attribuée à Danone par deux agences de notation extra-financière, Vigeo-Eiris et Sustainalytics, et du ;
- pourcentage de son chiffre d'affaires consolidé couvert par la certification B Corp™.

Danone a également émis un social bond de 300 millions d'euros, dont l'apport lui permet de continuer à investir pour une création de valeur durable. Le produit de l'émission est alloué à des projets ayant un impact social positif pour ses parties prenantes. Le rapport d'allocation 2019 est publié dans le Rapport Annuel Intégré 2019.

Investissements pour accélérer l'action des marques de Danone pour le climat

Face à l'urgence climatique et conformément à son ambition de générer et partager une croissance durable, Danone prend, avec le soutien de son Conseil d'Administration, de nouvelles mesures permettant de mieux associer performance financière et engagements environnementaux, sociaux ou de gouvernance au premier lieu desquels l'empreinte carbone. Danone communique ainsi pour la première fois l'évolution du bénéfice par action (BNPA) courant ajusté du coût du carbone, qui tient compte d'une estimation de l'impact financier des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, défini au paragraphe 5.3 *Préserver la planète et renouveler ses ressources*.

De plus, Danone accroît la vitesse et la portée de ses actions de transformation pour mettre la préservation du climat au cœur

de son modèle de croissance. Cette ambition se traduit par un plan d'investissements accéléré d'environ 2 milliards d'euros cumulés sur la période 2020-2022, dans les marques, le climat et l'agriculture, les emballages (près de 900 millions d'euros) et la transformation digitale.

Dans son plan d'accélération de la transformation, Danone va investir d'ici à 2025 :

- 200 millions d'euros dans son fonds d'investissement et d'incubation, Danone Manifesto Ventures, pour soutenir des entreprises innovant dans le domaine de l'agroalimentaire ;
- 200 millions d'euros dans un fonds dédié à la recherche de la prochaine génération de formats et matériaux d'emballages.

IDENTIFICATION DES ENJEUX MATÉRIELS ET DES RISQUES

Analyse de matérialité

Pour déterminer ses priorités en matière de développement durable, Danone s'appuie sur son analyse de matérialité disponible dans son intégralité dans le Rapport Annuel Intégré 2019. Elle a mis en exergue 14 priorités matérielles pour la réussite des activités de Danone et pour les parties prenantes externes, listées dans le tableau ci-après.

Risques identifiés au regard de la déclaration de performance extra-financière de Danone

En 2018, Danone a identifié ses risques en matière de développement durable au terme d'une collaboration entre les directions en charge du Développement Durable et de la Stratégie et des Risques. Les 13 principaux risques développement durable présentés ci-après sont détaillés dans l'ensemble du paragraphe 5 *Responsabilité sociale, sociétale et environnementale*.

Pour définir ses risques, Danone a mis en place la méthodologie suivante :

- **identification des risques avec un travail de recherche** sur les risques influant sur ses activités, sur sa chaîne de valeur et selon plusieurs horizons temporels (court, moyen et long termes) ;

- **évaluation avec ses experts** des principaux risques identifiés au regard de ses activités, de leur probabilité d'occurrence et de leurs potentiels impacts sur ses parties prenantes (salariés, actionnaires, partenaires commerciaux et communautés) et sur ses résultats ;
- **consolidation et identification des 13 principaux risques développement durable** ;
- **validation des risques par trois instances de gouvernance** : le Comité Sustainability Integration, le Comité de Responsabilité Sociale et le Comité d'Audit (voir paragraphe 6.1 *Organes de gouvernance*).

Pour définir son approche en matière de développement durable, Danone s'appuie sur la complémentarité des processus d'analyse de risques et d'analyse de matérialité qui lui permet, d'une part l'identification des enjeux pour ses opérations et sur sa chaîne de valeur et, d'autre part l'identification des attentes de ses parties prenantes vis-à-vis de ses ambitions en matière de développement durable.

La matrice ci-après montre l'articulation entre les 14 priorités matérielles (axe horizontal) et les 13 thèmes prioritaires issus de son analyse de risques (axe vertical). En complément de ces 13 thèmes, Danone a également identifié la lutte contre le changement climatique comme un sujet transverse majeur aux thèmes environnementaux.

Matrice de concordance de l'analyse de matérialité et de risques

		PRIORITÉS MATÉRIELLES DE DANONE														
		Intégration du développement durable dans l'Entreprise	Leadership et gouvernance responsables	Sécurité et qualité des produits	Amélioration du portefeuille pour des produits plus sains	Alimentation et nutrition accessible et abordable	Transparence des étiquetages des produits	Écoconception du produit, emballage et économie circulaire	Marketing responsable et sensibilisation des consommateurs	Offre de produits diversifiée, adaptée aux besoins et habitudes alimentaires locaux	Approvisionnement responsable en matières premières	Achats responsables et gestion de la chaîne d'approvisionnement	Relations et politiques de prix équitables avec les agriculteurs et les fournisseurs	Modèles d'agriculture et d'utilisation des terres responsables et adaptés aux conditions locales	Contribution économique locale et croissance inclusive	
THÈMES PRIORITAIRES ISSUS DE L'ANALYSE DE RISQUES	CONFORMITÉ															
	Loyauté des pratiques : éthique et intégrité	•	•								•	•				
	SANTÉ ET NUTRITION															
	Portefeuille de produits durable	•		•	•	•	•	•	•	•	•		•		•	
	Communication responsable	•					•		•							
	Commercialisation de substituts du lait maternel	•							•							
	ENVIRONNEMENT															
	Lutte contre le changement climatique	•							•			•	•	•	•	
	Agriculture régénératrice	•									•	•	•	•	•	
	Économie circulaire	•							•							•
	Gestion de l'eau	•													•	•
	SOCIAL															
	Développement inclusif des talents	•	•													
	Dialogue social	•	•													
	Sûreté des salariés ^(a)	•														
	ACHATS RESPONSABLES ET DROITS HUMAINS															
	Pratiques commerciales et fixation des prix	•										•		•		•
Approvisionnements responsables	•						•			•	•	•	•		•	
Droits humains	•									•	•	•	•		•	

(a) Les enjeux de sécurité et de santé au travail sont liés au risque sûreté des salariés de Danone.

PLAN DE VIGILANCE

Conformément à la loi de mars 2017 relative au devoir de vigilance, Danone synthétise dans le tableau ci-après le plan de vigilance qui régit ses activités et celles de ses sous-traitants ou fournisseurs, élaboré après prise en compte des résultats du dialogue avec ses parties prenantes.

En ce qui concerne l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, l'Entreprise travaille selon une approche d'amélioration continue et de façon adaptée à ses enjeux et à ses risques. Concernant les diligences décrites par la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Danone les met en œuvre sur un périmètre circonscrit aux fournisseurs directs avec lesquels elle a une relation commerciale établie.

Cartographie des risques

	DROITS HUMAINS	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
Activités de Danone	Analyse de matérialité en 2017, Analyse des principaux risques extra-financiers en 2018		
	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des risques prenant en compte la situation des travailleurs temporaires depuis 2018 	<ul style="list-style-type: none"> Programme GREEN : identification des principaux risques environnementaux des sites de production y compris les risques hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> Standards de sécurité WISE² applicables aux différents métiers et activités de Danone
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	Cartographie des risques en 2017 sur les 20 catégories d'achats les plus exposées		
	Analyse des principaux risques extra-financiers en 2018		
	<ul style="list-style-type: none"> <i>Fournisseurs directs : analyse de risques géographique et sectorielle sur les fournisseurs enregistrés sur la plateforme Sedex</i> <i>Approche de Danone en matière d'approvisionnement en lait tenant compte historiquement des enjeux sociaux</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Analyse des risques de déforestation dans le cadre de la Politique Empreinte Forêts</i> <i>Évaluation des risques hydriques liés à la chaîne d'approvisionnement.</i> <i>Priorité aux enjeux de l'agriculture régénératrice pour l'approvisionnement en lait</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Fournisseurs directs : analyse de risques géographique et sectorielle sur les fournisseurs enregistrés sur la plateforme Sedex</i> <i>Approche de Danone en matière d'approvisionnement en lait tenant compte historiquement des enjeux sociaux</i>

La cartographie des risques sur les vingt catégories d'achats les plus exposées réalisée par l'Entreprise en 2017 a notamment permis d'identifier les catégories d'achats de biens ou services prioritaires en matière de droits humains que sont les travailleurs employés via des agences prestataires de main d'œuvre ainsi que quatre matières premières agricoles : huile de palme, cacao, sucre de canne et fruits. Concernant les catégories agricoles, les risques potentiels mis en évidence se trouvent majoritairement dans la partie amont de sa chaîne d'approvisionnement et incluent en particulier les risques potentiels caractéristiques des chaînes agricoles tels que les conditions de travail, la santé et la sécurité, le travail forcé et le travail des enfants.

Pour plus d'information, voir les paragraphes suivants :

- *Préserver la planète et renouveler ses ressources ;*
- *Focus – Respect et promotion des droits humains dans les activités de Danone ;*
- *Sécurité et Santé au travail (paragraphe Plans d'actions) ;*
- *Approvisionnements responsables en lait (paragraphe Plans d'actions et résultats) ;*
- *Approvisionnements responsables hors lait (paragraphe Cartographie des risques environnementaux et sociaux).*

Procédures d'évaluation régulière au regard de la cartographie des risques

	DROITS HUMAINS	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
Activités de Danone	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices et outil d'auto-évaluation des risques relatifs aux travailleurs temporaires dans les filiales Auto-évaluation Danone Way incluant un volet droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> Programme GREEN : audits des sites de production incluant des critères d'évaluation des risques hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des risques au niveau des sites Suivi de l'accidentologie Audits WISE² menés au niveau des sites
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	Fournisseurs directs hors lait cru : auto-évaluation via l'enregistrement sur la plateforme Sedex et réalisation d'audits SMETA pour les fournisseurs à risque dans le cadre du programme RESPECT		
	<ul style="list-style-type: none"> <i>Fournisseurs directs (hors lait cru) : plan d'audits sur deux ans pour les sites les plus à risques</i> <i>Démarche de traçabilité sur cinq catégories agricoles prioritaires : huile de palme, fruits, cacao, sucre de canne et soja</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Outil Cool Farm Tool et l'outil Animal Welfare pour accompagner et évaluer les fournisseurs directs de lait cru</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Fournisseurs directs (hors lait cru) : évalués dans le cadre du plan d'audits sur deux ans pour les sites les plus à risques en matière de droits humains</i>

En 2019, Danone a renforcé ses procédures d'évaluation relatives aux risques pour les droits humains dans ses opérations en développant des lignes directrices et un outil d'auto-évaluation des risques pour accompagner ses filiales dans la mise en œuvre de la politique interne Global Policy for External Workforce. Concernant ses fournisseurs directs, l'Entreprise a continué de mettre en œuvre le plan d'audit lancé en 2018 pour les sites identifiés comme les plus à risques notamment à la suite de l'analyse de risques géographique et sectorielle mentionnée ci-dessus. Enfin, les travaux menés en 2018 et 2019 pour l'identification de ses risques hydriques permettent aujourd'hui à Danone d'avoir une vision détaillée de l'empreinte hydrique de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

Pour plus d'information, voir les paragraphes suivants :

- *Préserver la planète et renouveler ses ressources ;*
- *Focus – Respect et promotion des droits humains dans les activités de Danone ;*
- *Sécurité et Santé au travail (paragraphe Plans d'actions) ;*
- *Approvisionnements responsables en lait (paragraphe Plans d'actions et résultats) ;*
- *Approvisionnements responsables hors lait (paragraphe Cartographie des risques environnementaux et sociaux et Traçabilité des matières premières agricoles).*

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

	DROITS HUMAINS	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
Activités de Danone	Code de Conduite des Affaires, Principes de Développement Durable pour les partenaires commerciaux applicables également aux salariés.		
	<ul style="list-style-type: none"> • Accords signés entre Danone et l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation (UITA) • Politique interne Global Policy for External Workforce et les lignes directrices associées • Formation e-learning sur les droits humains et le travail forcé 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions mise en œuvre dans le cadre de la stratégie environnementale globale de Danone • Plans d'atténuation adaptés dans le cadre des divers outils et programmes déployés (GREEN, ISO14001, GEMI Local Water Tool, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'atténuation adaptés dans le cadre du programme WISE² et des audits qui y sont associés
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Code de Conduite des partenaires commerciaux, Principes de Développement Durable pour les partenaires commerciaux inclus notamment dans une clause contractuelle pour les fournisseurs</i> • <i>Certifications (UTZ, FSC, RSP0, RTRS, Proterra, etc) et mise en œuvre de plans d'actions adaptés suite aux audits SMETA</i> • <i>Dialogue avec les fournisseurs et interactions avec les partenaires dans le cadre de plateformes et coalitions (POIG, SASPO, RSP0, AIM Progress, etc) ou projets collaboratifs notamment sponsorisés par les fonds d'innovation sociale de Danone</i> 		
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Contrats Cost Performance Model (CPM) avec les fournisseurs de lait</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Plans d'atténuation adaptés dans le cadre des outils Cool Farm Tool et Animal Welfare</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme WISE² et les audits qui y sont associés qui sont applicables aux travailleurs externes présents sur les sites de Danone</i>

En 2019, Danone a renforcé la sensibilisation et la formation de ses salariés et notamment de ses acheteurs. L'Entreprise a développé une formation e-learning sur les droits humains et le travail forcé qui sera progressivement déployée auprès des équipes Achats, Ressources Humaines et Secrétariat Général. Des séminaires en ligne et des ateliers ont également eu lieu avec les acheteurs et les fournisseurs locaux dans des pays considérés à risque (Chine, Inde, Indonésie, Mexique et Russie) afin de renforcer significativement l'engagement des acheteurs et de favoriser les échanges sur les spécificités locales.

Pour plus d'information, voir les paragraphes suivants :

- *Loyauté des pratiques : Éthique et Intégrité (paragraphe Politiques) ;*
- *Préserver la planète et renouveler ses ressources ;*
- *Relations Sociales (paragraphe Politiques) ;*
- *Focus – Respect et promotion des droits humains dans les activités de Danone ;*
- *Sécurité et Santé au travail (paragraphe Plans d'actions) ;*
- *Approvisionnements responsables en lait (paragraphe Plans d'actions et résultats) ;*
- *Approvisionnements responsables hors lait.*



Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

	DROITS HUMAINS	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
Activités de Danone	Danone Ethics Line : système d'alerte professionnel qui inclut notamment les signalements relatifs à la discrimination, à la sécurité et à la santé des personnes, à la violation des droits humains et la violation environnementale.		
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures spécifiques de remontée des risques ou accidents graves • Danone Ethics Line est accessible aux tiers y compris aux fournisseurs 		

En 2019, Danone a reçu 355 alertes en lien avec diverses thématiques dont les ressources humaines, la corruption, la fraude. Aucun des cas n'a eu un impact significatif sur les comptes consolidés de Danone. Parmi ces alertes, 20 alertes ont été reçues, au niveau mondial, dans la catégorie "droits humains". Ces alertes reçues relevaient de sujets de gestion courante des ressources humaines : aucune ne constituait de violation caractérisée des droits humains. Toutes ont ensuite fait ou font actuellement l'objet d'une enquête interne approfondie.

Pour plus d'information, voir les paragraphes suivants :

- Loyauté des pratiques : Éthique et Intégrité (paragraphe Mécanisme) ;
- Sécurité et Santé au travail (paragraphe Plans d'actions) ;
- Approvisionnements responsables hors lait (paragraphe Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements).

Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité

	DROITS HUMAINS	ENVIRONNEMENT	SÉCURITÉ ET SANTÉ DES PERSONNES
Activité de Danone	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des résultats Danone Way notamment pour le volet dédié aux droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs de performance environnementale • Suivi des plans d'actions des audits GREEN au niveau des Pôles et augmentation de la fréquence des audits en fonction des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la performance sécurité et suivi de l'accidentologie • Mesure de l'efficacité du programme WISE² avec les audits associés
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs de performance du programme RESPECT • Progression du volume de lait couvert par les contrats CPM • Progression de la traçabilité des ingrédients prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la performance sur la base des outils Cool Farm Tool et Animal Welfare • Progression de la traçabilité des ingrédients prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs de performance du programme RESPECT

En 2019, Danone a renforcé la traçabilité des ingrédients tels que l'huile de palme, le sucre de canne, le cacao et le soja.

Pour plus d'information, voir les paragraphes suivants :

- Préserver la planète et renouveler ses ressources ;
- Focus – Respect et promotion des droits humains dans les activités de Danone ;

- Sécurité et Santé au travail (paragraphe Résultats) ;
- Approvisionnements responsables en lait (paragraphe Plans d'actions et résultats) ;
- Approvisionnements responsables hors lait (paragraphes Traçabilité des matières agricoles et Dispositif de suivi et d'évaluation d'efficacité des mesures mises en œuvre).

GOVERNANCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gouvernance de Danone sur les enjeux de développement durable repose principalement sur l'organisation et les instances suivantes :

Comité Mission et Engagement

Issu du Conseil d'Administration, ses missions et travaux en 2019 sont décrits au paragraphe 6.1 *Organes de gouvernance*.

Comité d'intégration et d'investissement One Planet. One Health

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégration et la cohérence des engagements sociaux, environnementaux et de nutrition de Danone, en lien avec ses Objectifs 2030, au service de ses activités et particulièrement de ses marques. Il émet des recommandations auprès des organes de décisions des fonds d'innovation sociale. Il est constitué d'experts internes sur les enjeux environnementaux,

sociaux et de nutrition, les Chief Growth Officer de chaque Pôle, ainsi que des représentants des fonctions Marketing, Stratégie et Achats. Il est présidé par le Directeur Général Produits Laitiers et d'Origine Végétale, membre du Comité Exécutif, et le Secrétaire Général. Il remplace le Comité Sustainability Integration.

Direction Sustainability Integration

La Direction Sustainability Integration, rattachée au Secrétariat Général, a pour mission la coordination et le suivi de la performance des engagements développement durable de l'Entreprise en lien avec les équipes responsables des sujets environnementaux, sociaux,

de nutrition et de responsables développement durable de chaque Pôle. Cette Direction coordonne également un réseau mondial de responsables développement durable dans les filiales et anime le programme Danone Way.

FONDS SPONSORISÉS PAR DANONE POUR L'INNOVATION SOCIALE

Danone Communities

Danone a créé en 2007 Danone Communities, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et le Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) Danone Communities. La SICAV affecte (i) au minimum 90 % de son actif dans divers placements, notamment monétaires et obligataires, privilégiant une approche d'Investissement Socialement Responsable, et (ii) au maximum 10 % dans le FPS Danone Communities.

Au 31 décembre 2019, l'encours total de la SICAV Danone Communities s'élève à 78,8 millions d'euros, dont 19 % sont détenus par Danone et 30,5 % par les salariés, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'entreprise (FCPE) Danone Communities Solidaire. Au 31 décembre 2019, Danone détient par ailleurs 59 % des parts du FPS.

Danone Communities investit, avec des partenaires, dans des entreprises à fort impact social localisées principalement dans des

pays émergents, en cohérence avec la mission de Danone qui est d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Danone Communities accompagne en particulier des entrepreneurs sociaux mobilisés dans la lutte contre la malnutrition et le développement de l'accès à l'eau potable, deux leviers de réduction de la pauvreté.

12 entreprises sociales, réparties dans 15 pays, sont soutenues par le FPS Danone Communities. Par ailleurs, à ce jour, Danone a investi directement au capital de trois de ces entreprises sociales : Grameen Danone Foods Limited au Bangladesh, La Laiterie du Berger au Sénégal et NutriGo en Chine.

Au 31 décembre 2019, le montant total des investissements du FPS représente 12,8 millions d'euros (11,9 millions d'euros à la même date en 2018).

Fonds Danone pour l'Écosystème

Le Fonds Danone pour l'Écosystème a été créé en 2009 par Danone, avec une dotation initiale de 100 millions d'euros. Il a pour mission de renforcer et de développer des activités d'intérêt général dans l'écosystème de Danone. Il s'agit d'un fonds de dotation dirigé par un Conseil d'Administration. Un Conseil d'Orientation, réunissant des représentants de Danone ainsi que des personnalités extérieures, détermine les principales orientations stratégiques du fonds, notamment les priorités et principes d'allocation des moyens. Enfin, un comité d'investissement est chargé de faire des propositions de politique d'investissement de la dotation au Conseil d'Administration et d'en assurer le suivi.

Les projets soutenus sont mis en œuvre par des organisations à but non lucratif et directement par le fonds. Depuis sa création,

le fonds soutient des projets selon cinq thématiques principales : approvisionnement durable, micro-distribution, recyclage, services à la personne, gestion durable d'impluvium et de territoire.

Le fonds n'emploie pas de salariés et la gestion opérationnelle et administrative de ses activités est assurée par des salariés de Danone affectés à l'activité du fonds. Les salaires et frais de déplacement de ces salariés, qui représentent pour 2019 un montant total de 1,4 million d'euros (1,5 million d'euros en 2018), sont intégralement refacturés par Danone au fonds.

Au 31 décembre 2019, 36 projets initiés dans le monde entier sont actifs. La somme totale engagée par le fonds est de 77 millions d'euros (77 millions d'euros en 2018).

Fonds Carbone Livelihoods

Le fonds Carbone Livelihoods (LCF) est un fonds d'investissement à impact dans la restauration d'écosystèmes naturels et d'actifs carbone. Il est constitué sous la forme d'une SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable fonds d'Investissement Spécialisé). Il a pour vocation d'investir dans trois types de projets en Afrique, Asie et Amérique latine : (i) la restauration et la préservation d'écosystèmes naturels, (ii) l'agroforesterie et la restauration des sols grâce à des pratiques agricoles durables, et (iii) l'accès à l'énergie rurale réduisant la déforestation. Les crédits carbone générés par le fonds sont certifiés puis alloués aux investisseurs au *pro rata* de leur investissement. Le fonds Carbone Livelihoods vise ainsi à lutter contre le changement climatique tout en améliorant les conditions de vie de communautés locales.

Fort des résultats générés par le fonds Carbone Livelihoods créé en 2011 par dix investisseurs privés, un deuxième compartiment a été créé en 2017 avec huit de ces investisseurs avec l'objectif d'accélérer l'action des investisseurs dans la lutte contre le changement climatique et la protection des populations les plus vulnérables.

Au 31 décembre 2019 l'ensemble des investisseurs s'est engagé à investir :

- dans le compartiment 1 du fonds LCF un montant total de 45 millions d'euros (dont 13,8 millions d'euros par Danone) et qui soutient à cette date neuf projets ;
- dans le compartiment 2 du fonds LCF un montant total de 55 millions d'euros (dont 25 millions d'euros, par Danone) et qui a validé cinq projets au 31 décembre 2019.

Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale

Le fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale (L3F), société par actions simplifiée de droit français à capital variable, a été créé en 2015 à l'initiative de Danone et Mars Inc., qui ont été rejoints en 2016 par Veolia et Firmenich. Il permet aux entreprises de sécuriser la qualité et la quantité de leur approvisionnement dans le temps, en donnant aux petits exploitants agricoles accès à des pratiques

durables et à de meilleurs revenus grâce à une bonne connexion aux marchés. De plus, ces projets contribuent à préserver les écosystèmes à travers des pratiques agricoles qui concilient productivité et respect de l'environnement.



Au 31 décembre 2019, l'ensemble des investisseurs s'est engagé à investir en capital dans le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale un montant total de 36 millions d'euros, dont 15 millions

d'euros par Danone. À cette date, six projets ont été approuvés par le Comité d'investissement du fonds, dans des projets concernant la noix de coco, la vanille, le riz et la protection de bassins versants.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES : ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

Définition

Danone lutte contre la corruption, les paiements en nature, les conflits d'intérêts, le vol, le détournement de fonds, l'utilisation inappropriée de ses ressources, ainsi que le blanchiment d'argent.

Politiques

Danone a mis en place des politiques et des procédures en matière de loyauté des pratiques. Elles s'appliquent à tous ses salariés, à ses filiales, aux sociétés contrôlées par l'Entreprise, et pour certaines à ses partenaires commerciaux.

Code de conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Repose sur les principes issus des références suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration universelle des droits de l'Homme ; • Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ; • Principes directeurs de l'Organisation de la Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des multinationales ; • Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) sur les droits de l'Homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. • Est traduit en 34 langues ; • Couvre de nombreux domaines relatifs à la loyauté des pratiques dont la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la confidentialité, la fraude et le blanchiment d'argent.
Politique d'intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les règles et les responsabilités auxquelles doit se conformer chaque salarié de Danone en matière de corruption notamment concernant les cadeaux et les invitations, les parrainages et les dons, la fraude, le blanchiment d'argent, les conflits d'intérêts, l'examen des tiers et les préoccupations ; • Décrit également les attentes vis-à-vis de fonctions spécifiques telles que les membres du Comité Exécutif, les directeurs généraux, les directeurs des ressources humaines, les directeurs des affaires publiques, de la médecine et des soins de santé.
Code de conduite des partenaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Assure que les partenaires commerciaux respectent les lois sur la corruption, le blanchiment d'argent, la concurrence déloyale et les sanctions commerciales internationales.
Politique en matière de concurrence	<ul style="list-style-type: none"> • Définit l'engagement de Danone à pratiquer une concurrence loyale et fondée sur le mérite dans toutes ses activités commerciales, dans le respect de toutes les lois applicables en matière de concurrence.
Politique relative aux sanctions commerciales internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Définit l'engagement de Danone à respecter les restrictions commerciales, financières et autres imposées par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux à l'encontre de certains pays, entités et/ou individus sanctionnés.
Politique de confidentialité des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît le droit fondamental des individus à la vie privée et leur droit à la protection des données personnelles ; • Définit l'engagement de Danone à traiter les données personnelles de manière équitable, licite et transparente. Il s'applique à toutes les entités de Danone dans le monde, y compris toutes les filiales et sociétés affiliées détenues majoritairement ou effectivement contrôlées par l'Entreprise, et tous leurs salariés ; • Établit les règles et les responsabilités que les salariés et les tiers, qui traitent des données personnelles au nom de Danone, doivent respecter lors de la gestion des données personnelles.
Directive de conformité HCS (Health Care Systems)	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à ce que toutes les interactions avec les professionnels de santé soient menées de manière éthique, ouverte, transparente, responsable et soient conformes aux lois et réglementations applicables ; • Revêt une portée globale et s'applique, en plus de tous les salariés de Danone, aux partenaires contractuels tiers qui interagissent avec le système de santé.
Politique relative aux activités de plaidoyer de Danone	<ul style="list-style-type: none"> • Décrit les comportements que doivent adopter les salariés de Danone amenés à travailler avec les différentes parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> • Danone ne verse aucune somme d'argent à des individus ou organismes engagés dans la politique pour soutenir leurs activités. À ce titre, aucun candidat ou parti ne reçoit de fonds ou d'actifs de sa part ; • Danone est amenée, dans le cadre de son dialogue avec ses parties prenantes et de la bonne conduite de ses activités, à interagir avec des acteurs publics et non-gouvernementaux. Elle est, par exemple, inscrite aux registres des représentants d'intérêts de l'Union Européenne et à celui de la Haute Autorité Française pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). • Affirme les attentes de conformité de toute action de plaidoyer aux principes de conduite des affaires et à la politique d'intégrité présentés ci-avant ; • En 2019, Danone a mis à jour cette politique, elle est disponible sur son site internet.

Gouvernance

Au niveau mondial, le programme de conformité de Danone est approuvé et soutenu par son Président-Directeur Général ainsi que par son Comité Exécutif et est supervisé par le Conseil de Conformité et d'Éthique, lui-même présidé par le Chief Compliance Officer. Il est également examiné, au moins une fois par an, par le Comité d'Audit.

Au niveau local, Danone s'est organisée autour d'un réseau mondial de responsables locaux de la conformité (voir 2.7 *Contrôle interne et gestion des risques*).

Par ailleurs, la responsabilité de l'évaluation interne des cas de non-conformité présumés ou suspectés incombe au Comité de Danone Ethics Line, composé du Chief Compliance Officer, des directeurs de l'intégrité, de l'audit interne, de la conformité au niveau des ressources humaines et de la sûreté.

Danone a créé en 2018 une Commission Éthique de la Personne dont les responsabilités incluent la promotion du respect et de la dignité de chaque salarié et la prévention des problèmes liés au harcèlement, à la violence et à la discrimination au travail. Cette commission procède en particulier à l'examen des conclusions liées aux alertes ressources humaines de Danone Ethics Line deux fois par an (voir ci-après). Elle fait un compte rendu de ses travaux au Comité Mission et Engagement.

Plans d'actions

Danone évalue les risques relatifs de non-conformités notamment liés à la corruption. Ainsi, des vérifications internes mondiales sur ces principaux risques (les interactions avec les fonctionnaires, les cadeaux et les invitations, les parrainages, les subventions et les dons, les appels d'offres publics et la confidentialité des données personnelles) sont effectuées à la fois par les équipes d'audit interne et de conformité, selon les besoins.

Système d'alerte : Danone Ethics Line

Danone a développé un système d'alerte professionnelle où les salariés, les fournisseurs et d'autres tiers peuvent, en toute confidentialité et, si nécessaire, de manière anonyme, faire part de leurs préoccupations concernant toute violation du Code de conduite des affaires, tout comportement illégal, toute mauvaise pratique financière et toute activité présentant un risque pour l'environnement ou les droits humains. L'outil est accessible sur internet depuis tous les pays et par tous.

Focus – Lutte contre l'évasion fiscale

La Politique Fiscale de Danone affirme son objectif de gérer sa fiscalité de façon responsable, en s'engageant à ne pas mettre en place des montages fiscaux artificiels, frauduleux ou déconnectés de la réalité opérationnelle. Mise à jour annuellement, elle est disponible sur le site internet de Danone.

Danone a également déployé un code de conduite à usage interne pour prévenir tout risque d'évasion fiscale. Il définit des principes d'actions et les comportements à adopter face aux autorités locales. Les informations et processus relatifs à la fiscalité sont également sujets à des audits internes.

La fonction fiscalité de Danone est supervisée par le Vice-Président Fiscalité qui rend compte une fois par an au Comité d'Audit, des

En réponse aux alertes, Danone applique une politique claire en matière de non-représailles à l'égard des lanceurs d'alerte si ceux-ci signalent une préoccupation réelle en ligne avec le Code de conduite des affaires (voir paragraphe 2.7 *Contrôle interne et gestion des risques*).

Information et formation des salariés

Danone a déployé une campagne de communication mondiale pour rappeler à ses salariés, dès leur embauche, l'importance du Code de conduite des affaires et l'obligation de le respecter.

Plus généralement, son objectif est de sensibiliser tous ses salariés aux politiques de pratiques responsables à travers des formations en présentiel animées au niveau local ou d'e-learning. Les métiers considérés comme les plus exposés étant formés en priorité. Cette approche permet une couverture complète de tous les salariés de Danone.

En ce qui concerne la confidentialité des données, Danone a organisé des formations pour l'ensemble de ses responsables conformité à travers le monde afin de les sensibiliser à l'importance de ce sujet. De même, des communications et des formations continues sur la protection des données ont été organisées au niveau local pour les salariés en Europe. En effet, Danone déploie un e-learning obligatoire relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles pour sensibiliser continuellement ses salariés européens à l'importance de la protection des données personnelles.

Résultats

En 2019, Danone a reçu 355 alertes en lien avec diverses thématiques dont les ressources humaines, la corruption et la fraude. Aucun de ces cas n'a eu un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Sur l'année 2019, 19 % des salariés de Danone ont suivi au moins une formation en matière de conformité, en présentiel ou à travers un module de e-learning. La population ciblée par ces formations sont les 65 % de salariés de Danone ayant accès à un ordinateur, d'autres collaborateurs ont néanmoins pu prendre part à ces formations cette année.

principaux événements de l'année et de la politique fiscale de l'Entreprise. Le Vice-Président Fiscalité s'appuie sur une équipe centrale dont l'une des missions est d'effectuer des revues de performance trimestrielles avec les principales géographies. Au niveau régional et local, un réseau de responsables fiscalité est en charge d'assurer l'application de la politique fiscale et la conformité des entités avec les réglementations en vigueur.

Enfin, Danone participe aux discussions sur la fiscalité avec ses parties prenantes externes. Ainsi, l'Entreprise soutient l'initiative BEPS (Base Erosion and Profit Sharing) de l'OCDE. En 2019, elle a signé un partenariat avec l'administration française dans le cadre de l'initiative Confiance Plus. Cette initiative encourage la transparence des échanges entre l'administration et les entreprises.

5.2 PROPOSER DES PRODUITS SÛRS ET SAINS

Sommaire

Portefeuille de produits durable	150	Communication responsable	153
Proposer des produits sains aux consommateurs	150	Commercialisation des substituts du lait maternel	154
Assurer la sécurité des aliments	152		

PORTEFEUILLE DE PRODUITS DURABLE

La sécurité des aliments et la valeur nutritionnelle des produits sont des facteurs inhérents aux choix des consommateurs. De plus, le consommateur averti porte une attention accrue à l’empreinte

sociale et environnementale des produits qui lui sont proposés. Danone a pour responsabilité d’offrir à ses consommateurs des produits sûrs et s’engage à offrir des produits sains et durables.

Proposer des produits sains aux consommateurs

Définition

Par sa mission d’entreprise, Danone s’est engagée à “apporter la santé par l’alimentation au plus grand nombre” à travers ses marques. Ainsi, sa stratégie nutrition santé consiste à proposer un meilleur portefeuille de produits contribuant à une alimentation équilibrée. L’amélioration continue de la qualité nutritionnelle s’appuie notamment sur la reformulation et l’innovation de la gamme de ses produits. Elle repose également sur sa connaissance approfondie des habitudes alimentaires et des traditions culturelles locales ainsi que des enjeux de santé publique.

- le Comité d’intégration et d’investissement One Planet. One Health (voir paragraphe 5.1 *Danone, une vision intégrée de la responsabilité d’entreprise*) ;
- le Product Compliance Board, un organe de décision pluriannuel qui intervient notamment sur des sujets en matière de nutrition santé ;
- le Danone Nutrition Steering Committee en charge de suivre l’avancement de ces sujets et de proposer des recommandations aux différentes instances de pilotage des Pôles et du siège.

Gouvernance

La stratégie nutrition santé est mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction Alimentation Science, rattachée à la Directrice Générale Croissance et Innovation, membre du Comité Exécutif. La gouvernance Nutrition Santé repose aussi sur :

Politiques, plans d’actions et résultats

Danone a intégré dans sa stratégie un Objectif à 2030 autour de la nutrition, “Améliorer la santé, partout, chaque jour”, qui structure ses engagements selon trois piliers : de meilleurs produits et de meilleures alternatives favorisent une meilleure consommation. Ces piliers se déclinent en six engagements et en cibles nutritionnelles à fin 2020 que Danone a établie pour son portefeuille de produits.

Engagement n° 1 : améliorer en continu la qualité nutritionnelle des produits

OBJECTIF À FIN 2020

100 % des produits de Danone auront atteint les cibles nutritionnelles en valeur absolue.

PLANS D’ACTIONS ET RÉSULTATS

En 2019, 90 % des volumes de produits vendus appartiennent à des catégories saines contre 89 % en 2018 (voir Périmètre nutrition santé, Note méthodologique). Les autres catégories concernent essentiellement des boissons à faible teneur en sucre et des produits “plaisir” de consommation occasionnelle.

En 2019, Danone a mis à jour ses cibles nutritionnelles afin d’y intégrer des critères pour son portefeuille de produits végétaux.

En 2019, 72 % des entités ont mis en place un plan de reformulation actif visant à atteindre les cibles nutritionnelles 2020, défini collectivement avec les fonctions Recherche et Innovation, Marketing et Secrétariat Général (voir Périmètre Danone Way, Note méthodologique).

L’indicateur de conformité aux cibles nutritionnelles est disponible dans le Rapport Annuel Intégré 2019.

Engagement n° 2 : concevoir des alternatives plus saines et pertinentes pour les consommateurs

OBJECTIF À FIN 2020

Les marques phares de Danone proposeront des alternatives plus saines pour les consommateurs.

PLANS D’ACTIONS ET RÉSULTATS

Depuis 2018, plusieurs offres de produits laitiers natures ont été lancées, par exemple *Oikos* au Canada, *YoPRO* en Espagne et *Le Bio* en France.

Engagement n° 3 : mieux connaître les pratiques alimentaires et les contextes locaux de santé publique

OBJECTIF À FIN 2020

Dans les pays majeurs pour son activité, Danone aura établi et publié les résultats des programmes de recherche menés avec des experts locaux pour appréhender au mieux les cultures et les habitudes alimentaires.

PLANS D' ACTIONS ET RÉSULTATS

Le programme Nutriplanet permet d'acquérir une connaissance fine des contextes locaux sur tous les aspects de l'alimentation. En 2019, 56 pays (par rapport à 57 en 2018) ont été couverts par des études Nutriplanet (voir Périmètre nutrition santé, Note méthodologique).

Engagement n° 4 : relever des défis de santé publique partout où Danone peut, avec ses partenaires, avoir un impact significatif

OBJECTIF À FIN 2020

Dans 15 pays majeurs pour son activité, Danone aura contribué à une cause de santé publique locale via un programme d'actions.

PLANS D' ACTIONS ET RÉSULTATS

En 2019, 79 % des entités se sont engagées à agir en faveur d'une cause de santé publique (voir Périmètre Danone Way, Note méthodologique).

En 2019, Danone compte 23 programmes d'éducation et d'information actifs contre 30 en 2018. Ces programmes promeuvent des régimes alimentaires et des modes de vie sains auprès de différentes populations telles que les enfants, les jeunes parents, les femmes enceintes ou les populations séniors. Depuis leur lancement, ils ont potentiellement touché plus de 12 millions de personnes en 2019 contre 35 millions en 2018 (voir Périmètre nutrition santé, Note méthodologique).

Engagement n° 5 : développer des pratiques de communication responsable, particulièrement vis-à-vis des enfants

OBJECTIF À FIN 2020

Chaque pays où Danone opère, s'est engagé à publier et mettre en œuvre une politique locale relative aux pratiques de marketing responsable. Ces politiques comprendront, entre autres, son engagement sur les substituts du lait maternel.

PLANS D' ACTIONS ET RÉSULTATS

Voir paragraphe 5.2 *Communication responsable*.

Engagement n° 6 : adapter les étiquetages nutritionnels pour inciter les consommateurs à des pratiques plus saines

OBJECTIF À FIN 2020

Tous les volumes de produits vendus feront l'objet d'une information nutritionnelle pertinente, par différents moyens, pour guider le consommateur, en particulier concernant les portions recommandées.

PLANS D' ACTIONS ET RÉSULTATS

Danone soutient le Nutri-Score et le déploie progressivement pour son portefeuille de produits du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale.

En 2019, le Nutri-Score est adopté en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en France, au Luxembourg, en Slovaquie et en Suisse.

Opportunités

Danone travaille à anticiper les attentes et les goûts émergents des consommateurs et à les encourager dans leurs choix alimentaires quotidiens. Danone continue de diversifier son offre de produits

d'origine végétale innovants pour répondre aux tendances de consommations croissantes telles que le flexitarisme. Elle propose également de nouvelles catégories de produits, riches en probiotiques, en nutriments et en protéines.

Focus – Nutrition accessible et abordable

Par sa mission "d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre", Danone estime qu'une nutrition accessible et abordable est essentielle à sa stratégie. En particulier avec ses Objectifs 2030, Danone s'est engagée à promouvoir une croissance inclusive pour les acteurs les plus vulnérables de sa chaîne de valeur en collaboration avec ses fonds d'innovation sociale.

L'Entreprise fournit aux populations précaires des produits sains et abordables suivant des modèles de distribution spécifiques, qui en facilitent l'accessibilité, en se basant notamment sur sa démarche Nutriplanet.

Danone s'appuie également sur l'amélioration de son portefeuille en fortifiant et/ou en rendant plus abordables certains produits. Par exemple, sa filiale argentine Produits Laitiers et d'Origine Végétale propose une gamme *Danonino* fortifiée en vitamines A et D, en calcium, en zinc et en fer.

Enfin, sa stratégie repose également sur des partenariats en faveur d'investissements novateurs. L'Entreprise y engage plusieurs de ses fonds, dont Danone Communities qui lutte contre la malnutrition et pour l'accès à l'eau potable, et le fonds Livelhoods pour l'agriculture familiale qui aide les petits exploitants agricoles à renforcer leur résilience et à développer une agriculture de subsistance qui leur assure une meilleure alimentation.



Assurer la sécurité des aliments

Définition

La priorité de Danone est de prévenir l'apparition de tout risque sanitaire lié à l'utilisation, la manipulation, la préparation, la consommation et le stockage des produits, et ce tout au long de sa chaîne de valeur.

Politiques

La qualité et la sécurité des aliments sont essentielles pour mener à bien la mission de Danone notamment au travers de l'Objectif 2030 "Redonner tout son plaisir à l'alimentation en innovant sans cesse".

En 2018, Danone a publié ses engagements sur la qualité et la sécurité des aliments qui reposent sur quatre piliers :

- être fiable : concevoir, produire et distribuer des produits et des services qui respectent les réglementations en vigueur et les normes de qualité et de sécurité des aliments les plus strictes ;
- être préférée : toujours mieux satisfaire les consommateurs et jouer un rôle significatif dans la révolution de l'alimentation ;
- être efficiente : développer des processus opérationnels robustes et efficaces, viser l'excellence en matière de production durable, tout en promouvant l'intelligence et l'expertise collectives ;
- être fière : faire des collaborateurs de Danone des ambassadeurs avertis de ses produits et de ses services.

Danone a également établi plusieurs politiques concernant les micronutriments, les organismes génétiquement modifiés ou encore les tests sur les animaux. Ces politiques sont détaillées sur le site internet de Danone.

Gouvernance

La stratégie est mise en œuvre sous la responsabilité de :

- la Direction Sécurité des Aliments qui est rattachée au Directeur Général Ressources Humaines et Secrétaire Général, membre du Comité Exécutif, assurant son indépendance vis-à-vis des équipes opérationnelles. Elle a pour mission de définir les engagements de l'Entreprise ainsi que les normes et méthodes applicables, et est en charge du système de gestion de la sécurité des aliments et de son amélioration continue ;
- les Directions Qualité et Sécurité des Aliments de chaque Pôle qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques et des standards applicables à leurs entités. Chaque Directeur Général de filiale est responsable de la conformité des produits mis sur le marché avec les lois et la réglementation en vigueur dans son pays. Les filiales doivent appliquer la règle de sécurité des aliments la plus exigeante entre la réglementation locale et la politique de Danone.

Par ailleurs (i) le Comité qualité et sécurité des aliments définit la stratégie et pilote la feuille de route globale et (ii) le Product Compliance Board est chargé de suivre les risques identifiés et de s'assurer que l'Entreprise en a la maîtrise.

Plans d'actions

Renforcer la culture de la qualité et de la sécurité des aliments

Programme culture de la qualité : iCare

Danone a développé le programme iCare pour renforcer la culture de la qualité de ses salariés autour de quatre axes :

- engager tous ses salariés autour des sujets qualité ;

- promouvoir un engagement visible des dirigeants et du management ;
- garantir la cohérence et la compréhension des exigences et messages liés à la qualité ;
- favoriser l'implication et l'échange entre les salariés pour améliorer la performance.

En 2019, Danone a renforcé la dimension sécurité des aliments du programme.

Danone mène des évaluations pour mesurer la maturité de la culture de la qualité tous les deux ans. La dernière évaluation a eu lieu en 2018 et montrait une amélioration significative.

Sensibilisation et formation des salariés

Danone s'appuie sur de nombreuses initiatives et formations pour sensibiliser et former l'ensemble de ses salariés et ainsi renforcer la culture de la qualité et de la sécurité des aliments au sein de l'Entreprise. En 2019, elle a notamment enrichi son offre de formations avec des modules de e-learning accessibles à tous.

Identification des sujets émergents ou en évolution

Danone a développé le processus Horizon Scanning pour identifier les sujets relatifs à la sécurité des aliments, émergents ou en évolution, et évaluer l'impact potentiel sur ses activités et ses produits. Il couvre les risques relatifs à la sécurité des matières premières, des ingrédients, des matériaux d'emballage au contact des produits, des procédés de fabrication et des produits finis. Le processus tient également compte des sujets qui ne sont pas associés à des risques de sécurité des aliments avérés mais pouvant être perçus comme tels par la société civile.

Sur la base des risques identifiés au niveau de l'Entreprise, chaque Pôle évalue l'impact potentiel sur ses activités et catégories de produits et définit avec sa direction qualité les plans d'actions nécessaires à la prévention de ces risques.

Système interne de gestion de la sécurité des aliments

Danone s'est fixée comme objectif la certification, d'ici à fin 2020, de tous ses sites de production selon les standards FSSC 22000 (l'un des référentiels de certification reconnu par le Global Food Safety Initiative [GFSI]).

L'Entreprise a décidé d'aller au-delà de cette certification et a également développé un guide d'audit intégrant ses propres exigences. En complément, Danone exige de ses parties prenantes tierces qu'elles soient également certifiées selon un référentiel de sécurité des aliments reconnu par le GFSI.

Systèmes de gestion de la fraude alimentaire

Depuis 2017, Danone déploie sa directive interne de prévention des fraudes alimentaires sur ses sites de production sous la responsabilité d'une équipe centrale, transversale à tous les Pôles, et des équipes locales.

Des études de vulnérabilité ont été réalisées sur les sites pour identifier les risques et mettre en place des plans de prévention en s'appuyant sur un outil développé par le consortium Safe Secure Approaches Field Environments (SSAFE), dont Danone est membre.

Système de gestion de la sûreté des aliments

Depuis 2017, Danone met en œuvre une directive et une grille d'audit relatives à la sûreté des aliments pour renforcer notamment les exigences liées à la protection physique des sites de production et de logistique. Pour ce faire, les directions Food Safety et Sûreté collaborent et accompagnent toutes les filiales pour définir et mettre en œuvre ces mesures de prévention et de protection.

Résultats

Danone a ainsi atteint un taux de certification de ses sites de 86 % (74 % en 2018).

En 2019, 175 audits de certification FSSC 22000 (159 en 2018) ont été réalisés par des organismes de certification indépendants. Au 31 décembre 2019, suite à ces audits, 167 sites de production sont certifiés et 8 sont en cours de certification (voir Périmètre Sécurité des aliments sites de production, Note méthodologique).

COMMUNICATION RESPONSABLE

Définition

Danone a pour objectif une communication et un marketing responsables envers tous. En particulier, Danone s'engage à ce que ses communications marketing soient intègres, décentes, vérifiées, et qu'elles soient basées sur des allégations solides et scientifiques.

Politiques

Dans la mesure où 90 % des volumes de produits vendus de Danone relèvent de catégories adaptées pour une alimentation quotidienne, la grande majorité des dépenses en marketing sont ainsi consacrées à des produits sains.

Danone a développé une directive interne, applicable à tous ses Pôles, visant à garantir la cohérence et le fondement scientifique des allégations santé et nutrition de ses communications.

En matière de publicité et de marketing, Danone s'est engagée à appliquer le Code ICC (International Chamber of Commerce Code for Responsible Food and Beverage Marketing Communication). L'Entreprise entend ainsi mettre en conformité toutes ses campagnes de communication. Cependant, des non-conformités peuvent se produire ponctuellement et font alors l'objet d'actions correctives.

Danone est membre de plusieurs *pledges* (chartes d'engagement) dont le *pledge* européen co-fondé par l'Entreprise en 2007 et des *pledges* locaux dans lesquels elle participe lorsqu'ils sont conformes à sa position sur la communication et le marketing responsables auprès des enfants (Danone Pledge). Ce Danone Pledge a été mis à jour par l'Entreprise en 2019 et est disponible sur son site internet. Dans la plupart des pays concernés, le respect de ce *pledge* est attesté par un organisme extérieur.

Danone est également signataire de la politique mondiale et membre de l'International Food and Beverage Alliance (IFBA) sur la communication et le marketing responsable auprès des enfants.

Cela se reflète notamment par les règles suivantes :

Personnages sous licence, célébrités, influenceurs et primes

- aucune utilisation de l'image de célébrités ou de personnages sous licence, de primes principalement attrayants pour les enfants de moins de 12 ans, à l'exception des produits conformes aux critères nutritionnels du Danone Pledge. Cette règle s'applique aux communications sur les emballages et aux points de vente.

Écoles et autres lieux

- pas de communication de produits à proximité et dans les écoles primaires ainsi que dans les écoles secondaires ;
- communication à des fins pédagogiques et échantillonnage de produits uniquement dans les cas spécifiquement requis par l'administration de ces écoles ou en accord avec celles-ci, et uniquement pour les produits répondant aux critères nutritionnels du Danone Pledge ;
- pas d'échantillonnage ou de communication de produits dans les garderies, les centres aérés et les services dédiés la famille et à l'enfant sauf pour les produits répondant aux critères nutritionnels et en accord avec l'administration de ces établissements.

En parallèle, en 2019, 34 audits internes de sécurité des aliments (27 en 2018) ont été réalisés par l'équipe Global Food Safety Audit (voir Périmètre Sécurité des aliments sites de production, Note méthodologique).

Opportunités

Anticiper les risques de qualité et de sécurité des aliments constitue pour Danone l'opportunité d'améliorer et reformuler ses produits. Cela lui permet également de répondre proactivement aux questionnements des consommateurs et à leur besoin de transparence.

Gouvernance

Dans le cadre de la directive interne décrite ci-avant, le Directeur Général de chaque filiale est responsable des communications et de leur validation. Il nomme une personne qui assure qu'un processus dédié est en place et correctement appliqué pour valider les communications au niveau local.

Plans d'actions

Communication et marketing responsables auprès des enfants

Danone restreint son marketing et sa publicité à destination des enfants de moins de 12 ans afin qu'ils ne soient exposés qu'à des produits répondant :

- aux critères nutritionnels établis par les autorités publiques locales, ou définis par l'ensemble de l'industrie, et sur lesquels Danone s'est engagée régionalement ou localement ;
- aux critères nutritionnels communs définis par le *pledge* européen (EU Pledge) en absence de tels standards au niveau local.

Danone utilise ses marques pour promouvoir des habitudes d'hydratation saines et rendre l'eau plus attrayante pour les enfants et ne fait aucune communication marketing pour les Aquadrinks aux enfants de moins de 12 ans.

Pour ce faire, Danone s'est fixée les principes de marketing auprès des enfants suivants :

- aucun message pouvant prêter à confusion ;
- aucune atteinte à l'influence des parents et/ou à l'éducation dispensée par les parents ;
- aucune référence à une contrainte de temps/nécessité urgente, ni à une pression sur des prix de vente minimisés ;
- aucun abus quant à l'imagination ou à l'inexpérience d'un enfant ;
- aucune incitation à des comportements alimentaires non-sains ;
- une délimitation claire de la frontière entre publicité et image de marque.

Le Danone Pledge mis à jour en 2019 fera l'objet d'audits internes et externes réalisés par des tiers indépendants qualifiés pour attester de son application au niveau mondial. Danone rendra compte publiquement des résultats de ce contrôle sur une base annuelle.

Résultats

En 2019, le taux de conformité des publicités télévisées de Danone aux critères du pledge européen a été de 99,8 % sur les six pays audités (Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie et Portugal).

Concernant les sites internet des filiales et les profils de marque sur les réseaux sociaux, 100 % des sites internet audités ainsi qu'un

profil d'influenceur analysé ont été jugés conformes sur les huit pays audités : Allemagne, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, République Tchèque et Suède.

Opportunités

Danone continue de renforcer sa communication et son marketing responsable en explorant les opportunités digitales pour mieux cibler ses consommateurs. L'Entreprise souhaite responsabiliser ses consommateurs sur ces sujets en les informant davantage sur la qualité nutritionnelle de ses produits (voir paragraphe 5.2 *Portefeuille de produits durable*).

COMMERCIALISATION DES SUBSTITUTS DU LAIT MATERNEL

Définition

Danone commercialise des substituts du lait maternel pour offrir une alternative aux femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas allaiter. En parallèle, l'Entreprise s'engage à respecter les cadres réglementaires locaux et ses politiques en adoptant une communication et un marketing responsables.

Politiques

Danone soutient la recommandation internationale de santé publique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui préconise l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie du nourrisson et la poursuite de l'allaitement jusqu'à 2 ans et plus, en complément d'une introduction sûre d'aliments complémentaires appropriés.

En 2016, Danone a également publié une déclaration de principe en matière de santé et de nutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie, du premier jour de la grossesse jusqu'à l'âge de 2 ans, reposant sur deux convictions :

- protéger et promouvoir l'allaitement maternel ;
- assurer aux mères, aux nourrissons et aux jeunes enfants la meilleure nutrition possible.

Par ailleurs, dans le cadre de sa Politique relative à la Commercialisation des Substituts du Lait Maternel (Politique BMS), l'Entreprise a déployé des règles strictes à l'échelle mondiale : aucune publicité ou promotion des substituts du lait maternel destinés aux bébés de moins de 6 mois, dans aucune de ses filiales, et ce même si les lois locales autorisent cette pratique. Conformément aux critères sur les substituts du lait maternel de l'indice FTSE4Good, dans les pays classés comme présentant un risque élevé, Danone a volontairement étendu sa Politique BMS aux nourrissons jusqu'à l'âge de 12 mois, ce qui peut aller au-delà des réglementations locales.

Cette politique s'applique à l'ensemble des salariés et des partenaires de Danone qui participent à la commercialisation, la distribution, la vente, la gouvernance des produits concernés et/ou l'éducation y afférente. Danone est la première entreprise et la seule à avoir

une politique globale relative à la commercialisation des substituts du lait maternel de 0 à 6 mois.

En 2019, Danone a élaboré un guide local pour les pays où chaque entité s'engage à respecter la Politique BMS et les réglementations locales.

Gouvernance

Les sujets relatifs aux substituts du lait maternel sont sous la responsabilité de la Direction de la Conformité du Pôle Nutrition Spécialisée rattachée à la Direction Juridique et Conformité au sein du Secrétariat Général, garantissant son indépendance vis-à-vis des équipes opérationnelles. Au niveau local, le Directeur de chaque pays est responsable de la mise en œuvre de la Politique BMS et du suivi des procédures dans sa zone géographique.

Plans d'actions

Danone mandate chaque année un tiers externe pour réaliser trois évaluations de marché sur les pratiques de marketing des substituts du lait maternel. Danone publie annuellement un rapport sur la gestion et la conformité vis-à-vis de sa Politique BMS, et qui comprend notamment :

- le résumé des audits et vérifications externes de l'exercice écoulé ; et
- des cas de non-conformité présumés et signalés.

Danone a également déployé une formation e-learning sur sa Politique BMS accessible à tous ses salariés et traduite dans 13 langues.

Résultats

En 2019, 4 786 salariés ont été formés sur la Politique de Danone relative à la Commercialisation des Substituts du Lait Maternel.

Danone a été classée dans le top 3 des entreprises de l'agro-alimentaire les plus performantes lors de l'édition 2018 de l'Access to Nutrition Index (ATNI) et au premier rang dans la section relative à la commercialisation des substituts du lait maternel. En parallèle, en 2019, Danone demeure dans l'indice FTSE4Good calculé par FTSE Russell.

5.3 PRÉSERVER LA PLANÈTE ET RENOUVELER SES RESSOURCES

Sommaire

Stratégie environnementale	155	Économie circulaire	163
Lutte contre le changement climatique	156	Emballages	163
Transition vers l'agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique	162	Gestion des déchets	165
		Lutte contre le gaspillage alimentaire	165
		Gestion de l'eau	166

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

Danone a défini sa stratégie environnementale selon quatre piliers prioritaires :

- lutte contre le changement climatique ;
- transition vers l'agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique ;
- économie circulaire ;
- gestion de l'eau.

Gouvernance

La stratégie environnementale de Danone est sous la responsabilité de la Directrice Générale Finances, Technologie & Data, Cycles et Achats, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La revue et la mise en œuvre de cette stratégie sont intégrées dans les principaux organes de gouvernance suivants :

- le Président-Directeur Général et la Directrice Générale Finances, Technologie & Data, Cycles et Achats qui revoient trimestriellement la mise en œuvre de la stratégie environnementale, de ses priorités et des enjeux clés ;

- le Comité Mission et Engagement du Conseil d'Administration (voir paragraphe 5.1 *Gouvernance des enjeux de développement durable*) ;
- le Comité Exécutif, qui supervise le processus annuel de planification stratégique établissant les feuilles de route et les plans d'actions opérationnels pour atteindre les engagements de l'Entreprise en lien avec la Direction de la Stratégie et des Risques ;
- le Comité des Risques, qui supervise la revue des risques au niveau de l'Entreprise et l'identification des risques émergents ;
- la Direction Nature & Water Cycle, rattachée à la Direction des Cycles et Achats qui met en œuvre la stratégie environnementale de Danone, pilote la performance, conçoit et soutient des programmes d'innovation environnementale avec un mécanisme de financement en partenariat avec les fonds d'innovation sociale. Elle s'appuie sur les directions développement durable de chaque Pôle et de chaque cycle stratégique (plastique, eau, lait). Elle est donc en relation étroite avec les équipes achats en charge des principales ressources (lait, sucre, fruits, emballages, etc.) ;
- dans les filiales, près de cent correspondants pilotent les programmes environnementaux de leur Pôle.

Focus – Programmes de formation et de sensibilisation

Danone sensibilise et forme ses salariés aux enjeux environnementaux notamment à travers sa plateforme interne "One Planet. One Health" qui permet aux salariés d'accéder à des formations sur ces sujets (voir paragraphe 5.4 *Développement inclusif des talents*).

En 2019, dans le cadre du déploiement d'un nouvel outil de suivi de la performance environnementale, l'ensemble des managers de la

performance environnementale des filiales et les équipes des Pôles a participé à un séminaire de formation incluant une session renforcée sur la stratégie de Danone et ses enjeux environnementaux.

Ce nouvel outil, déployé dans l'ensemble des filiales, permet un suivi régulier de la performance environnementale à chaque niveau de décision de l'organisation.

Systèmes et outils de gestion de l'environnement

Danone a construit son système de gestion de l'environnement sur la base du référentiel international de la norme ISO 14001.

Danone certifie également ses sites de production significatifs selon la norme ISO 14001. C'est un prérequis pour obtenir le plus haut niveau de performance (niveau d'excellence) de l'évaluation GREEN (voir paragraphe ci-après).

Par ailleurs, Danone déploie également sur certains de ses sites de production la norme ISO 50001 relative à la performance énergétique.



Exercice clos le 31 décembre

	2018	2019
Certification ISO 14001 ^(a)		
Nombre de sites certifiés	86	85
Pourcentage des sites certifiés	46 %	46 %
Pourcentage de volumes couverts	68 %	67 %
Certification ISO 50001 ^(a)		
Nombre de sites certifiés	8	8
Pourcentage de sites certifiés	4 %	4 %
Pourcentage de volumes couverts	10 %	6 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique.

Programme d'audits GREEN

Danone déploie au niveau mondial son programme GREEN (Global Risk Evaluation for ENvironment), qui permet d'identifier et de suivre par des audits externes les principaux risques environnementaux de ses sites de production et la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement.

L'Entreprise peut ainsi suivre et maîtriser les rejets dans l'air (gaz à effet de serre et gaz réfrigérants), dans l'eau (eaux usées) et dans

les sols (boues de stations d'épuration et activité d'élevage dans certaines filiales) induits par ses activités et évaluer les nuisances sonores générées par ses sites de production industriels. Depuis 2018, le référentiel GREEN intègre l'évaluation des risques hydriques basée sur l'outil Water Risk Filter (WRF) développé par le WWF (voir paragraphe *Gestion de l'eau*).

Sur les sites non-conformes, des plans d'actions sont déployés afin de remédier aux non-conformités.

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2019
Sites ayant fait l'objet d'un audit GREEN		
Nombre de sites	124	126
Pourcentage de sites	66 %	68 %
Pourcentage de production couvert par un audit GREEN	79 %	79 %
Conformité aux standards GREEN		
Nombre de sites conformes	104	109
Pourcentage de sites conformes	84 %	87 %
Pourcentage de production conformes	94 %	95 %

Dépenses et investissements environnementaux

En 2019, les investissements pour la protection de l'environnement se sont élevés à plus de 27 millions d'euros soit environ 2,9 % des investissements industriels consolidés (31 millions d'euros en 2018 soit environ 3,4 %). Ces investissements concernent essentiellement la réduction des consommations d'eau, d'énergie, des émissions carbone et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'environnement se sont élevées à 117 millions d'euros en 2019 (123 millions d'euros en 2018) : 36 millions d'euros pour la gestion des déchets, de l'eau, de l'air ; 55 millions d'euros pour les contributions payées pour la

collecte et le recyclage des emballages ; 26 millions d'euros pour les autres dépenses.

En 2019, Danone a défini de nouvelles règles d'approbation des investissements qui requièrent que tous les investissements excédant 5 millions d'euros fassent l'objet d'une évaluation d'impact environnemental (eau, climat, etc) revue par le Directeur Nature de chaque Pôle, et soient approuvés par le Directeur Nature & Water Cycle.

Provisions et garanties pour les risques environnementaux

Aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé de Danone au 31 décembre 2019 (tout comme au 31 décembre 2018).

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Définition

Danone a évalué les conséquences du changement climatique et a identifié les risques à moyen terme suivants :

- disponibilité des ingrédients (lait, fruits, etc.) dans les géographies exposées aux sécheresses et intempéries ;
- événements climatiques exceptionnels susceptibles de toucher des sites industriels à proximité des côtes ;
- disponibilité de la ressource en eau et dégradation des bassins versants et des nappes phréatiques, avec une incidence possible

sur ses activités et sur les relations des filiales avec les parties prenantes locales (voir paragraphe *Gestion de l'eau*) ;

- volatilité du prix des matériaux d'emballages de ses produits et impacts sur ses activités ;
- financement de la transition vers des pratiques agricoles plus durables (voir paragraphe *Agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique*).

Politiques et plans d'actions

Dans le cadre de sa politique Climat, Danone s'est engagée dès 2015 à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050. Cet objectif couvre l'ensemble de sa chaîne de valeur : scopes 1, 2 et 3 à savoir toutes nos émissions directes et indirectes, c'est-à-dire y compris celles des fournisseurs et des consommateurs.

Afin d'y parvenir, Danone a élaboré la stratégie suivante :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- transformation des pratiques agricoles de sa chaîne d'approvisionnement ;
- augmentation de la séquestration de carbone dans le sol ;
- élimination de la déforestation de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à fin 2020 ;
- compensation des émissions de gaz à effet de serre.

En complément de sa Politique Climat, Danone a pour la première fois, en 2019, communiqué l'évolution d'un BNPA courant ajusté du coût du carbone^(a), qui tient compte d'une estimation de l'impact financier des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette évolution a été de +12 % en 2019, plus importante que l'évolution du BNPA courant (+8,3 %), compte tenu des gains d'efficacité carbone de +9 % générés en 2019.

À l'avenir, dans la mesure où le pic d'émissions carbone a été atteint en 2019 et que les gaz à effet de serre ont donc vocation à diminuer en valeur absolue, le BNPA courant ajusté du coût du carbone devrait augmenter plus vite que le BNPA courant (voir paragraphe 3.2 *Examen du résultat consolidé*).

(a) Le BNPA courant ajusté du coût du carbone est égal à la différence entre le BNPA courant et l'estimation de l'impact financier des émissions de gaz à effet de serre (GES) rapportée au nombre d'actions après dilution (voir paragraphe 3.2 *Examen du résultat consolidé*). L'estimation de l'impact financier des émissions de GES est basée sur le volume d'émissions sur le périmètre élargi de Danone (scopes 1, 2 et 3, voir Note méthodologique), soit 27,2 millions de tonnes en 2019 (26,3 millions de tonnes en 2018) et son coût estimé à 35€/tonne pour les deux années (aligné avec la communication à CDP).

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Danone a aligné sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'objectif mondial de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) qui vise à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C.

En 2017, les objectifs de réduction des émissions de Danone ont été approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) :

- réduire les émissions de Danone de 50 % en intensité sur son périmètre de responsabilité élargi (scopes 1, 2 et 3) entre 2015 et 2030 ;
- réduire les émissions de Danone de 30 % en valeur absolue sur les scopes 1 et 2 entre 2015 et 2030.

En 2019, Danone s'est engagée à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en ligne avec le scénario climatique 1,5°C, répondant à l'appel du Global Compact des Nations Unies, des initiatives Science-Based Targets et We Mean Business. Danone construit actuellement cette nouvelle trajectoire avec l'initiative SBT.

Enfin, dans le cadre de l'initiative RE100, Danone s'est engagée dans la transition vers une électricité d'origine 100 % renouvelable d'ici 2030, avec une étape intermédiaire de 50 % d'ici 2020.

Transformation des pratiques agricoles

Danone positionne l'agriculture comme un axe prioritaire de sa stratégie bas carbone notamment par la mise en œuvre de l'agriculture régénératrice (voir paragraphe *Agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique*).

Augmentation de la séquestration de carbone dans le sol

Danone encourage une agriculture régénératrice qui contribue à réduire le taux de carbone dans l'atmosphère en le séquestrant dans le sol. En adoptant des pratiques d'agriculture régénératrice, les producteurs partenaires réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, améliorent la santé des sols et donc la séquestration du carbone dans les sols (voir paragraphe *Agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique*).

En 2019, Danone, s'est associée au programme "Value change interventions" de Gold Standard visant à établir une méthodologie de mesure de la séquestration du carbone dans les sols.

Élimination de la déforestation de la chaîne d'approvisionnement d'ici fin 2020

Politique Empreinte Forêts

Danone s'est engagée à travers sa Politique Empreinte Forêts à éliminer la déforestation de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à la fin 2020. La priorité est donnée à six grandes matières : huile de palme, soja, emballages papier et carton, bois destiné à produire de l'énergie, canne à sucre et matières premières bio-sourcées pour emballages.

Les politiques spécifiques à l'huile de palme, au soja et aux emballages papier et carton, résumées ci-après, ont été évaluées par le Global Canopy Program. Ces politiques sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de Danone.

Politique Huile de Palme

Depuis 2015, Danone s'est engagée sur la traçabilité et la provenance de l'huile de palme utilisée. Elle doit provenir de plantations dont l'expansion ne menace ni les forêts évaluées en High Conservation Value (HCV) et en High Carbon Stock (HCS), ni les zones tourbeuses tropicales, et qui respectent les droits des populations indigènes et des communautés locales ainsi que les droits de tous les travailleurs.

En 2019, Danone a utilisé environ 68 000 tonnes d'huile de palme (71 443 tonnes en 2018).

Depuis 2014, 100 % de l'huile de palme achetée pour ses activités de nutrition infantile est certifiée RSPO segregated (traçabilité jusqu'au niveau des plantations, avec le soutien de EarthWorm). En 2019, 48 % de l'huile de palme achetée par Danone est certifiée RSPO segregated et 51 % est certifiée RSPO Mass Balance (ce qui signifie que l'huile de palme utilisée est majoritairement issue de plantations gérées durablement, mais sans séparation stricte le long de la chaîne d'approvisionnement).

De plus, depuis 2018, l'Entreprise publie sur son site internet la liste de ses fournisseurs d'huile de palme directs et jusqu'au moulin.

Politique Soja

Danone s'est engagée à contribuer au développement d'une filière de soja plus responsable. Sa politique soja consiste à améliorer la transparence sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et encourage notamment les cultures locales riches en protéines, alternatives aux importations de soja, contribuant ainsi à rendre les exploitants agricoles plus autonomes pour la production de l'alimentation du bétail. Elle a également pour objectif d'assurer la traçabilité du soja utilisé dans l'alimentation animale des vaches laitières depuis des régions à faible risque de déforestation, ou issu des normes de certification comme ProTerra ou RTRS.

La consommation de soja par Danone est détaillée au paragraphe 5.5 *Approvisionnements responsables hors lait*.

Politique Emballages et Politique Emballages papier et carton

Danone vise au travers de sa Politique Emballages à garantir la circularité de ses emballages et à accélérer la transition vers une économie circulaire à l'échelle mondiale (voir paragraphe *Économie circulaire*).

Danone a également élaboré une politique spécifique aux Emballages papier et carton avec plusieurs ONG référentes (notamment Rainforest Alliance) avec trois objectifs :

- réduire activement le poids des emballages papier et carton de chaque produit ;
- utiliser en priorité des fibres recyclées ;
- privilégier, lorsque cela est possible, les fibres vierges certifiées FSC ou équivalent.

Les informations relatives aux résultats quantitatifs sont disponibles dans le Rapport Annuel Intégré 2019.

Compensation des émissions

Danone s'engage à compenser les émissions de gaz à effet de serre qui subsistent tout en mettant en œuvre des solutions qui visent à améliorer la qualité de vie des communautés les plus vulnérables. L'Entreprise participe à des programmes de reboisement et de restauration des écosystèmes naturels notamment à travers les actions du fonds Carbone Livelihoods (voir Rapport Annuel Intégré 2019 pour plus d'informations).

Neutralité carbone de ses marques

Danone engage également ses principales marques dans son objectif de neutralité carbone.

Dès 2013, Danone a décidé de compenser les émissions de la marque *evian*, en complément de ses actions de réduction des émissions, afin que l'ensemble de ses produits à travers le monde soient neutres en carbone en 2020. En 2019, les émissions des produits vendus en 2018, en Amérique du Nord, en Allemagne et en Suisse, ont été compensées.

En 2019, trois autres marques du Pôle Eaux se sont engagées à atteindre la neutralité carbone : *Volvic* d'ici à 2020, *Lanjarón* d'ici à 2025 et *Font Vella* d'ici à 2030.

Résultats

Reconnaissance externe

Danone a obtenu la note "triple A", dans le cadre des questionnaires CDP Climate Change, CDP Forests, CDP Water, de l'organisation

à but non lucratif CDP, pour sa transparence et ses performances environnementales en matière de lutte contre le changement climatique, contre la déforestation, et de protection des ressources en eau.

Depuis 2018, Danone a indexé un critère de performance environnementale dans ses programmes d'attribution d'actions sous conditions de performance à 1 600 de ses cadres dirigeants. Ce critère est fondé sur le score CDP Climate Change attribué à Danone (voir paragraphe 6.4 *Détail des plans de rémunération long terme*).

En 2019, l'Entreprise a également été reconnue par le CDP comme leader mondial pour sa stratégie et ses actions d'engagement avec ses fournisseurs dans toute sa chaîne d'approvisionnement en matière de lutte contre le changement climatique. Danone rejoint ainsi la liste des entreprises faisant partie du CDP Supplier Engagement Board.

En parallèle, les engagements de Danone pour l'élimination de la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement ont été reconnus par le CDP dans le cadre de son rapport "CDP No Wood for Trees". L'Entreprise atteint la première position mondiale de ce classement qui analyse les actions de 22 entreprises contre la déforestation.

Émissions de gaz à effet de serre

Danone mesure les émissions de gaz à effet de serre de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) selon le protocole international (GHG Protocol) développé par le World Resources Institute (voir Note méthodologique).

En 2019, Danone a déployé mondialement un nouvel outil de mesure et de suivi de sa performance environnementale. À cette occasion, l'Entreprise a entièrement mis à jour son référentiel de comptabilité carbone pour lequel la conformité avec le GHG Protocol a été confirmée par un tiers externe (voir Note méthodologique).

Émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2

Danone intègre, dans la mesure des scopes 1 et 2, toutes les sources d'émissions des activités sous le contrôle opérationnel de ses sites industriels, de ses entrepôts et des flottes de véhicules.

Danone a fixé les objectifs de réduction de ses émissions scope 1 et 2 selon la méthode basée "sur le marché" du GHG Protocol pour prendre en compte l'impact de la part d'électricité renouvelable utilisée (voir Note méthodologique).

Les émissions totales en tonnes équivalent CO₂ des scopes 1 et 2 ont diminué de 8,5 % entre 2018 et 2019 principalement due à l'achat d'électricité issue de sources renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. À périmètre comparable, ces émissions ont diminué de 10,4 % par rapport à 2018 et de 29,1 % par rapport à 2015.

Émissions scopes 1 et 2 basé sur le marché (en ktonnes CO ₂) ^(a)	2018	2019
Scope 1	753	722
Scope 2	679	588
Total Scopes 1 & 2	1 432	1 310
Réduction en absolu des émissions scopes 1 et 2 basé sur le marché depuis 2015	20,3 %	29,1 %

(a) Périmètre Environnement Gaz à Effet de Serre, voir Note méthodologique.

Émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3

Danone mesure les émissions indirectes des catégories du scope 3 détaillées ci-dessous (voir Note méthodologique).

(en ktonnes CO ₂ eq)	2018	2019
Achats de produits et de services	19 055	20 628
Transport et distribution des marchandises amont	629	382
Transport et distribution des marchandises aval	1 886	2 199
Utilisation des produits vendus	1 577	1 922
Traitement de fin de vie des produits vendus	1 004	245
Émissions liées à l'énergie amont	330	320
Déchets générés dans les opérations	405	173
Total Scope 3	24 886	25 869

Émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3

(en ktonnes CO ₂ eq) ^(a)	2018	2019
Scope 1	753	722
Scope 2 ^(b)	679	588
Scope 3	24 886	25 869
Total Scopes 1, 2 et 3	26 318	27 179
Ratio des émissions totales scopes 1,2,3 (en grammes de CO ₂ eq/kg de produits vendus)	711,0	740,1
Réduction de l'intensité sur le périmètre de responsabilité élargi depuis 2015	15,6 %	24,8 %

(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre, Note méthodologique.

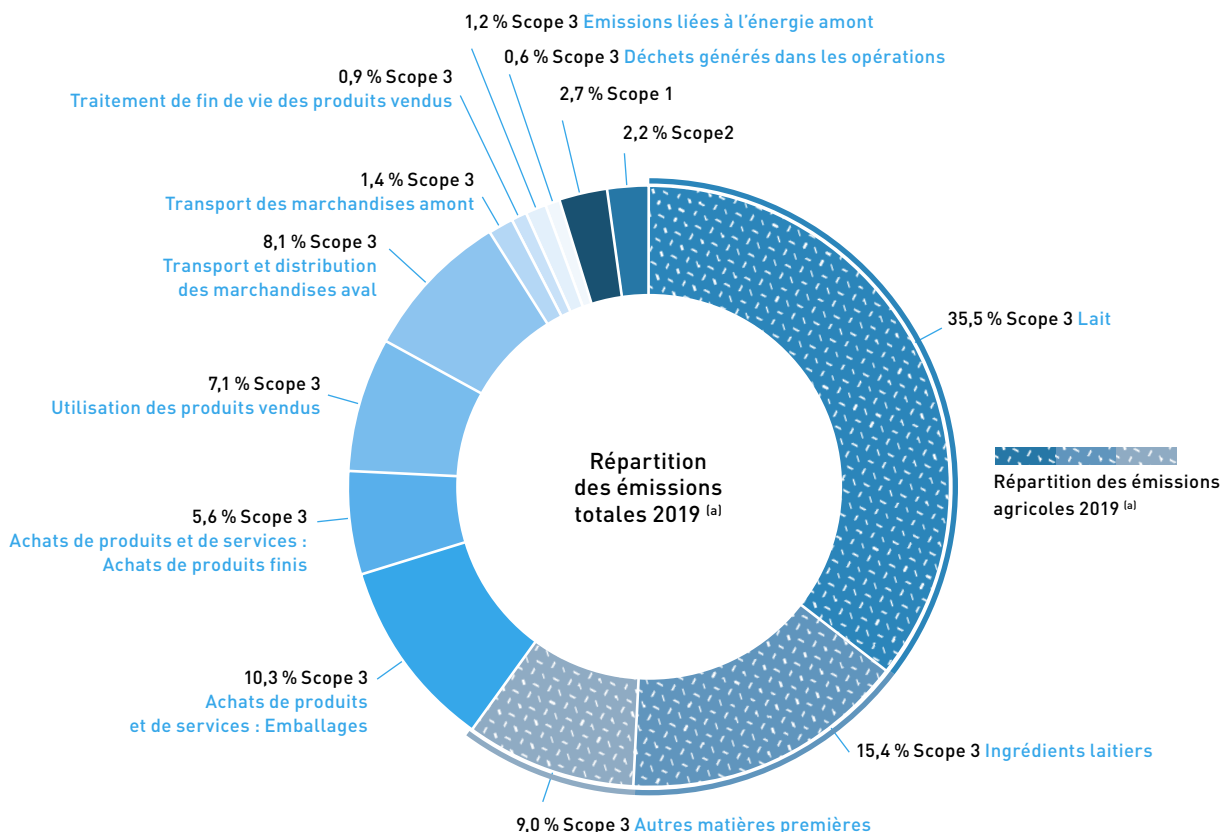
(b) Basé sur le marché.

Les émissions totales de Danone en 2019 sur sa chaîne de valeur scopes 1, 2 et 3 s'élèvent à 27,2 millions de tonnes équivalent CO₂ contre 26,3 millions en 2018 principalement due à l'extension du périmètre de mesure des émissions de l'activité du Pôle Nutrition Spécialisée et au changement d'approche de mesure (voir Note méthodologique).

Le ratio de ses émissions totales sur sa chaîne de valeur scopes 1, 2 et 3 a augmenté de 4,1 % entre 2018 et 2019. À périmètre et méthodologie comparables, ce ratio a diminué de 9,4 % par rapport

à 2018 et de 24,8 % par rapport à 2015, principalement grâce à l'amélioration de la productivité chez les exploitants agricoles auprès desquels Danone achète directement son lait et de la filière lait au niveau mondial, et à l'augmentation des achats d'électricité issue de sources renouvelables.

Avec 95,2 % des émissions totales de Danone sur sa chaîne de valeur, le scope 3 représente le poste le plus contributeur, devant les émissions du scope 1 (2,7 %) et du scope 2 (2,2 %).



(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre, Note méthodologique.

Danone estime ainsi que le pic de ses émissions carbone sur l'ensemble de ses scopes 1,2 et 3 a été atteint en 2019, c'est-à-dire avec cinq années d'avance sur l'objectif initial (fixé à 2025) et avec une année d'avance sur les objectifs du "1,5°C Science-Based Targets".

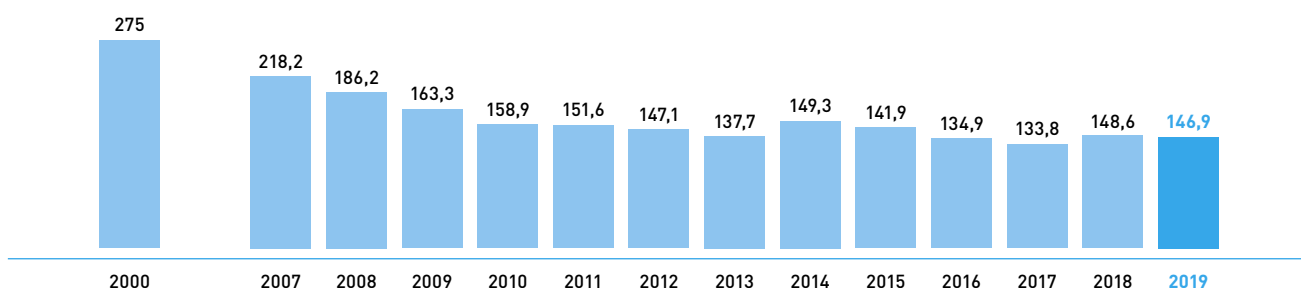
Efficacité énergétique et énergies renouvelables

	Exercice clos le 31 décembre	
(en MWh)	2018	2019
Énergie thermique (a)	3 395 125	3 298 502
Énergie électrique (a)	2 181 458	2 122 809
Total	5 576 583	5 421 311
Intensité de la consommation d'énergie (en kWh/tonne de produits)	148,6	146,9
Réduction totale de l'intensité d'énergie depuis 2000 (en kWh/tonne de produits)	46 %	47 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, Note méthodologique.

L'intensité de la consommation d'énergie a baissé de 1,1 % en 2019. À périmètre comparable, ce ratio a baissé de 0,7 % entre 2018 et 2019.

Intensité de la consommation d'énergie totale dans les sites de production (en kWh/tonne de produit)



Fin 2019, l'intensité de la consommation d'énergie totale sur les sites de production a reculé de 47 % par rapport à l'année 2000 contre 46 % en 2018.

Mesures pour améliorer l'efficacité énergétique

Pour améliorer son efficacité énergétique, Danone s'appuie sur deux leviers principaux : l'optimisation de la production d'énergie sur les sites et de l'utilisation des énergies.

Cette dynamique est par ailleurs renforcée par le partage systématique de bonnes pratiques entre ses sites de production.

Recours aux énergies renouvelables

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2019
Sites de production achetant de l'électricité 100 % renouvelable ^(a)	40	50
Pourcentage d'électricité renouvelable ^(a)	34,2 %	42,4 %
Pourcentage d'énergie renouvelable ^(a)	16,2 %	19,7 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique.

Dans le cadre de l'initiative RE100, en 2019, 50 sites de production ont acheté de l'électricité provenant de sources 100 % renouvelables (énergie éolienne, énergie hydraulique, etc.), ce qui représente au total 42,4 % des achats d'électricité de Danone en 2019 contre 34,2 % en 2018.

En 2019, la consommation totale d'énergie d'origine renouvelable (électrique et thermique) représente 19,7 % de l'énergie totale consommée par Danone contre 16,2 % en 2018.

Opportunités

Danone travaille à renforcer la traçabilité de ses approvisionnements de manière rapprochée avec l'ensemble des acteurs de sa chaîne de valeur afin de contribuer à la résilience des producteurs et à la sécurisation de ses achats.

Par ailleurs, son engagement sur ces enjeux depuis plusieurs années lui permet d'anticiper la demande croissante de transparence de la part des consommateurs et des régulateurs. La lutte contre le changement climatique permet également de répondre aux nouvelles tendances de consommation ainsi l'Entreprise a diversifié son portefeuille de produits d'origine végétale contribuant à la réduction de son empreinte carbone.

Focus – Alignement avec les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Les communications de Danone relatives au changement climatique sont en ligne avec les recommandations émises par la TCFD. La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations du présent Document d'Enregistrement Universel liées à ces recommandations.

	Paragraphes
Gouvernance	
a. Supervision par le Conseil d'administration des risques et opportunités relatifs au climat	6.1
b. Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat	5.1, 5.3, 6.1
Stratégie	
a. Risques et opportunités relatifs au climat identifiés à court, moyen et long termes	2.6
b. Impact des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités, la stratégie et les prévisions financières de l'Entreprise	5.1
c. Résilience de la stratégie de l'Entreprise, tenant compte de différents scénarios relatifs au climat y compris un scénario 2°C ou moins	5.3
Gestion des risques	
a. Procédures pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat	5.1
b. Procédures pour gérer les risques relatifs au climat	5.1
c. Intégration des procédures pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat dans la gestion globale des risques de l'Entreprise	2.7
Indicateurs et objectifs	
a. Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en ligne avec la stratégie et la procédure de gestion des risques de l'Entreprise	5.1, 5.3
b. Émissions des gaz à effet de serre des scope 1, scope 2, et scope 3, et les risques associés	5.3, 5.6, 5.7
c. Objectifs utilisés pour gérer les risques et/ou opportunités relatifs au climat et la performance de l'Entreprise vis-à-vis de ses objectifs	5.3, 6.4



TRANSITION VERS L'AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE INTÉGRANT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Définition

L'agriculture constitue pour Danone sa première source d'émissions de gaz à effet de serre sur son périmètre de responsabilité élargi : en effet, elle représente 60 % de ses émissions totales en 2019. C'est aussi la principale source de consommation d'eau. Pour l'Entreprise, l'agriculture fait partie de la solution face aux enjeux climatiques, elle a pour objectif de transformer les modèles agricoles pour protéger la capacité de la nature à se régénérer notamment par la promotion de pratiques contribuant à la transition des modèles agricoles.

Politiques

La transition vers une agriculture régénératrice repose sur les principes et engagements suivants :

- Livre Blanc de Danone sur l'agriculture durable qui liste les principes clés des approvisionnements agricoles vers plus de durabilité ;
- trois piliers de l'agriculture régénératrice :
 - protection des sols, de l'eau et de la biodiversité ;
 - soutien à de nouvelles générations d'agriculteurs ;
 - promotion du bien-être animal.

Ces principes s'illustrent également par la volonté de Danone de renforcer son offre de produits issus de l'agriculture biologique et de produits d'origine végétale.

En plus des principes pour une agriculture régénératrice, les Pôles de Danone ont pris un ensemble d'engagements publiés dans l'Animal Welfare Position Paper, parmi lesquels :

- couvrir 80 % du lait frais collecté dans 14 pays *via* l'outil dédié à l'évaluation du bien-être des vaches laitières ou *via* la certification Validus d'ici 2020 ;
- utiliser 100 % d'œufs et ovo-produits (produits à base d'œufs) issus de fermes hors cages d'ici fin 2019 pour l'ensemble de son portefeuille de produits.

Par ailleurs, Danone publie chaque année son rapport d'avancement en matière de bien-être animal qui synthétise l'évolution pour chacun de ses engagements avec des périmètres et des objectifs annuels définis.

Plans d'actions et résultats

En 2019, 76 % des entités ont développé des projets concrets sur au moins un des trois piliers du cadre de l'agriculture régénératrice et sur les principales matières premières utilisées (Périmètre Danone Way, voir Note méthodologique).

Protéger les sols, l'eau et la biodiversité

Danone a intégré la santé des sols dans sa démarche d'agriculture régénératrice et s'est engagée à promouvoir auprès de ses partenaires de l'amont agricole des pratiques permettant de :

- préserver et améliorer la structure physique et biologique du sol pour y accroître le taux de matière organique, *via* la réduction du labour, la rotation des cultures et l'augmentation de la couverture permanente des sols ;
- maintenir la capacité naturelle du sol à réguler les ressources en eau ;
- préserver la biodiversité animale et végétale en limitant les intrants (engrais minéraux, pesticides et autres produits chimiques) et en augmentant les zones de protection des animaux (augmentation des zones tampon et des haies entre parcelles lorsque cela est possible).

Ces démarches réduisent les émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles et augmentent le taux de séquestration du carbone dans les sols, contribuant à l'objectif de neutralité carbone de Danone. Dans ce cadre, Danone travaille directement avec les exploitants agricoles pour élaborer avec eux des plans d'actions et pour les soutenir dans la mise en place de ces nouvelles pratiques.

Danone travaille avec de nombreux partenaires pour encourager une meilleure compréhension des pratiques agricoles qui peuvent aider la protection de la santé des sols. Par exemple, Danone North America travaille depuis 2018 avec des chercheurs du Centre sur la séquestration du carbone de l'Université Cornell, afin d'identifier des façons de régénérer les sols et d'augmenter leur teneur en carbone.

En 2019, Danone a renforcé sa contribution à la protection de la biodiversité notamment en initiant la coalition One Planet Business for Biodiversity (OP2B) avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Au 31 décembre 2019, cette coalition rassemble 19 entreprises, principalement du secteur de l'agroalimentaire, ayant pour ambition de protéger et restaurer la biodiversité au sein de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs portefeuilles de produits. Par ailleurs, l'Entreprise agit à proximité de ses sites de production et sensibilise ses collaborateurs à la protection de la biodiversité.

D'autres exemples d'initiatives sont disponibles sur le site internet de Danone.

Soutenir de nouvelles générations d'agriculteurs

Les exploitants agricoles étant les principaux acteurs de la transition vers une agriculture régénératrice, Danone a pour objectif de construire des relations durables pour les soutenir dans cette transition. C'est dans cet objectif que Danone a mis en place des contrats, dits CPM (Cost Performance Model), qui permettent de garantir des revenus stables aux agriculteurs et de collaborer à long terme sur les enjeux de durabilité (voir paragraphe 5.5 *Approvisionnements responsables en lait*).

Une autre forme de soutien aux agriculteurs consiste à les aider à accéder aux formations, aux équipements et aux financements, notamment au travers des marques et des fonds d'innovation sociale créés par Danone. Par exemple, en France, la marque Blédina a investi depuis 2018, 40 millions d'euros ayant permis de convertir près de 60 % de ses matières premières à des pratiques d'agriculture régénératrice. Par ailleurs, Dan Trade, le Fonds Danone pour l'Écosystème et d'autres acteurs publics et privés, ont mis en place le projet "Madre Tierra" qui permet aux producteurs de fraises au Mexique de bénéficier d'un soutien financier, technique et technologique ainsi que de formations sur la durabilité des sols, la gestion de la ressource en eau et la fertilisation. Ces actions permettent de promouvoir un approvisionnement durable et local. Le projet "Madre Tierra" a accompagné 78 producteurs en 2019, et a pour ambition d'impliquer près de 150 producteurs d'ici 2023.

Promouvoir le bien-être animal

Danone a développé son approche pour le bien-être animal en collaboration avec l'ONG Compassion In World Farming (CIWF) qui repose sur les cinq libertés, internationalement reconnues, du Farm Animal Welfare Council concernant les animaux de ferme. Elle est formalisée dans son Animal Welfare Position Paper. Danone a atteint en 2018 et 2019 le niveau Tier 2 du BFAW (Business Benchmark on Farm Animal Welfare), rapport qui évalue chaque année la performance des principales entreprises sur leur stratégie de bien-être animal.

Par ailleurs, Danone s'est également engagée à renforcer ses pratiques en signant le Broiler Chicken Act visant à améliorer les conditions d'élevage des poulets de chair d'ici 2026. Ainsi, l'Entreprise s'engage avec ses fournisseurs sur l'amélioration des conditions de vie des animaux (lumière naturelle, perchoirs, etc.) et la densité d'élevage.

S'agissant de son approvisionnement en lait du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale, en 2019, 81 % des volumes de lait frais collectés sont couverts par l'outil dédié à l'évaluation du bien-être animal ou par la certification Validus, ce qui représente plus de 2 000 audits réalisés dans des exploitations agricoles. Cet outil permet également d'attribuer un score aux exploitations agricoles auditées. En moyenne, les exploitations agricoles partenaires auditées obtiennent un score de 65 points sur une échelle de 100 points, illustrant leurs bonnes pratiques. La Belgique est le pays avec le meilleur score avec 75 points de moyenne.

Par ailleurs, s'agissant de la Nutrition Spécialisée, en 2019, 100 % des agneaux et des bœufs ont accès à des pâturages. Concernant les œufs et ovo-produits, plus de 80 % sont issus de fermes hors cages. Danone travaille encore à la transition des volumes restant en raison de l'évolution de son portefeuille de produits dans certains pays.

Opportunités

L'agriculture régénératrice permet donc d'avoir des écosystèmes plus sains et durables mais également de répondre à une demande des consommateurs. Par exemple, Danone au Canada travaille en partenariat avec plus de trente exploitations agricoles, membres du réseau Nutrinor Coopérative, pour assurer une transition vers une agriculture régénératrice permettant de garantir la traçabilité du lait jusqu'au consommateur. Danone Canada et Nutrinor Coopérative ont déjà respectivement à cœur l'agriculture durable et veulent partager et explorer des opportunités d'amélioration en matière de santé des sols, de valorisation des exploitants agricoles et de bien-être animal.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Emballages

Définition

Consciente des problématiques de pollution liée aux emballages, Danone travaille avec de nombreux acteurs de la filière pour accélérer rapidement la transition vers une économie circulaire.

Politiques, plans d'actions et résultats

Politique Emballages

Afin d'accélérer la suppression des plastiques à usage unique, Danone poursuit ses investissements pour trouver de nouvelles innovations en matière d'emballages alternatifs au plastique (comme le verre, les cannettes et le papier) et repenser plus particulièrement

les modèles d'hydratation. Ces initiatives seront accompagnées par le lancement d'un fonds dédié à la recherche de la prochaine génération de formats et matériaux d'emballages.

Danone a pris un ensemble d'engagements dans sa Politique Emballages de 2018, complétés en 2020, détaillés ci-dessous. Chaque Pôle les décline en se fixant des feuilles de route locales.

PILIER ET ENGAGEMENTS	PLANS D' ACTIONS ET RESULTATS
Des emballages conçus pour la circularité <i>D'ici à 2025 :</i> <ul style="list-style-type: none"> concevoir tous les emballages pour qu'ils soient 100 % recyclables, réutilisables ou compostables ; développer des alternatives aux emballages plastiques ou aux emballages à usage unique sur tous les principaux marchés du Pôle Eaux ; agir pour éliminer les emballages plastiques problématiques ou superflus. 	<p>En 2019, Danone a utilisé 800 000 tonnes de plastique (794 000 en 2018).</p> <p>Danone travaille à développer la recyclabilité de ses emballages à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'innovation : par exemple, la nouvelle bouteille noire <i>Actimel</i> utilise des pigments spéciaux détectables par infrarouge, ce qui facilite le tri et le recyclage ; L'optimisation des matériaux utilisés. En Indonésie, la marque <i>Aqua</i> a lancé une nouvelle ligne de bouteilles d'eau sans étiquette. <p>Par ailleurs, l'Entreprise développe des emballages réutilisables ainsi que des modèles innovants de distribution et de consommation. Danone en participant au système d'achat mondial Loop™ en partenariat avec Terracycle permet à ses consommateurs d'avoir accès à une variété de produits dans des emballages durables personnalisés qui sont collectés, nettoyés, remplis et réutilisés.</p> <p>En 2019, 81 % des emballages de Danone sont recyclables, réutilisables ou compostables (87 % en 2018). Cette baisse est due à une application stricte de la nouvelle définition de la recyclabilité préconisée par la fondation Ellen MacArthur (EMF) pour l'économie circulaire et à son changement d'approche avec l'intégration dans un nouvel outil de suivi de la performance environnementale. À méthode et périmètre comparables, ce taux passe de 80,3 % à 81,3 % entre 2018 et 2019 (Périmètre <i>Emballages</i>, voir Note méthodologique).</p> <p>Pour les emballages plastiques, 67 % sont recyclables, réutilisables ou compostables (65 % en 2018 à méthode et périmètre comparables).</p>



PILIER ET ENGAGEMENTS	PLANS D' ACTIONS ET RESULTATS
<p>Des emballages réutilisés, recyclés ou compostés dans la pratique <i>D'ici à 2025 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>atteindre voire dépasser les objectifs de collecte définis par les autorités (en particulier, soutenir l'objectif de l'Union Européenne visant un taux minimum de 90 % de collecte des bouteilles en plastique) ;</i> • <i>lancer ou soutenir des initiatives de collecte et de recyclage dans les 20 principaux marchés de Danone, qui représentent environ 90 % du chiffre d'affaires.</i> 	<p>Danone soutient le développement de filières efficaces et inclusives qui augmentent la collecte et le recyclage (ex : système faisant appel à la responsabilité élargie des producteurs et les systèmes de consigne, ceci en tenant compte du contexte local).</p> <p>Au niveau local, depuis 2014, les projets de recyclage inclusifs soutenus par Danone et le Fonds Danone pour l'Écosystème ont permis de soutenir et développer les compétences de près de 6 500 personnes, et permettent de recycler en 2019 plus de 48 000 tonnes de déchets par an (pour plus d'informations, voir Rapport Annuel Intégré 2019).</p> <p>À plus grande échelle, Danone investit dans les initiatives privées qui renforcent les infrastructures circulaires, en particulier dans les pays où les réseaux formels sont absents ou en développement, ou dans lesquels le risque de déversement vers les écosystèmes naturels est élevé. En 2019, Danone s'est engagée à investir 15 millions de dollars sur 5 ans dans le fonds Circulate Capital pour le développement à grande échelle des infrastructures de recyclage et d'économie circulaire en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est.</p> <p>En 2019, 90 % des entités ont mis en place une évaluation des systèmes de recyclage (collecte, tri, recyclage) et ont identifié les principaux acteurs à mobiliser pour améliorer le recyclage et/ou la réglementation (Périmètre Danone Way, voir Note méthodologique).</p>
<p>Préserver les ressources naturelles <i>D'ici à avril 2020 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>proposer des emballages 100 % recyclés (rPET) pour les marques evian et Volvic ^(a)</i> <p><i>D'ici à 2021 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>commercialiser des bouteilles en PET 100 % recyclé dans tous les marchés majeurs de Danone ;</i> <p><i>D'ici à 2025 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>utiliser 25 % de matériaux recyclés dans nos emballages plastiques ;</i> • <i>utiliser 50 % de matériaux recyclés dans nos bouteilles d'eau et autres boissons.</i> • <i>utiliser 100 % de rPET en Europe dans les emballages du Pôle Eaux ;</i> • <i>supprimer l'usage du polystyrène au niveau mondial, pour la filiale Alpro dès 2021 et en Europe dès 2024.</i> 	<p>Danone travaille à la réintégration des matériaux recyclés dans ses propres emballages et au développement de l'usage de matériaux renouvelables.</p> <p>En 2019, Danone a atteint :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10,6 % de matériaux recyclés en moyenne dans ses emballages plastiques (6,4 % en 2018) ; • 16 % de PET recyclé (rPET) utilisé en moyenne par le Pôle Eaux (12 % en 2018) et 20,5 % dans les pays où les normes et réglementations locales le permettent (17 % en 2018), Périmètre <i>Emballages</i>, voir Note méthodologique. <p>En 2019, toutes les bouteilles <i>evian</i> contiennent en moyenne 31 % de rPET sur toute la gamme (contre 28 % en 2018). En 2019, Danone a également lancé plusieurs bouteilles composées à 100 % de PET recyclé : <i>Volvic 8L</i> (France), <i>Zywiec Zdrój</i> (Pologne), <i>Aqua d'Or</i> (Danemark)</p> <p>(a) En avril 2020, les marques <i>evian</i> et <i>Volvic</i> s'engagent à proposer des emballages 100 % rPET : sur l'ensemble de la gamme <i>Volvic</i> en Allemagne, sur l'ensemble des petits formats et des formats XXL en France pour <i>evian</i> et <i>Volvic</i>, et pour l'ensemble des formats <i>evian</i> à emporter au Royaume-Uni.</p>

En parallèle de ses engagements, Danone continue de travailler activement avec la Fondation EMF pour promouvoir l'économie circulaire.

Opportunités

Les marques de Danone contribuent à l'implication des consommateurs et au soutien à la recherche et à l'innovation. Danone s'appuie notamment sur des alliances pour trouver des solutions innovantes pour gérer les déchets plastiques.

Par exemple, *evian* participe à une mission de recherche en partenariat avec The Ocean Cleanup, start-up néerlandaise à but non-lucratif, qui développe des solutions innovantes et à fort potentiel pour éliminer le plastique dans les océans. La filiale Aqua a rejoint en 2019 le projet pilote lancé en Indonésie. En effet, Aqua s'est engagée à récupérer plus de déchets plastiques rejetés dans la nature indonésienne qu'elle n'utilise de plastique, en volume équivalent d'ici 2025.

Gestion des déchets

Danone assure également le suivi des déchets et leur valorisation, que ce soit *via* le recyclage, la réutilisation des déchets, le compostage ou la valorisation énergétique. Les sites de production ont pour objectif de maximiser le taux de valorisation de leurs déchets en organisant

le tri des déchets sur site et en formant le personnel. À cet effet, ces sites nouent des contrats avec des sous-traitants disposant des capacités de valoriser les différents types de déchets générés.

	2018	2019
Déchets industriels		
Quantité totale de déchets industriels (<i>en milliers de tonnes</i>)	452	511
Ratio sur quantité totale de déchets industriels par tonne de produit (<i>en kg/tonne</i>)	12,1	13,8
Proportion de déchets industriels valorisés	88,3 %	90,1 %
Déchets industriels d'emballages		
Quantité totale de déchets industriels d'emballages (<i>en milliers de tonnes</i>)	119	122
Ratio quantité totale de déchets industriels d'emballages par tonne de produit (<i>en kg/tonne</i>)	3,2	3,3
Proportion de déchets industriels d'emballages valorisés	96,8 %	95,3 %
Proportion de déchets d'emballages plastiques valorisés	95,4 %	95,8 %

Le ratio des déchets générés par tonne de produit a augmenté de 14,8 % entre 2018 et 2019 dû principalement à des effets de lancement de nouvelles gammes de produits aux États-Unis et au boycott des activités du Pôle EDP au Maroc. En 2019, le taux de valorisation des déchets industriels passe de 88 % à 90 % (Périmètre *Environnement Sites de production*, voir Note méthodologique).

Le taux de valorisation des déchets d'emballages sur les sites de production s'élevé à 95,3 % en 2019 (96,8 % en 2018). Ainsi, en 2019, 5 % des déchets d'emballage post-industriels sont envoyés à l'enfouissement. L'objectif est d'atteindre zéro d'ici à 2025.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Définition

Danone a pour objectif de réduire le gaspillage au niveau de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement, notamment à travers la revalorisation des déchets alimentaires. Danone suit les pertes sur l'ensemble de ses sites de production, à l'exception des sites d'embouteillage du Pôle Eaux, conformément au premier référentiel international permettant d'évaluer le gaspillage alimentaire : le Food Loss and Waste Protocol développé par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Politiques et résultats

Dans le cadre de la résolution contre le gaspillage alimentaire adoptée par le Consumer Goods Forum en 2015, Danone s'est engagée à réduire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2016, ses déchets alimentaires non valorisés (c'est-à-dire enfouis, incinérés sans récupération d'énergie ou rejetés avec les effluents).

Résultats

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2019
Gestion des déchets alimentaires sur les sites de production ^{(a)(b)}		
Quantité totale de déchets alimentaires générés (<i>en milliers de tonnes</i>)	331	386
Ratio quantité totale de déchets alimentaires par tonne de produits (<i>en kg/tonne</i>)	37,7	45,0
Ratio sur quantité totale de déchets alimentaires valorisés par tonne de produits (<i>en kg/tonne</i>)	32,3	39,9
Proportion de déchets alimentaires valorisés	85,5 %	88,6 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique.
 (b) Sites du Pôle Eaux exclus.

Le ratio des déchets alimentaires générés par tonne de produit a augmenté de 19 % entre 2018 et 2019 dû principalement au lancement de nouvelles gammes aux États-Unis et au boycott des activités du Pôle EDP au Maroc. Le taux de valorisation a augmenté, passant de 85,5 % à 88,6 %.

En 2019, 74 % des entités ou des points d'approvisionnement ont mis en œuvre au moins une action concrète pour améliorer le taux de

valorisation des déchets alimentaires. Cette action a eu un impact significatif (Périmètre *Danone Way*, voir Note méthodologique).

Plans d'actions

Danone travaille dans ses opérations et avec l'ensemble de sa chaîne de valeur pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Sur ses sites de production et dans ses centres de distribution, Danone réduit les pertes alimentaires, fait don de ses invendus consommables et valorise, de préférence en alimentation animale, ce qui ne peut être consommé par l'homme. Par exemple, le Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale met en œuvre le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire Zero Waste qui vise à :

- éliminer les déchets en optimisant les processus de production et de distribution ;
- accroître les volumes de dons aux banques alimentaires et aux canaux de ventes alternatifs à vocation sociale.

Par ailleurs, Danone travaille avec ses partenaires, les consommateurs et les organisations caritatives. Par exemple, l'Entreprise

GESTION DE L'EAU

Définition

La gestion de la ressource en eau étant un enjeu essentiel pour les activités et la chaîne d'approvisionnement de Danone. L'Entreprise s'engage à protéger cette ressource et œuvre ainsi à l'identification des zones à risque et au soutien de solutions adaptées au contexte local.

Politiques

Danone a élaboré une politique spécifique de protection des eaux souterraines avec l'objectif de pérenniser les ressources et de protéger et valoriser les écosystèmes aquatiques dans les zones où elle opère.

Plans d'actions

Danone a établi un processus d'évaluation globale et systématique des risques hydriques tenant compte des risques physiques, réglementaires et réputationnels. Il repose sur deux phases : (i) l'identification des zones géographiques à risque et l'anticipation des évolutions à moyen terme en utilisant l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute ; puis (ii) l'identification des risques hydriques au niveau des sites opérationnels avec le Water Risk Filter (WRF) développé par WWF. Cette deuxième étape est intégrée dans le cadre du processus d'audit environnemental GREEN afin d'évaluer les risques hydriques de manière systématique pour l'ensemble des sites de production de l'Entreprise.

En 2019, 44 % des sites de production sont localisés dans des zones à risque élevé ou extrême selon l'outil Aqueduct Water Risk Atlas. Par ailleurs, en 2019, 76 % des sites de Danone ont été audités sur leur risque eau selon l'outil Water Risk Filter. Il en ressort que 19 % présentent un risque important pour l'Entreprise (Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique).

Ce processus permet d'obtenir une cartographie des risques hydriques et d'identifier les sites présentant des risques potentiels majeurs. Danone l'a renforcé en déployant un troisième outil : le GEMI Local Water Tool pour l'évaluation détaillée des sites identifiés comme les plus à risque et le développement de plans d'actions adaptés.

Depuis 2018, Danone a étendu l'identification des risques hydriques à sa chaîne de valeur en utilisant l'Aqueduct Water Risk Atlas. Danone a commencé son évaluation par la filiale d'approvisionnement en lait liquide frais. Cette analyse couvre plus de 20 pays, implique plus de 8 000 centres de collecte et exploitants agricoles et s'appuie sur les projections de l'évolution du stress hydrique à l'horizon 2030. Elle a permis à Danone de dresser une cartographie détaillée des fournisseurs de lait et des exploitations agricoles affrontant des enjeux de disponibilité de la ressource en eau.

En 2019, l'identification des risques hydriques a également été mise en œuvre pour d'autres matières premières agricoles de Danone.

collabore avec les distributeurs pour optimiser le transport, les systèmes d'emballages en magasin et le réassortiment des produits et pour prévoir la demande, y compris pour les promotions et la gestion des stocks.

Pour soutenir les communautés vulnérables, Danone a également développé des programmes structurés de dons de produits alimentaires, notamment des accords avec des organisations caritatives spécialisées telles que les banques alimentaires. Par exemple, la filiale française du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale s'est associée à la Fédération française des banques alimentaires afin d'optimiser la sécurité et la traçabilité de la distribution pour les consommateurs dans le besoin.

Ce travail permet aujourd'hui d'avoir une vision détaillée de l'empreinte hydrique de ses activités et de celle de sa chaîne d'approvisionnement.

En 2019, sur la base des résultats de ce travail, Danone a redéfini sa stratégie relative à l'eau qui sera mise en œuvre dans le cadre de ses Objectifs 2030. Une équipe dédiée, Water Cycle, est en charge de sa mise en œuvre selon trois axes prioritaires couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de Danone :

- préserver et restaurer les ressources en eau dans l'agriculture et les bassins versants ;
- veiller à ce que chaque goutte compte dans les opérations ;
- permettre l'accès à l'eau.

Plans d'actions et résultats

Préserver et restaurer les ressources en eau dans l'agriculture et les bassins versants

Gestion de la ressource en eau dans les bassins versants

Les filiales du Pôle Eaux ont déployé depuis plusieurs années l'outil interne de gestion des ressources en eau SPRING (Sustainable Protection and Resources managING), développé avec la Convention de Ramsar et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Il permet d'évaluer la gestion physique, réglementaire et communautaire des aquifères et des bassins versants des sites, d'attribuer un niveau d'excellence à chaque site et d'établir des plans d'amélioration adéquats. Depuis 2017, 100 % des sites du Pôle Eaux sont couverts.

En parallèle, l'analyse des risques hydriques permet d'affiner le diagnostic et de mettre en place des plans d'actions répondant aux problématiques du territoire.

Gestion des risques liés à l'eau dans l'agriculture

Sur la base de la cartographie des risques sur sa chaîne de valeur (voir ci-dessus), Danone a défini les zones prioritaires et mobilisé ses équipes pour bâtir des plans d'actions spécifiques.

L'Entreprise déploie également différentes initiatives pour d'autres matières premières. En Espagne, la filiale *Alpro* travaille en partenariat avec l'ONG WWF et des producteurs d'amandes pour développer une méthodologie de gestion de l'allocation en eau dans les bassins versants afin d'assurer une répartition juste et durable entre tous les acteurs.

Veiller à ce que chaque goutte compte dans les opérations

Danone contrôle de manière systématique les usages et la qualité de l'eau dans ses activités, pour atteindre les deux principaux objectifs suivants d'ici fin 2020 :

- réduire de 60 % la consommation en eau dans les processus industriels de ses sites de production par rapport à l'année

2000. Pour atteindre cet objectif, Danone déploie sa stratégie dite des 4R : Réduire, Réutiliser, Recycler, Revaloriser, avec un renforcement sur ses sites à haut risque hydrique ;

- atteindre 100 % de conformité aux Danone Clean Water Standards, (normes de Danone pour l'eau épurée basées sur les standards de l'International Finance Corporation) sur l'ensemble des sites qui déchargent des eaux usées directement dans des milieux naturels.

Moyens et programmes de réduction de la consommation d'eau dans les activités industrielles

Les sites de production déploient de nombreux outils et programmes adaptés selon leur activité.

Par exemple, le Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale a développé le programme Aquathon pour cartographier l'utilisation de

l'eau dans ses sites et définir des plans d'actions pour sa réutilisation ou son recyclage. En complément, le programme d'audit mené avec la société Veolia permet d'établir des plans d'actions relatifs aux aspects techniques et managériaux de la gestion de l'eau. Enfin, le programme Triple Zéro, vise à mettre en place des innovations pour réduire la consommation d'eau et d'énergie.

Les Pôles Eaux et Nutrition Spécialisée déploient également des programmes relatifs à la réduction de la consommation d'eau dans leurs sites de production.

En 2019, Danone a mis en place un outil global visant au partage de bonnes pratiques de gestion de l'eau dans les opérations et a déployé une plateforme de contenus pour sensibiliser l'ensemble des salariés à la préservation de cette ressource.

Résultats

Quantité d'eau utilisée dans les activités industrielles

	Exercice clos le 31 décembre	
(en milliers de m ³)	2018	2019
Eau prélevée sur le milieu environnant ^(a)		
Eau de rivière	2 937	3 038
Eau de ville	23 395	22 751
Eau de forage	48 161	47 276
Volume total d'eau prélevée	74 493	73 064

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2019
Eau liée au processus industriel ^(a)		
Consommation (en milliers de m ³)	43 311	41 773
Intensité de la consommation (en m ³ /tonne de produit)	1,15	1,13
Réduction de l'intensité de la consommation d'eau depuis 2000	48 %	49 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique.

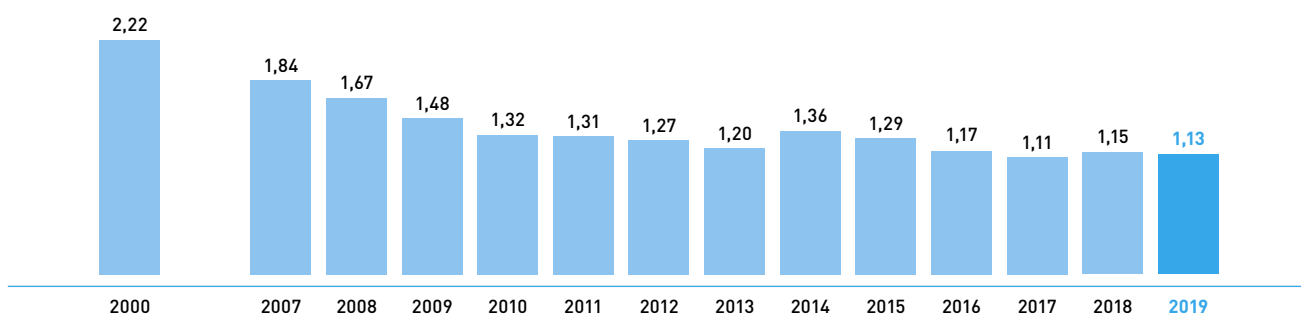
En 2019, la quantité d'eau prélevée a baissé de 1,9 % par rapport à 2018.

- environ 43 % des volumes d'eau prélevée (31 292 milliers de m³) sont entrés dans la composition des produits finis, principalement sur les sites d'embouteillage, ainsi que dans la valorisation en coproduit (0,4 % des volumes) (31 182 milliers de m³ en 2018). Cette quantité est restée stable (0,4 %) par rapport à 2018 ;

- les autres 57 % de volumes d'eau prélevée (41 773 milliers de m³) ont été utilisés dans les processus de production (43 311 milliers de m³ en 2018). L'intensité par tonne de produit a diminué de 1,9 % par rapport à 2018. À périmètre comparable, cette intensité a diminué de 1,5 % (voir Note méthodologique).

Intensité de la consommation d'eau liée au processus industriel sur les sites de production

(en m³/tonne de produit)



L'intensité de la consommation d'eau liée au processus industriel sur les sites de production a baissé de 49 % à fin 2019 par rapport à l'année 2000 (48 % en 2018).

Qualité des rejets des eaux usées et Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Danone impose des règles strictes à ses sites de production en matière d'eaux usées rejetées dans la nature reposant sur des normes d'assainissement (Clean Water Standards) basées sur des

concentrations limites de rejets et mesurées suivant des méthodes en vigueur.

La Demande Chimique en Oxygène nette (DCO), soit la consommation en dioxygène nécessaire pour oxyder les substances organiques et minérales présentes dans l'eau, caractérise la qualité des rejets des sites de production après traitement sur site ou traitement externe. Danone a défini des hypothèses pour caractériser l'efficacité d'un traitement externe (voir Note méthodologique).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2019
Rejet final de Demande Chimique en Oxygène (DCO) ^(a) (en milliers de tonnes)	6,63	6,38
Ratio DCO nette ^(a) (kg/tonne de produit)	0,18	0,17

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique.

Permettre l'accès à l'eau

Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène

Danone a pour objectif que tous ses salariés aient accès à l'eau potable, à des installations sanitaires et à des installations d'hygiène, par ailleurs en ligne avec l'Objectif de Développement Durable 6 "eau et assainissement" des Nations Unies et le standard du World Business Council for Sustainable Development.

Modèle du kiosque à eau

Danone est engagée avec les communautés locales et ONG dans la co-création de projets d'accès à l'eau potable pour le plus grand nombre. Par exemple, la marque Volvic est engagée depuis 2016 avec l'UNICEF pour améliorer l'accès à l'eau potable au Niger et en Éthiopie.

Le fonds Danone Communities soutient le modèle du kiosque à eau pour aider les entrepreneurs locaux à vendre de l'eau potable à prix abordable à leurs communautés.

En 2019, l'ensemble des investissements de Danone Communities dans les social business a permis à plus de 5 millions de personnes d'avoir accès à l'eau potable à travers le monde. En particulier, en 2019, grâce à son investissement dans Impact Water Nigeria, Danone Communities contribue à l'apport d'eau potable dans plus de 19 000 écoles.

Opportunités

Danone contribue à l'effort collectif au niveau local et joue le rôle de catalyseur de projets, encourageant les initiatives multipartites qui visent à rééquilibrer les usages des ressources en eau dans les communautés locales. L'Entreprise met également à disposition de partenaires externes son expertise hydrogéologique pour développer les solutions les plus appropriées.

Ses actions contribuent non seulement à garantir un approvisionnement durable en eau pour ses activités, mais participent également à l'atténuation des effets du changement climatique, à la préservation de la biodiversité, au développement de moyens de subsistance locaux et à la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

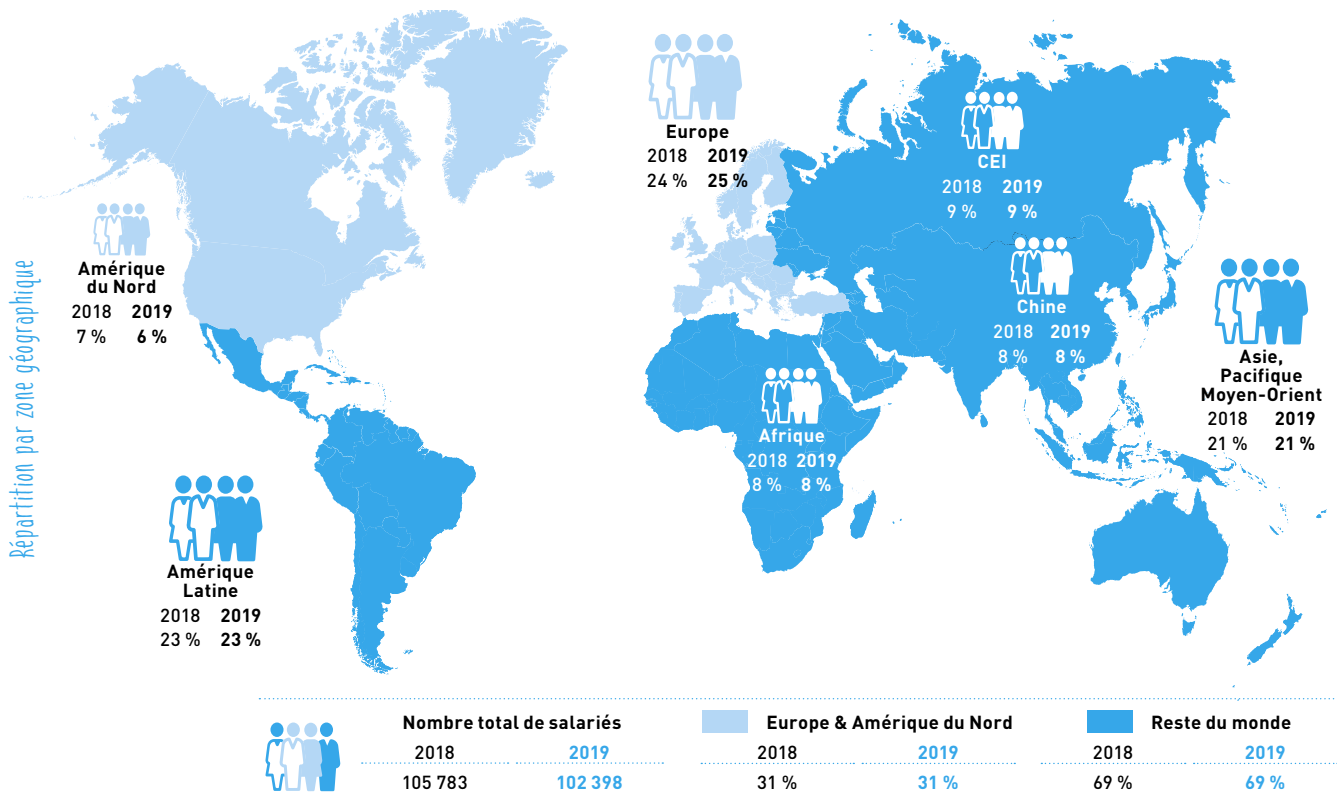
5.4 CONSTRUIRE LE FUTUR AVEC LES SALARIÉS DE DANONE

Sommaire

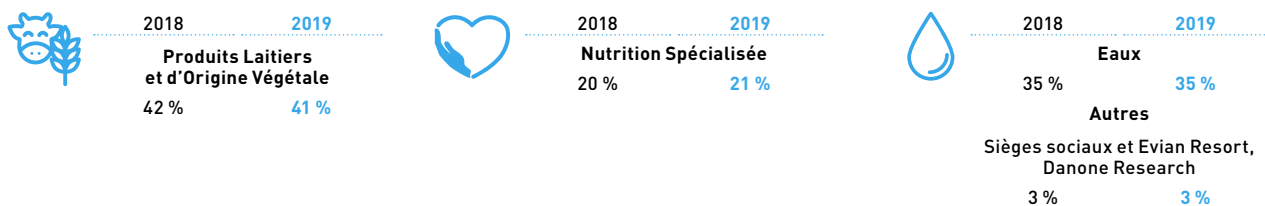
Approche de Danone pour l'emploi	169	Relations sociales	174
Effectifs	169	Dialogue social	174
Pourcentage de femmes dans l'organisation	170	Sécurité et santé au travail	175
Conditions et organisation du temps de travail de Danone	170	Sûreté des salariés	177
Développement inclusif des talents	170		
Développement des carrières	170		
Rémunérations et avantages	171		
Formation et développement des salariés	171		
Diversité Inclusive	172		

APPROCHE DE DANONE POUR L'EMPLOI

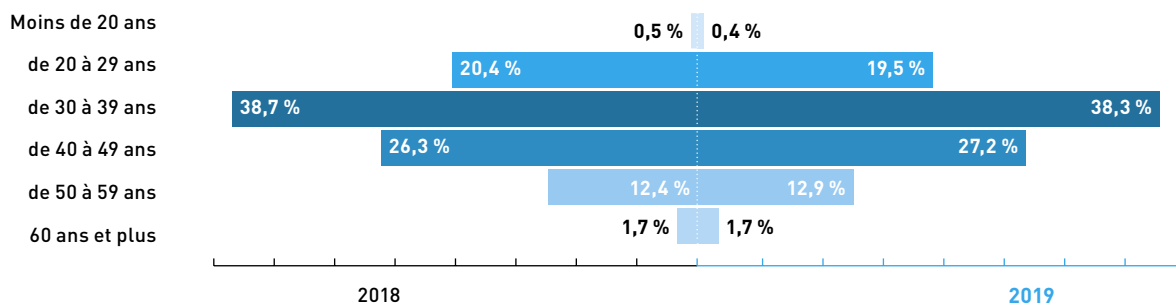
Effectifs



Répartition par Pôle



Pourcentage de salariés par âge
 (Périmètre Indicateurs sociaux)



Pourcentage de femmes dans l'organisation

	2018		2019	
	Total	% femmes	Total	% femmes
Conseil d'Administration	16	43 %	16	43 %
Comité Exécutif	6	33 %	7	43 %
Cadres et cadres dirigeants	22 297	50 %	22 699	51 %
<i>Cadres dirigeants : exécutifs (hors Comité Exécutif) et directeurs</i>	1 789	39 %	1 753	40 %
Autres cadres	20 508	51 %	20 946	52 %
Salariés non cadres	83 476	25 %	79 692	25 %
Total salariés	100 %	31 %	100 %	31 %

Conditions et organisation du temps de travail de Danone

	2018	2019
Embauches ^{(a) (b)}	15 208	13 202
Licenciements ^{(a) (b)}	4 635	6 146
Taux d'absentéisme ^(a)	2,4 %	2,4 %
Taux de rotation des salariés ^(a)	16 %	17 %
Effectif en temps partiel ^(a)	3 %	3 %

(a) Périmètre Indicateurs Sociaux, voir Note méthodologique.

(b) La baisse des embauches et la hausse des licenciements est principalement due à des projets de réorganisation interne des Pôles de Danone.

Danone permet à ses salariés d'avoir des rythmes de travail adaptés à leurs contextes locaux en autorisant par exemple le temps partiel ou le télétravail, contribuant à leur bien-être au travail.

DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DES TALENTS

Développement des carrières

Danone a pour objectif le développement inclusif de ses talents et le développement personnel des carrières de chacun de ses salariés en leur offrant la possibilité de construire leur futur professionnel et en leur assurant une mobilité.

Revue de performance et conversation de développement

Danone a structuré son processus managérial de telle sorte que ses salariés définissent leurs objectifs et soient en mesure de les réaliser de manière durable, qu'ils soient évalués de façon équitable, et qu'ils aient un plan de développement individualisé. Plusieurs rendez-vous ou échanges sont organisés au cours de l'année afin de définir et évaluer ces objectifs et d'identifier les formations et actions de développement nécessaires.

Dans le cadre de son programme Danone Way, l'Entreprise suit la mise en place des processus de développement des carrières au niveau de ses entités pour ses populations cadres et non-cadres.

- En 2019, 95 % des entités ont planifié un entretien annuel de développement pour chaque dirigeant, membre du comité de direction de l'entité, directeur ou responsable, permettant notamment d'évaluer leurs compétences fonctionnelles et de définir un plan de développement (voir Périmètre Danone Way, Note méthodologique).
- En 2019, 84 % des entités ont planifié, au moins une fois tous les deux ans, un entretien de développement pour chaque membre du

personnel, permettant notamment d'obtenir des retours sur leur travail, de définir un plan individuel de développement ou encore d'avoir de la visibilité sur les futures évolutions potentielles (voir Périmètre Danone Way, Note méthodologique).

Par ailleurs, Danone veille à la transmission des compétences au sein de ses fonctions clés. En 2019, 83 % des entités ont anticipé le besoin de transmission des compétences rares et spécifiques à leurs activités. Cela se traduit par la formalisation d'un plan de succession pour les fonctions clés (voir Périmètre Danone Way, Note méthodologique).

Rémunérations et avantages

Rémunérations

La rémunération variable annuelle récompense les performances collectives et individuelles au regard de deux types d'objectifs :

- économiques, avec évaluation de la performance financière de Danone et de la manière dont ils ont été atteints ;
- sociaux, de développement des compétences et d'efficacité définis avec le responsable direct de chaque salarié.

Depuis 10 ans, Danone intègre progressivement dans la rémunération variable d'environ 1 600 cadres dirigeants des critères de performance environnementaux et sociaux tels que l'objectif de réduction de l'empreinte carbone, la santé et sécurité et la diversité (voir paragraphe 6.3 *Rémunérations et avantages des organes de gouvernance*).

Contrats d'intéressement et actionnariat salarié

En 2019, Danone a accordé, pour la première fois, à chaque salarié éligible une action DANONE leur donnant ainsi le droit de voter lors de l'Assemblée Générale. Cela permet également aux salariés de participer à un système d'intéressement mondial indexé sur le montant du dividende annuel.

À l'échelle locale, les salariés des filiales françaises de Danone bénéficient d'un plan d'intéressement, indexé principalement sur les résultats de Danone. D'autres filiales françaises et certaines filiales étrangères ont mis en place pour leurs salariés des contrats

Formation et développement des salariés

Définition

Danone s'engage à accompagner l'ensemble de ses salariés dans le développement de leurs compétences professionnelles. L'Entreprise offre ainsi un ensemble de formations internes accessible à tous ses salariés quelle que soit leur place dans l'organisation, ainsi qu'un suivi managérial personnalisé.

Politiques

Danone a pour objectif qu'à toutes les occasions de la vie professionnelle, et pas seulement, les sessions de formation, chaque salarié enrichisse ses compétences et se développe en promouvant notamment l'apprentissage avec le programme "One Learning a Day" dans ses sièges et ses sites de production.

Parallèlement, Danone propose une offre de formations managériales et fonctionnelles pour permettre à ses salariés de se former au gré de leurs besoins notamment au travers de nouveaux outils digitaux.

Danone veille aussi à développer une culture selon laquelle chaque salarié peut développer des compétences de leadership avec son modèle de leadership CODES (*Committed, Open, Doer, Empowered, Self-awareness*).

Mobilité

L'Entreprise offre à ses salariés l'opportunité de construire un parcours de carrière cohérent avec leurs aspirations, leurs capacités et les besoins de l'Entreprise, dans leur pays ou à l'international.

Par ailleurs, Danone propose à ses salariés une rémunération complète, concurrentielle et équitable en se basant sur son propre système d'évaluation et de classification des emplois, prenant en compte le développement des ressources humaines, ainsi que les réglementations, les contraintes et les différentes situations locales des filiales.

de participation et/ ou d'intéressement indexés sur leurs propres résultats.

Par ailleurs, les salariés des sociétés françaises de Danone peuvent souscrire à une augmentation de capital annuelle dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise.

Enfin, en 2019, Danone a lancé son premier plan d'actionnariat salarié mondial, permettant à ses salariés dans 8 pays – Chine Continentale et Hong-Kong, Espagne, Indonésie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Singapour et Royaume-Uni – de souscrire à des actions nouvelles de Danone (voir 7.8 *Actionnariat de la Société au 31 décembre 2019*).

Engagement de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Danone participe à la constitution des retraites de ses salariés auprès des organismes légaux et/ou de caisses de retraite indépendantes, conformément aux lois et usages des pays où ses filiales exercent. L'Entreprise a également pris des engagements contractuels en matière d'indemnités de départ, de fin de carrière et de prévoyance, dont la plupart sont gérés par des organismes indépendants responsables de la gestion des fonds.

Les engagements relatifs aux régimes existants à prestations définies génèrent un passif actuariel qui donne lieu à une provision reconnue dans les comptes consolidés. Aucun passif actuariel n'existe pour les régimes à cotisations définies. Le montant provisionné au titre de ces engagements au 31 décembre 2019 et les charges de l'exercice sont détaillés à la Note 8.3 *des Annexes aux comptes consolidés*.

En 2019, l'Entreprise a déployé la nouvelle version de ce modèle, CODES Focus, définissant les compétences de *leadership* attendues de ses salariés, au niveau individuel et collectif, pour permettre de soutenir de façon durable son ambition avec cinq attitudes clés (i) être centré sur l'humain (consommateurs, patients, salariés), (ii) être inclusif et collaboratif, (iii) être courageux avec empathie, (iv) être agile et (v) être responsable et décisif.

Gouvernance

Les sujets relatifs à la gestion des talents et à la formation des salariés sont gérés par le Directeur Ressources Humaines Global qui reporte au Directeur Ressources Humaines et Secrétaire Général de Danone, membre du Comité Exécutif.

Plans d'actions

Danone a pour objectif d'offrir à ses salariés l'opportunité de développer leurs compétences à travers différentes approches :

- Campus X, sa nouvelle plateforme d'apprentissage numérique lancée en 2019, qui donne un accès personnalisé à de nombreux contenus internes et externes, pour compléter les formations disponibles en présentiel ;



- la plateforme "One Planet. One Health" qui permet à ses salariés d'accéder à des contenus développés avec des partenaires tels que l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) ou la Fondation Ellen MacArthur.
- Des *Learning Weeks* ont eu lieu dans toutes les régions en 2019, avec l'objectif de mobiliser les participants autour de leur développement. Ces événements associent des sessions de formation ainsi que des conférences, des sessions d'échange et de *networking*.

Résultats

	2018	2019
Salariés permanents ayant bénéficié d'au moins une formation ^(a)	94 125	81 628
Nombre total d'heures de formation dispensées ^(a)	2 479 826	2 246 183
Part des salariés formés ^(a)	94 %	83 %
Nombre moyen d'heures par personne formée ^(a)	25	23

(a) Périmètre Indicateurs Sociaux, voir Note méthodologique.

Diversité Inclusive

Définition

Danone a pour ambition que chaque salarié se sente inclus et en mesure de contribuer par son unicité à ses Objectifs 2030.

Politique et résultats

Politique de Diversité Inclusive

En signant la Convention mondiale sur l'égalité des chances avec l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation (UITA), Danone s'est engagée à promouvoir plus de diversité au sein de son organisation. Plus précisément, cet engagement pris par

le Président-Directeur Général et le Comité Exécutif consiste à atteindre à l'horizon 2020, 30 % de femmes parmi les exécutifs et 30 % d'exécutifs de nationalités sous-représentées (les nationalités sous-représentées sont issues des régions Afrique, Amériques, Asie, Europe de l'Est et Océanie).

En 2019, Danone a publié une déclaration de principe sur la diversité inclusive qui se concentre sur trois priorités globales : la promotion de comportements inclusifs, l'égalité femmes-hommes et la culture et les nationalités. Pour chaque priorité, l'Entreprise a défini des engagements :

Priorité	Objectif à 2020	Statut en 2019
Promotion des comportements inclusifs	Score de 90 % à l'indice d'Inclusion	Score de 86,5 % à l'indice d'Inclusion ^(a)
Égalité femmes-hommes	42 % de femmes parmi les directeurs	42 % de femmes parmi les directeurs
	30 % de femmes parmi les exécutifs	27 % de femmes parmi les exécutifs
Culture et nationalités	50 % de directeurs de nationalités sous-représentées	48 % de directeurs de nationalités sous-représentées
	30 % d'exécutifs de nationalités sous-représentées	30 % d'exécutifs de nationalités sous-représentées

(a) Cette donnée repose sur les résultats de la Danone People Survey (DPS) qui est envoyée à chaque salarié de l'Entreprise tous les 2 ans.

Aussi, parmi les 10,4 % de postes à plus forte responsabilité au sein de Danone (10,5 % en 2018), qui regroupent la population des exécutifs, des directeurs ainsi qu'une partie des autres cadres de niveau senior, 49 % de ces salariés sont des femmes (48 % en 2018).

Handicap

Par ailleurs, Danone encourage le partage de bonnes pratiques entre les filiales autour du handicap.

Au Brésil, la filiale Produits Laitiers et d'Origine Végétale, en partenariat avec SER ESPECIAL, forme plus de 500 personnes en situation de handicap pour les aider à s'insérer sur le marché du travail. Elle a également développé une plateforme de recrutement en ligne pour les mettre en relation non seulement avec Danone mais aussi avec d'autres entreprises au Brésil.

Politique parentale

Danone s'est engagée à créer les conditions nécessaires pour que tous ses salariés profitent pleinement de leur parentalité. L'Entreprise veut ainsi développer une culture favorable à la vie de famille.

La politique parentale de Danone est fondée sur trois éléments clés :

- un soutien prénatal (conditions de travail adaptées, conseils nutritionnels pendant la grossesse) ;
- un congé parental prolongé, pour les femmes comme pour les hommes, qui inclut 18 semaines pour le parent naturel ou

14 semaines pour le parent adoptif, et 10 jours ouvrés pour le second parent ;

- un soutien post natal, qui inclut des mesures de protection de l'emploi et d'accompagnement lors du retour dans l'Entreprise, des conditions de travail flexibles, ainsi que le soutien à l'allaitement avec la mise à disposition de salles d'allaitement sur tous les sites employant plus de 50 femmes.

Danone a pour objectif de déployer sa politique parentale dans tous les pays où l'Entreprise opère d'ici fin 2020. En 2019, Danone a déployé sa Politique parentale dans 18 pays (9 en 2018).

Gouvernance

En 2019, deux membres du Comité Exécutif ont été nommés sponsors de la Diversité Inclusive : la Directrice Générale Finances, Technologie & Data, Cycles et Achats et le Directeur Général, Eaux et Afrique. Danone a également initié un mouvement pour encourager ses salariés à agir dans leur champ d'influence pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs de diversité inclusive.

Plus de 200 champions mondiaux mènent ainsi le changement au niveau local et dans les différentes fonctions, en lien avec les départements des Ressources Humaines et les équipes de direction.

Au niveau mondial, pour mettre en œuvre la diversité inclusive chez Danone, un comité de pilotage de la Diversité Inclusive travaille

selon une approche transformationnelle reposant sur trois piliers, les personnes, les marques et les partenaires/communautés.

Plans d'actions

En 2019, Danone a également organisé plusieurs événements :

- À l'occasion de la Journée Internationale des droits des Femmes, l'Entreprise a encouragé le partage des meilleures pratiques de différents pays en matière d'égalité des sexes.
- En Amérique du Nord, au Mexique et en Italie, certaines marques se sont engagées dans le cadre de la célébration des fiertés.
- La première semaine dédiée à la Diversité Inclusive pour sensibiliser et engager les salariés de Danone, avec notamment : des ateliers sur les biais inconscients, le partage d'une feuille de route locale sur la Diversité Inclusive et des sessions inspirantes avec des intervenants externes. Cette semaine sera célébrée chaque année.

En parallèle, Danone est toujours un membre actif du mouvement HeForShe et du réseau LEAD.

Engagement dans la campagne HeForShe

HeForShe est une campagne mondiale de l'ONU Femmes dont l'objectif est d'engager les hommes à contribuer à l'*empowerment* des femmes.

Danone a transposé l'initiative HeForShe dans plusieurs pays (Brésil, Espagne, Indonésie, Italie, Mexique, Pays-Bas) à travers son programme de Leadership Mentoring destiné aux femmes. Les femmes récemment nommées à un poste de direction peuvent ainsi bénéficier des conseils de cadres expérimentés.

La politique parentale de Danone constitue un cap pour l'Entreprise en matière d'égalité femmes-hommes. Saluant l'impact attendu de la politique parentale de l'Entreprise, le mouvement HeForShe de l'ONU Femmes a nommé Emmanuel FABER, Président-Directeur Général de Danone, comme Thematic Champion.

Focus – “Une Personne, Une Voix, Une Action”

Dans le cadre de son modèle de gouvernance et d'engagement innovant “Une Personne, Une Voix, Une Action” Danone a mis en place une nouvelle routine stratégique annuelle. Elle repose sur une consultation mondiale permettant aux salariés de partager leur point de vue sur les priorités de l'Entreprise et sur la définition des feuilles de route au niveau local et mondial. Ainsi, en 2019 s'est tenue la seconde édition de cette consultation.

Toujours en lien avec ce nouveau modèle de gouvernance, 26 salariés volontaires sont sélectionnés chaque année à travers le

Reconnaissance externe

Danone maintient son inclusion dans l'indice Bloomberg Gender-Equality 2020. L'Entreprise est également classée 39^e du Top 100 Monde pour l'égalité des sexes réalisé par Equileap.

En France, les filiales Danone Produits Frais France, Blédina et la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, ont obtenu les scores respectifs de 97/100, 98/100 et 89/100 dans l'Index de l'égalité femmes-hommes mis en place par le Gouvernement français.

Danone a reçu le trophée GEEIS-SDG (Gender Equality European and International Standard-Sustainable Development Goals) de la Fondation Arborus au siège des Nations Unies pour le projet “Social School for Women Empowerment” lancé avec le soutien du Fonds Danone pour l'Écosystème et qui se poursuit avec la filiale de Danone en Espagne et la Fundación Ana Bella. Le projet aide les femmes à s'extraitre des violences domestiques et à se réinsérer sur le marché du travail en soutenant un programme de formation à la vente et à la nutrition. En parallèle, les sièges sociaux de Danone à Paris et à Singapour ainsi que toutes les filiales (y compris les sites de production) situées en Italie et en Pologne ont été certifiés GEEIS.

Opportunités

Danone s'est engagée à favoriser un environnement de travail inclusif représentatif de tous les types de diversité, visibles et invisibles. Ainsi, l'Entreprise a pour objectif de créer un environnement de travail favorable à l'épanouissement de ses salariés et à une collaboration efficace entre les équipes, propice au développement d'offres et de solutions adaptées à la diversité culturelle de ses consommateurs.

Avec sa stratégie de Diversité Inclusive, Danone vise à travers ses marques à faire de ses consommateurs des acteurs du changement. Au Mexique, *Bonafont*, marque d'eau en bouteille de Danone, a placé l'égalité femmes-hommes au cœur de l'engagement de la marque et a adopté une position active pour faire avancer cette cause. Ces deux dernières années, *Bonafont* s'est associée à ONU Femmes pour lancer un programme de soutien aux femmes entrepreneuses. Ce partenariat comprend la création de bouteilles HeForShe en édition limitée et le don de tous les bénéfices au programme.

monde pour représenter l'ensemble des salariés de Danone et échanger avec le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif de l'Entreprise pour mieux comprendre les besoins et les attentes des salariés, de catalyser une prise de décision plus rapide, de stimuler l'innovation et de permettre aux équipes locales d'agir et avancer vers les Objectifs 2030.

Par ailleurs, en 2019, Danone a également attribué une action de l'Entreprise à chacun de ses salariés éligibles, ce qui leur donne le droit de voter en Assemblée Générale.



RELATIONS SOCIALES

Danone œuvre pour un dialogue social responsable, qui tient compte des intérêts des différentes parties prenantes.

Dialogue social

Définition

Danone cible des relations de travail efficaces par le biais d'un engagement et d'un dialogue social continu, de la mise en œuvre de mécanismes de remontée des plaintes et d'alertes, et l'utilisation de pratiques responsables notamment lors de restructuration de l'Entreprise. Une pratique continue d'écoute des partenaires sociaux au sujet des attentes des salariés, et un dialogue ouvert avec eux permet de limiter les risques de grève et d'interruption d'activité.

Politiques

Depuis 1989, 10 accords ont été signés entre Danone et l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation (UITA) et une vision commune a été mise en place.

Thèmes des conventions Danone-UITA

1. Convention relative aux informations économiques et sociales des sociétés de Danone (1989)
2. Convention relative à l'égalité professionnelle femmes-hommes (1989)
3. Convention relative à la formation qualifiante (1993)
4. Convention relative à l'exercice du droit syndical (1994)
5. Convention relative aux modifications d'activités affectant l'emploi ou les conditions de travail (1997)
6. Convention relative aux Principes Sociaux Fondamentaux (2001)
7. Convention relative à la mise en place d'indicateurs sociaux Groupe (2005)
8. Convention sur la diversité (2007)
9. Convention relative à la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress (2011)
10. Convention sur l'emploi durable et l'accès aux droits (2016)

Pacte Mondial et conventions fondamentales de l'OIT

- Depuis 2003, Danone adhère au Pacte Mondial des Nations-Unies, qui intègre les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Ces conventions sont formalisées, déployées et portées à la connaissance des salariés et fournisseurs de Danone.
- Les conventions de l'OIT formulent sept Principes Sociaux Fondamentaux qui font l'objet d'un accord signé entre Danone et l'UITA (voir 5.5 *Approvisionnements responsables hors lait*).
- Ces principes constituent la base de la démarche RESPECT dont l'un des objectifs est d'étendre ces principes aux fournisseurs de Danone (voir 5.5 *Approvisionnements responsables hors lait*).
- Danone communique ses engagements à l'ensemble de ses salariés par son Code de conduite des affaires (voir 5.1 *Loyauté des pratiques : éthique et intégrité*).

Gouvernance

Les sujets relatifs au dialogue social sont gérés par la Direction Générale des Ressources Humaines qui reporte au Directeur Général des Ressources Humaines et Secrétaire Général de Danone, membre du Comité Exécutif.

Le dialogue social au sein de Danone repose également sur :

- le Comité d'Information et de Consultation, assisté par son Comité de pilotage où siègent des représentants de la direction de Danone et des représentants syndicaux ;
- deux Administrateurs représentant les salariés qui siègent au Conseil d'Administration nommés respectivement par le Comité Social et Économique de l'Entreprise. De plus, un membre du Comité Social et Économique de l'Entreprise assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec une voix consultative (voir 6.1 *Organes de Gouvernance*) ;

Par ailleurs, un dialogue continu entre le Directeur des Relations Sociales de Danone et les Directeurs de Ressources Humaines des filiales permet de faire remonter les attentes des salariés, notamment avec les représentants syndicaux et représentants du personnel et, si besoin, d'établir des plans d'actions globaux ou locaux.

Plans d'actions

Danone et l'UITA se sont engagées à réduire l'emploi précaire en appliquant des définitions, une méthodologie et des processus précis.

Par ailleurs, Danone promeut dans ses filiales l'application de bonnes pratiques propices au dialogue social, en leur recommandant notamment de suivre l'évolution (i) du nombre de sessions d'informations économiques et sociales visant l'ensemble des salariés, (ii) du taux de salariés couverts par des représentants du personnel et (iii) du nombre annuel de réunions organisées entre le management des sites et les représentants du personnel.

Danone déploie également dans ses filiales des formations sur le dialogue social pour fournir à leurs équipes les moyens d'aborder ces enjeux et d'anticiper les sujets clés à leurs activités.

Résultats

En 2019, 78 % de salariés sont couverts par des conventions collectives (voir Note méthodologique).

Les accords-cadres signés entre Danone et l'UITA sont déployés dans chaque filiale et leur application fait l'objet, chaque année, d'une évaluation conjointe par un représentant de Danone, et un représentant de l'UITA. Entre 2009 et 2019, 60 visites de sites ont été organisées.

Focus – Respect et promotion des droits humains dans les activités de Danone

En novembre 2017, dans le cadre de l'initiative collective du Consumer Goods Forum (CGF) sur le travail forcé, Danone s'est engagée à adopter des politiques pour intégrer concrètement les principes du CGF dans ses activités. Deux types de population sont concernés : les travailleurs œuvrant chez Danone par l'intermédiaire de prestataires de main d'œuvre et les salariés des sous-traitants travaillant sur les sites Danone.

Depuis 2018, Danone déploie sa politique interne Global Policy for External Workforce qui requiert des agences prestataires le respect des droits et des libertés fondamentales des travailleurs, en visant particulièrement les pratiques de travail forcé telles que les frais de recrutement payés par les travailleurs. Pour accompagner les filiales dans l'implémentation de la politique, l'Entreprise a développé

Opportunités

Danone considère le dialogue social comme une partie intégrante de sa culture d'entreprise et de son double projet économique et social. Il constitue un levier pour soutenir la dynamique d'amélioration continue de la performance de l'Entreprise par ses salariés.

en 2019 des lignes directrices ainsi qu'un outil d'auto-évaluation des risques.

En 2019, dans le cadre de la coalition B4IG et son manifeste d'engagements, Danone s'engage à faire progresser les droits humains à tous les stades de sa chaîne de valeur.

Parallèlement, l'Entreprise a aussi développé une formation e-learning sur les droits humains et la lutte contre le travail forcé qui a vocation à être déployée globalement auprès des équipes Achats, Ressources Humaines et Secrétariat Général. Enfin, l'Entreprise continue de suivre la performance de ses filiales avec son programme Danone Way pour lequel la section relative aux droits humains a été renforcée en 2019.

Sécurité et santé au travail

Sécurité au travail : le programme WISE²

Définition

Danone a la responsabilité de s'assurer de la sécurité et de la santé de ses salariés sur l'ensemble de ses sites et d'offrir un environnement de travail sûr, sain et serein, propice à un engagement durable et respectueux d'un bon équilibre de vie des salariés.

Politiques

Programme de Sécurité et Santé au travail WISE²

Objectifs	D'ici à 2020 : zéro accident mortel et une réduction de moitié des accidents de travail avec arrêt par rapport à 2014.
Périmètre d'application	Suivi de l'accidentologie (accidents mortels, accidents avec et sans arrêt) : l'ensemble des personnes travaillant sur les sites Danone (salariés, travailleurs employés <i>via</i> des agences ou des prestataires de main d'œuvre et sous-traitants).
Fonctionnement du programme WISE²	WISE ² est un programme mondial qui vise à réduire de façon continue le nombre d'incidents au travail en agissant selon deux axes : (i) renforcer la culture de la sécurité et de la santé au travail sur l'ensemble des sites de l'Entreprise et (ii) assurer la conformité avec des standards concernant les situations à risques les plus critiques. L'Entreprise œuvre à renforcer la conformité en définissant continuellement de nouveaux standards, et plus récemment ceux relatifs aux risques spécifiques des activités de vente et dans les sièges (ergonomie, télétravail, hôtels et voyages...), ou ceux relatifs à la sécurité des machines dans les sites de production en 2019.

Gouvernance

Animé par la Direction Générale des Ressources Humaines, le programme WISE² est déployé dans chaque Pôle, sur les sites de production, dans les entrepôts logistiques, en vente et distribution. Des responsables Sécurité et Santé dans les filiales et les sites soutiennent la bonne conduite du programme.

Le programme est suivi au niveau de l'Entreprise par le Comité de Pilotage Sécurité présidé par le Directeur Général Ressources Humaines et Secrétaire Général, membre du Comité Exécutif. Il rassemble les Directeurs Opérations des Pôles et le directeur Santé, Sécurité, Conditions de travail.

Plans d'actions

Les sites sont tenus de réaliser leurs propres évaluations des risques. En Europe, notamment, le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) exige des entreprises d'évaluer leurs risques et de mettre en place les plans d'actions nécessaires pour assurer la sécurité des salariés.

Danone mobilise ses salariés pour identifier et signaler les risques et les accidents *via* un dispositif participatif ouvert (i) à tous les salariés de Danone ; (ii) sur certains sites ouverts aux travailleurs employés par l'intermédiaire d'agences ou de prestataires de main d'œuvre et aux sous-traitants. En cas de risques ou d'accidents graves, des procédures spécifiques et un système de remontée des informations selon les niveaux hiérarchiques ont été établis.

- En parallèle, chaque année environ 50 % des sites de Danone, sites de production et forces de vente, font l'objet d'audits WISE² couvrant à la fois la culture de sécurité et la conformité aux standards. Depuis 2018, Danone a également déployé l'approche "conformité standards" de WISE² dans les pays où la distribution de proximité est importante (Égypte, Indonésie, Maroc et Mexique).
- Des audits WISE² sont également réalisés pour certains sièges administratifs.



Enfin, Danone a intégré depuis plusieurs années l'encadrement des conditions de travail dans les plans d'actions WISE² avec des initiatives notamment sur l'évaluation des risques ergonomiques, la formation aux gestes et postures et l'aménagement des postes de travail. Les ingénieries des Pôles partagent de plus en plus

leurs règles de conception relatives à la sécurité et à l'ergonomie et forment leurs ingénieurs projet.

Enfin, Danone met en œuvre des initiatives pour réduire les horaires de travail et la rotation des salariés dans la distribution de proximité. Le taux de maladies professionnelles et l'absentéisme qui leur est associé sont suivis au niveau local.

Résultats

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en nombre d'accidents, sauf taux de fréquence en pourcentage)</i>	2018			2019		
	Accidents mortels ^(a)	Accidents avec au moins 1 jour d'arrêt ^(a)	Taux de fréquence 1 (FR1) ^(a)	Accidents mortels ^(a)	Accidents avec au moins 1 jour d'arrêt ^(a)	Taux de fréquence 1 (FR1) ^(a)
Par Pôle						
Produits Laitiers et d'Origine Végétale	–	211	2,3	–	157	1,6
Eaux	1	102	1,2	1	103	1,2
Nutrition Spécialisée	–	46	0,9	–	50	1,0
Fonctions centrales	1	35	2,4	–	46	2,9
Total	2	394	1,6	1	356	1,4

(a) Périmètre Sécurité, voir Note méthodologique.

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2019
Taux de fréquence 2 (FR2) ^(a)	1,7	1,24
Taux de gravité ^(a)	0,06	0,06

(a) Périmètre Sécurité, voir Note méthodologique.

Santé au travail

Définition

L'accès à une couverture santé et l'éducation aux enjeux sanitaires pour tous les salariés est une priorité pour Danone qui, poursuit notamment le déploiement de son programme Dan'Cares dans les pays où l'Entreprise opère.

Politiques

Danone a lancé le programme Dan'Cares en 2009 avec l'ambition de garantir, à terme, à l'ensemble de ses salariés, une couverture santé de qualité qui prend en charge les risques majeurs tout en tenant compte des pratiques des différents marchés. Les trois principaux risques pris en compte sont l'hospitalisation et la chirurgie, les soins ambulatoires et les soins de maternité. Dan'Cares a vocation à être déployé dans toutes les filiales de Danone, y compris dans les pays où ces couvertures ne sont pas prises en charge par les systèmes de santé.

Plans d'actions

En complément du programme Dan'Cares, Danone a mis en place plusieurs initiatives dont Health@Work qui a pour objectif d'informer et de sensibiliser ses salariés sur l'amélioration de la santé par les habitudes alimentaires et l'activité physique. À ce titre, 84 % des salariés ont eu accès à au moins une offre gratuite de ce programme en 2019 (Périmètre Nutrition santé, voir Note méthodologique).

Résultats

Au 31 décembre 2019, 99 627 salariés (74 420 salariés en 2018) répartis dans 53 pays (49 en 2018) bénéficient d'une couverture santé conforme aux critères définis par Dan'Cares.

Parmi les bénéficiaires de Dan'Cares la plupart ont pu inclure des membres de leur famille.

Opportunités

Mettre en œuvre une stratégie forte de santé et de sécurité au travail constitue un moteur d'engagement pour les salariés. Cela représente aussi une opportunité pour l'Entreprise de répondre à l'évolution des besoins de ses salariés comme par exemple la prise en compte de l'ergonomie au travail face au vieillissement de la population sur ses sites de production.

Focus – Promotion du bien-être au travail et prévention du stress

Depuis 2014, Danone intègre la promotion de la santé et du bien-être au travail à son programme WISE². Danone a défini une approche systématique bâtie autour de 5 piliers : (1) assurer un bon rythme de travail, (2) valoriser le travail quotidien, (3) promouvoir des façons saines de travailler, (4) encadrer les équipes avec bienveillance et authenticité et (5) promouvoir des styles de vie et un environnement sain. Des guides pratiques encouragent les filiales et les sites à les mettre en œuvre. Certaines filiales ont mis en place des initiatives prévoyant :

- le droit à la déconnexion ;
- des vacations de psychologues et d'assistantes sociales et des comités de détection des situations d'isolement au travail ;
- la formation du management à la détection et la prévention du stress des équipes.

En 2019, Danone a initié une nouvelle formation en Europe à destination de la fonction ressources humaines sur la qualité de vie au travail. Cette dernière est destinée à renforcer les compétences et la capacité d'agir des salariés de cette fonction sur le sujet.

SÛRETÉ DES SALARIÉS

Définition

Présent dans plus de 120 pays, Danone est ainsi exposée à de nombreux défis de sûreté et à la responsabilité de protéger tous ses collaborateurs des actes de malveillance. Pour ce faire, Danone analyse les risques sécuritaires par pays et élabore les moyens de prévention adaptés à chaque situation qui sont à mettre en œuvre pour sécuriser l'environnement de travail des collaborateurs et pour réagir efficacement le cas échéant.

Politiques

Formalisée en 2018, la politique Sûreté signée par le Président Directeur Général de l'Entreprise définit la vision, la mission et les objectifs de Danone en matière de sûreté. Les Directives globales de gestion de la sûreté énoncent les principes, en particulier par rapport à la protection des salariés. Enfin, la politique Sûreté et Santé en voyage définit les règles liées aux déplacements professionnels, en complément de la politique générale Voyage de l'Entreprise.

En 2019, Danone a également formalisé des procédures opérationnelles de sûreté destinées aux sites de production, et en cours de déploiement pour l'ensemble des entités de Danone.

Gouvernance

La gestion des risques de sûreté relève du Directeur Général de la Sûreté et de l'Intelligence Économique qui rapporte au Secrétaire Général de Danone. Il s'appuie sur un réseau de directeurs Sûreté des diverses zones géographiques où l'Entreprise opère et qui ont pour mission de déployer les directives de sûreté au niveau régional. Cette équipe est aussi en charge des risques liés aux déplacements professionnels et aux communications associées.

Dans les pays d'implantation, les experts Sûreté assistent les directeurs des ressources humaines, qui sont responsables de la gestion des effectifs locaux, aspects sécuritaires compris.

La Direction Sûreté de Danone interagit avec les Pôles de Danone notamment au travers de sessions de formations des Comités de Direction des Pôles de l'Entreprise.

Plans d'actions et résultats

La gestion des risques de sûreté repose sur les trois piliers suivants :

- anticipation et information : veille et analyse des risques pour comprendre les menaces sécuritaires auxquelles sont confrontés l'Entreprise et ses salariés, et définir des plans d'actions. En ce qui concerne les salariés, cela se traduit par une cartographie des risques pays et par la collaboration avec les équipes locales pour affiner l'analyse de l'environnement de l'Entreprise. Danone s'assure que les informations relatives aux risques sécuritaires soient bien communiquées aux salariés concernés et que les règles de sûreté liées aux déplacements professionnels fassent l'objet d'actions régulières de communication et de sensibilisation. En 2019, l'équipe sûreté a réalisé 110 sessions de sensibilisation

générale sur la gestion des risques voyages pour les salariés de l'Entreprise. Par ailleurs, un module d'e-learning sur le même sujet est en cours de conception et sera déployé en 2020 ;

- prévention et protection : mise en œuvre de moyens de prévention pour réduire la probabilité d'occurrence d'incidents, en impliquant ses réseaux d'experts internes et externes. Cela concerne notamment le suivi des déplacements professionnels et des expatriations dans des pays considérés à risque et la mise en place de protocoles de sûreté adaptés. Aussi, le niveau de sûreté des sites de Danone est évalué suivant une grille d'audit. Ces auto-évaluations servent de base à la sécurisation continue menée en collaboration avec les experts de la sûreté. Au 31 décembre 2019, 91 % des sites de production de Danone ont réalisé l'auto-évaluation sûreté des sites (périmètre : 175 sites de production) par rapport à 83 % en 2018 (périmètre : 190 sites de production) ;
- réponse et gestion d'incident : mise en place de moyens de réaction si des incidents surviennent et capitalisation sur les expériences passées afin d'améliorer les dispositifs de prévention et protection existants. La Direction de la Sûreté applique en continu un dispositif de veille externalisée ainsi qu'un programme d'assistance médicale et sécuritaire, en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

Ce dispositif de sûreté est ensuite adapté aux risques sécuritaires pour chacune des régions où Danone opère.

En 2019, le *Security Operational Center* (SOC) de Danone a qualifié 59 événements d'importants ou d'urgents. Parmi ceux-ci, 23 ont fait l'objet d'une remontée vers l'équipe sûreté de l'Entreprise car des salariés étaient signalés dans la zone de l'évènement. L'équipe sûreté a pris la décision de contacter 6 fois l'ensemble des salariés potentiellement affectés par l'évènement.

Opportunités

La mise en place d'actions d'information, de communication et de sensibilisation contribue au bien-être des salariés en sécurisant leur environnement de travail.

5.5 PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE AVEC LES FOURNISSEURS

Danone a identifié trois risques relatifs à l'approvisionnement : les pratiques commerciales et la fixation des prix, l'approvisionnement responsable et les droits humains qui sont détaillés ci-après autour d'une part, des approvisionnements responsables en lait et d'autre part, des approvisionnements responsables hors lait. Cette section est structurée de manière à couvrir les différentes étapes de la loi

APPROVISIONNEMENTS RESPONSABLES EN LAIT

Définition

La société civile et les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'équité envers les fournisseurs et producteurs qu'il s'agisse des pratiques commerciales, du partage de la valeur ou des prix. Cela est particulièrement vrai pour l'approvisionnement en lait.

Gouvernance

Danone dispose d'une équipe dédiée, le cycle lait, qui est rattachée à la Direction des Cycles et des Achats. Cette équipe supervise la relation avec les fournisseurs de lait et le déploiement de la feuille de route de l'Entreprise. Les départements lait de chaque pays où Danone opère mettent en œuvre cette feuille de route avec leurs fournisseurs de lait locaux.

Politiques

Danone favorise l'approvisionnement local en lait cru, directement et indirectement, auprès de 58 000 exploitations agricoles dans une vingtaine de pays. La collecte de lait reflète la grande diversité des systèmes de production mondiaux.

Environ 80 % des producteurs travaillant avec Danone possèdent de petites exploitations de moins de 10 vaches, et ces fournisseurs sont principalement situés dans les pays émergents d'Afrique et d'Amérique latine. Ces petites exploitations fournissent environ 30 % du volume total de lait de Danone.

Par ailleurs, Danone travaille également avec des producteurs qui ont des exploitations de type familial qui comprennent de quelques dizaines à plusieurs milliers de vaches, ceux-ci représentent environ 20 % des fournisseurs de l'Entreprise et près de 70 % des volumes de lait. En général, leur lait est collecté directement par l'Entreprise.

Dans les zones géographiques n'ayant pas la même tradition historique de production laitière comme certains pays du Moyen-Orient ou d'Amérique du Nord, l'approvisionnement en quantité et qualité est sécurisé auprès d'exploitations de taille plus importante.

Plans d'actions et résultats

Les partenariats de Danone avec les producteurs de lait couvrent de nombreux domaines, allant des facteurs techniques tels que la qualité du lait et la performance commerciale aux préoccupations environnementales et sociétales. Parce que les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la durabilité du secteur agricole, Danone utilise ses programmes et ses fonds d'innovation sociale pour soutenir de nombreux projets qui permettent aux agriculteurs de développer leurs compétences sur le long terme. Danone soutient ainsi des initiatives qui visent à faire progresser les pratiques du secteur.

Par exemple, l'Entreprise a participé à la création de l'alliance "Farming For Generations" qui vise à identifier les meilleures pratiques et les innovations pour différents modèles agricoles, tailles d'exploitations et zones géographiques. En 2019, Danone a également contribué à la définition et à la conception du Sustainable Dairy Partnership, qui vise à développer une industrie laitière plus durable en exigeant notamment des transformateurs participants qu'ils tiennent compte de la prévention de la déforestation, de

relative au devoir de vigilance : cartographie des risques, procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques, actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, et dispositif de suivi des mesures d'évaluation de leur efficacité (voir 5.1 *Danone, une vision intégrée de la responsabilité d'entreprise*).

la protection du bien-être animal et des droits humains et qu'ils assurent la conformité avec les législations locales.

MilQSat

Le Pôle Produits laitiers et d'origine végétale a mis en place, avec tous ses agriculteurs partenaires, la démarche MilQSat. Celle-ci permet d'évaluer la performance des éleveurs auprès desquels Danone achète directement son lait, au regard de la qualité, de la sécurité des aliments et de la traçabilité.

En parallèle, Danone a mis en place plusieurs outils spécifiques dédiés à des domaines tels que le bien-être animal, les émissions de gaz à effet de serre (Cool Farm Tool et Cap2Er) et la consommation d'eau. L'Entreprise développe également une méthodologie relative aux conditions de travail.

Tous ces outils sont complémentaires et le cycle lait de Danone assure une coordination globale pour permettre un accès optimal aux données collectées (pour plus d'information, voir Rapport Annuel Intégré 2019).

Bien-être animal

Lancé en 2016, l'outil de Danone dédié au bien-être animal a été conçu et piloté en Espagne pendant deux ans. Le déploiement mondial de l'outil a eu lieu en 2018 et est maintenant effectif dans 14 pays. En 2019, le volume de lait provenant des fermes qui sont évaluées avec cet outil de bien-être animal est de 81 % pour les 14 pays.

Cool Farm Tool et Cap2Er

Danone a déployé l'outil Cool Farm qui calcule les émissions de gaz à effet de serre du bétail. En 2019, l'outil a été déployé dans 14 entités, couvrant la majorité des approvisionnements de Danone.

En France, pour s'aligner sur les pratiques du secteur laitier, les entités de Danone mesurent les émissions avec Cap2Er, un outil développé par l'Institut français de l'élevage (Idele) et utilisé dans toute la filière.

Évaluation des risques liés à l'eau en lien avec l'approvisionnement en lait

En 2018, Danone a commencé à évaluer les risques liés à l'eau tout au long de sa chaîne de valeur en utilisant le Aqueduct Water Risk Atlas du WRI (Water Resources Institute). La première évaluation s'est concentrée sur la chaîne d'approvisionnement en lait frais liquide de l'Entreprise, dont elle a pu déterminer l'empreinte hydrique, en identifiant les zones à risque en termes d'approvisionnement et de fourrage, y compris les risques physiques tels que la pénurie d'eau. Des plans d'actions pour les zones à risque sont actuellement en cours de définition (voir la section 5.3 *Gestion de l'eau*).

Cost Performance Model (CPM)

Danone travaille avec des producteurs aux États-Unis, en Europe et en Russie pour développer des contrats innovants, qui permettent de réduire la volatilité du prix du lait et d'offrir ainsi une meilleure visibilité et stabilité financière, leur permettant de planifier leur activité.

Les contrats à long terme dits CPM (Cost Performance Model) prennent en compte les coûts de production dans la fixation du

prix du lait et sont établis avec les exploitants agricoles ou leurs organisations.

En 2019, 41 % du lait collecté en Europe et 53 % du lait collecté aux États-Unis proviennent de producteurs sous contrats CPM. Au total, 28 % du lait collecté par Danone est couvert par des contrats CPM.

Opportunités

En développant des modèles financiers viables avec ses partenaires laitiers, l'Entreprise contribue également à encourager et à maintenir la transmission du savoir-faire agricole d'une génération

APPROVISIONNEMENTS RESPONSABLES HORS LAIT

Définition

Les chaînes d'approvisionnement globales du secteur agroalimentaire comportent des risques d'atteinte aux droits humains et à l'environnement aussi bien en amont de la filière agricole qu'auprès des fournisseurs directs de l'Entreprise. Pour limiter ces risques, Danone travaille avec un cadre de principes fondamentaux et a pris des engagements publics spécifiques. En ligne avec ces derniers, Danone accompagne ses fournisseurs vers des pratiques responsables.

Politiques

Principes de développement durable

La démarche d'approvisionnement responsable de Danone repose sur les Principes de Développement Durable de l'Entreprise, qui s'appliquent à ses opérations et à sa chaîne d'approvisionnement et, qui comprennent les dimensions sociales, environnementales et d'éthique des affaires, avec notamment :

- sept principes sociaux fondés sur les critères de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : abolition du travail des enfants ; élimination du travail forcé ; non-discrimination ; liberté d'association et droit de négociations collectives, santé et sécurité au travail, temps de travail ; rémunération ;
- cinq principes environnementaux : préservation des ressources, utilisation des produits chimiques, changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'environnement et bien-être animal ;
- des principes d'éthique des affaires relatifs à l'équité et à la légalité des transactions complétés en 2017 afin de refléter les dispositions du Code de conduite des partenaires commerciaux.

Ces principes sont intégrés dans une clause contractuelle pour les fournisseurs directs de Danone. Au terme de cette clause contractuelle, le fournisseur s'engage à ce que les principes sociaux et éthiques soient déjà en place dans sa propre organisation et à ce que ses salariés, mandataires, fournisseurs et sous-traitants s'y conforment. S'agissant des principes environnementaux, le fournisseur s'engage à les mettre en œuvre.

Engagements liés à l'environnement

Au-delà des principes de développement durable, la stratégie de Danone en matière d'environnement couvre des enjeux nécessitant d'impliquer les acteurs de sa chaîne de valeur et notamment ses fournisseurs.

L'Entreprise s'est notamment engagée à éliminer la déforestation de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à fin 2020. Suivant cet engagement, la priorité est donnée à six catégories : emballages papier et carton, huile de palme, soja, bois destiné à produire de l'énergie, canne à sucre, et matières premières bio-sourcées pour les emballages. Trois de ces catégories (huile de palme, soja et emballages papier et carton) font l'objet de politiques spécifiques, en déclinaison de la Politique Empreinte Forêts (voir section 5.3 *Préserver la planète et renouveler ses ressources*).

à l'autre. Ces actions sont une opportunité pour l'Entreprise de sécuriser sa chaîne d'approvisionnement tout en s'assurant que les pratiques évoluent en réponse aux défis environnementaux et sociaux croissants. Elle renforce également le positionnement de ses marques pour répondre aux attentes des consommateurs en matière d'approvisionnement responsable. Ainsi, depuis mars 2019 tous les produits de la filiale française Les Prés Rient Bio fabriqués sur le site de production du Molay-Littry, en Normandie, portent le label commerce équitable *Fair For Life*.

Droits humains

Concernant les droits humains, Danone s'est engagée en 2016 dans l'initiative collective du Consumer Goods Forum qui vise à éradiquer le travail forcé de sa chaîne d'approvisionnement mondiale. Dans ce contexte, en 2017, Danone a intégré à ses Principes sociaux fondamentaux les trois enjeux prioritaires définis par le Consumer Goods Forum : tout travailleur doit bénéficier d'une liberté de mouvement ; aucun travailleur ne doit payer pour son emploi ; et aucun travailleur ne doit être contraint ou forcé à travailler. Danone a formalisé cet engagement en 2018 dans le Danone statement on forced labor.

En 2019, Danone a participé au lancement de la Coalition Business For Inclusive Growth, coordonnée par l'OCDE et dirigée par Danone, qui vise à amplifier les efforts de l'industrie en matière de croissance inclusive et notamment de droits humains dans la chaîne de valeur.

Gouvernance

La conformité aux programmes achats responsables et droits humains est gérée par la Direction Nature & Water Cycle au sein de la Direction des Achats et sous la responsabilité du Chief Procurement & Cycles Officer.

La mise en œuvre du plan de vigilance concernant le pilier droits humains fait l'objet d'une revue annuelle par le Comité Exécutif. S'agissant des réalisations 2019, elles seront présentées au premier semestre 2020.

Diligences raisonnables d'achats responsables

Danone met en œuvre des diligences d'achats responsables pour ses fournisseurs directs *via* son programme RESPECT, ainsi que pour les matières premières agricoles les plus à risque de sa chaîne amont.

Périmètre d'application du programme RESPECT

Le programme RESPECT s'applique aux fournisseurs directs de Danone dans les catégories d'achats hors lait cru, soit les matières premières transformées (préparations de fruits, poudres de lait, etc.), les emballages, les machines de production et les prestations de transport, ainsi que diverses prestations de services.

Depuis 2017, Danone fait évoluer son programme RESPECT vers une démarche plus globale de diligence raisonnable et a renforcé ses exigences en matière de droits humains. Cette démarche s'inspire notamment des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP).

Cartographie des risques sociaux et environnementaux

En 2017, Danone a mis à jour son analyse globale de matérialité et de risques qui a mis en exergue l'importance des questions relatives aux achats responsables et aux droits humains.

Par ailleurs, Danone a cartographié les risques potentiels majeurs pour ses vingt catégories d'achats les plus exposées en termes d'impact social et environnemental. L'Entreprise a analysé ces risques selon une grille basée sur les normes ISO 26000, GRI G4 et SA 8000, en considérant les incidences potentielles des produits achetés principalement au regard des droits sociaux et des droits

humains, mais aussi sur des communautés locales, des consommateurs, de la loyauté des pratiques et de l'environnement.

Ce travail a permis d'identifier les catégories d'achats de biens ou services prioritaires en matière de droits humains que sont les travailleurs employés *via* des agences prestataires de main d'œuvre ainsi que quatre matières premières agricoles : huile de palme, cacao, sucre de canne et fruits.

Concernant les catégories agricoles, les risques potentiels mis en évidence se trouvent majoritairement au niveau des exploitations agricoles et des plantations dans la partie amont de la chaîne d'approvisionnement de Danone. Ils incluent en particulier les risques potentiels caractéristiques des chaînes agricoles tels que les conditions de travail, la santé et la sécurité, le travail forcé et le travail des enfants. Sur le plan environnemental, la cartographie a confirmé les risques potentiels des trois catégories prioritaires déclinées dans la Politique Empreinte Forêts (huile de palme, soja et emballages papier et carton).

Suite à l'acquisition des sociétés du groupe WhiteWave, Danone a mis à jour sa cartographie des risques pour y intégrer les changements dans son portefeuille d'ingrédients.

S'agissant de ses fournisseurs directs, l'Entreprise a renforcé son approche, accompagnée d'un tiers externe, en effectuant en 2018 une analyse de risque fondée sur des données géographiques et sectorielles et portant sur ses 4 000 sites de fournisseurs enregistrés sur la plateforme Sedex (voir ci-après). Suite à un premier filtre expert multicritère relatif aux droits humains (Global Slavery Index, Transparency International, etc.), les équipes achats de chaque catégorie ont effectué une seconde sélection sur la base de leurs connaissances des risques locaux.

Traçabilité des matières premières agricoles

Avec le concours d'experts externes, Danone a engagé des démarches de traçabilité sur les catégories prioritaires suivantes :

- **huile de palme** : Danone travaille avec Earthworm Foundation (anciennement The Forest Trust) pour assurer la traçabilité de cet ingrédient. En 2019, 48 % de l'huile de palme achetée par l'Entreprise est certifiée "RSPO segregated" et 51 % est certifiée RSPO Mass Balance. (voir 5.3 *Préserver la planète et renouveler ses ressources*). De plus, depuis 2018, l'Entreprise publie sur son site internet la liste de ses fournisseurs d'huile de palme (directs et au moulin) ;
- **fruits** : en 2019, 100 % des approvisionnements en fruits de Danone sont traçables jusqu'au deuxième rang de fournisseurs de l'Entreprise (Tier 2) ;
- **cacao** : en 2018, Danone a atteint 70 % de traçabilité jusqu'au pays d'origine, cela a été maintenu en 2019 ;
- **sucre de canne** : Danone travaille avec l'ONG ProForest pour assurer la traçabilité de cet ingrédient. En 2019, Danone a atteint 86 % de traçabilité dont 36 % de traçabilité jusqu'au moulin auxquels s'ajoutent 50 % jusqu'à la plantation ;
- **soja** : Danone estime à moins de 5 % la part du soja qui entre dans l'alimentation des vaches laitières de sa chaîne d'approvisionnement. En Amérique du Nord et au Brésil, le soja acheté par les exploitants agricoles laitiers est acheté localement dans des régions sans risque de déforestation. Concernant le soja importé en Europe, Danone a travaillé avec TRASE (Transparency for Sustainable Economies) pour assurer la traçabilité du soja provenant du Brésil. Cette importation de soja présente un risque de provenance de zones à risque de déforestation. Pour y remédier, Danone a mis en place des plans d'actions en phase avec sa politique soja et vise à promouvoir l'utilisation de soja local ou d'alternatives locales. Concernant le soja utilisé dans les

produits de Danone North America à base de protéines végétales (issus du portefeuille WhiteWave), il est entièrement cultivé aux États-Unis tandis que celui utilisé par la filiale Alpro provient essentiellement de pays d'Europe (Autriche, Belgique, France, Italie et Pays-Bas) et du Canada considérés comme des zones à très faible risque de déforestation.

Procédures d'évaluation régulière des fournisseurs directs au regard de la cartographie des risques

Danone demande à ses fournisseurs directs de s'enregistrer sur la plateforme collaborative Sedex (Supplier Ethical Data Exchange) et de remplir un questionnaire d'auto-évaluation de leur performance en matière de développement durable. Fin 2019, 4 062 sites de fournisseurs étaient enregistrés sur la plateforme contre 4 043 en 2018.

En matière de droits humains, afin d'affiner sa procédure d'évaluation, Danone a adopté une approche sélective qui vise d'une part à se concentrer sur les zones et les catégories à risque et, d'autre part, à agir de manière plus efficace pour soutenir les fournisseurs dans leur approche d'amélioration. Une attention a également été portée à intégrer de petits fournisseurs afin de mieux comprendre les risques chez ces derniers. L'analyse de risques conduite en 2018 a permis d'identifier environ 200 sites potentiellement à risque qui font l'objet d'un plan d'audit sur deux ans (2018 – 2019). Les audits sont réalisés par des organismes tiers selon le protocole SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit). En 2019, Danone a continué le déploiement de ce plan d'audit.

L'Entreprise a également accès sur Sedex à des audits commandités par ses pairs sur leurs fournisseurs communs et à la reconnaissance mutuelle des audits du consortium AIM Progress. En 2019, au total, 573 audits SMETA ont été réalisés sur des fournisseurs de Danone, à l'initiative de l'Entreprise ou de ses pairs.

Danone a pour objectif d'établir un dialogue régulier avec ses fournisseurs directs sur leurs processus d'achats responsables et, pour les fournisseurs audités, de s'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs, y compris lorsqu'il s'agit d'audits commandités par des pairs sur des fournisseurs partagés.

Actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Formation et engagement

Danone forme ses acheteurs à la démarche RESPECT assurant notamment leur sensibilisation aux risques relatifs au travail forcé et aux 3 enjeux prioritaires du CGF. En 2019, l'équipe centrale en charge du programme RESPECT a renforcé cette formation en multipliant les séminaires en ligne (plus de 70 acheteurs formés) et en animant des ateliers avec plus de 130 acheteurs et les fournisseurs locaux dans des pays considérés à risque (Inde, Russie, Mexique, Indonésie et Chine). Ces ateliers et séminaires ont permis de renforcer significativement l'engagement des acheteurs et de favoriser les échanges sur les contraintes locales.

En 2019, Danone a également développé une formation e-learning sur les droits humains et le travail forcé (voir Focus – *Respect et promotion des droits humains dans les activités de Danone*).

Certification

L'Entreprise s'est engagée dans des démarches de certification pour les catégories suivantes : RSPO pour l'huile de palme, UTZ pour le cacao et pour le café de Danone North America, FSC ou équivalent pour le papier et RTRS ou Proterra pour le soja.

Projets

L'Entreprise travaille directement avec certains producteurs en amont de sa chaîne d'approvisionnement et développe de nombreux projets collaboratifs d'accompagnement, traitant conjointement les aspects environnementaux et sociaux (voir paragraphe 5.3 *Agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique*).

Par exemple :

- Pour traiter les leviers de travail forcé et lutter contre les dérives du travail informel dans l’approvisionnement de plastique recyclé, l’Entreprise a développé, avec le soutien du Fonds Danone pour l’Écosystème et des partenaires locaux, des coopératives de chiffonniers qui permettent à leurs membres de passer de l’économie informelle à un travail rémunéré, assorti de bénéfices sociaux et reconnu par les autorités publiques. Pour approfondir ses diligences, l’Entreprise a développé en 2019 une grille d’analyse relative aux droits humains pour les chiffonniers qui approvisionnent les centres de tri. Les informations recueillies sous forme d’auto évaluation pour les projets soutenus par le Fonds ont permis d’identifier des risques et des plans de remédiation sont désormais mis en œuvre (voir Rapport Annuel Intégré 2019 pour plus d’informations).
- Le fonds Livelihoods pour l’agriculture familiale soutient un projet de plantation de vanille à Madagascar. Ce projet, mené avec 3 000 exploitations agricoles familiales, permet de développer des solutions qui améliorent la qualité et la traçabilité de la production de vanille, mais aussi la sécurité alimentaire des agriculteurs et la préservation de la biodiversité (voir Rapport Annuel Intégré 2019 pour plus d’informations).

Initiatives collaboratives

Danone participe à plusieurs plateformes dédiées telles que POIG, SASPO et RSPO sur l’huile de palme, ou plus génériques comme la Sustainable Agriculture Initiative (SAI). L’Entreprise contribue aussi à des initiatives collaboratives du secteur de l’agroalimentaire telles que AIM Progress et le Consumer Goods Forum.

Mécanisme d’alerte et de recueil des signalements

Depuis 2017, la Danone Ethics Line permet également d’effectuer des signalements en cas de suspicion d’atteintes à l’environnement ou aux droits humains (voir paragraphe 5.1 *Loyauté des pratiques : éthique et intégrité*).

En 2019, 20 alertes ont été effectuées au niveau mondial dans la catégorie “droits humains”. Cette catégorie sélectionnée par le lanceur d’alerte couvre les sujets suivants : le travail des enfants, le travail forcé, le droit du travail collectif, la durée du travail et les salaires. Les

Répartition des non-conformités critiques identifiées

Analyse portant uniquement sur les non conformités critiques des audits SMETA (ou méthodologie proche) réalisés en 2019 sur des fournisseurs de Danone)

	2019
Nombre total de non-conformités critiques identifiées	277
Pourcentage de non-conformités critiques relatives :	
• au travail forcé	1 %
• au travail des enfants	1 %
• à la santé et la sécurité	51 %
• à la discrimination	0 %
• à la liberté d’association et au droit à la négociation collective	2 %
• au temps de travail et à la rémunération	27 %
• à l’environnement	8 %
• à l’éthique des affaires	5 %
• autres	5 %

Les non-conformités critiques identifiées et reportées ci-dessus sont résolues ou en cours de remédiation avec les fournisseurs. Celles relatives au travail des enfants correspondent à un défaut de documentation sur l’âge dans les dossiers des employés. Les non-conformités résolues à date n’ont pas révélé de cas de travail des enfants avérés. Les non-conformités relatives au travail forcé correspondent à des frais chargés aux travailleurs par l’agence de recrutement au-delà du cadre légal et à un manque de procédures sur site pour s’assurer que les heures supplémentaires sont effectivement volontaires.

alertes reçues en 2019 relevaient de sujets de gestion courante des ressources humaines : aucune ne constituait de violation caractérisée des droits humains. Toutes ont ensuite fait ou font actuellement l’objet d’une enquête interne approfondie.

Le processus en place, établi en concertation avec les instances représentatives du personnel, garantit la protection des lanceurs d’alerte.

Tous les signalements reçus dans la catégorie “droits humains” sont dans un premier temps examinés par la fonction Ressources Humaines. Dans l’éventualité où une alerte conduirait à l’identification de violations caractérisées, les directions Développement Durable, Ressources Humaines et Secrétariat Général seraient mobilisées pour leur examen et la définition de plans d’actions adaptés.

Par ailleurs, Danone a publié en 2019 sur son site internet son mécanisme d’alerte développé avec le support de Earthworm Foundation pour traiter les allégations de non-conformité avec la politique huile de palme de l’Entreprise.

Dispositif de suivi et d’évaluation d’efficacité des mesures mises en œuvre

Depuis 2019, Danone suit les indicateurs (i) d’enregistrement des fournisseurs sur la plateforme Sedex, (ii) de réalisation de son plan d’audit et (iii) de clôture dans les délais impartis par les auditeurs des audits présentant des non-conformités critiques. En 2019, Danone a renforcé le suivi de ses audits fournisseurs en introduisant notamment le troisième indicateur.

Suite au lancement du plan d’audit, 82 % des audits ont été réalisés au cours de 2018 et 2019 et les audits restants ont été planifiés pour le premier trimestre de l’année à venir.

Sur la base des audits menés dans le cadre de ce plan d’audit et de ceux menés sur les fournisseurs de Danone par ses pairs, le pourcentage de clôture dans les délais impartis par les auditeurs des audits présentant des non-conformités critiques s’élève à 64 % sur 2018 et 2019. Les audits non clôturés continuent à faire l’objet d’un suivi. La majorité des non-conformités relevait de questions relatives à la sécurité, au temps de travail et à la rémunération.



5.6 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION ET PÉRIMÈTRES DE COUVERTURE

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales de Danone consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés, soit les filiales dont Danone détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif.

Toutefois, certaines filiales ne reportent pas l'intégralité des indicateurs sociaux, de sécurité, environnementaux et nutrition santé.

Ces entités sont consolidées financièrement au 31 décembre 2019 et des plans d'actions sont planifiés et/ou en cours pour assurer la disponibilité et la fiabilité des données. Enfin, la liste des filiales ne reportant pas certains indicateurs peut différer selon la nature de ces indicateurs. Le périmètre de couverture varie selon les catégories d'indicateurs, comme détaillé dans les paragraphes ci-après :

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE
Sécurité des aliments Sites de Production	En 2019, 195 sites de production ont été inclus dans le périmètre considéré pour la certification FSSC 22000. Ces sites correspondent aux sites de production de l'ensemble des Pôles de Danone et n'incluent pas les sites de production des co-fabricants et des fournisseurs.
Effectif Total Entreprise Indicateurs Sociaux	En 2019, 168 entités représentant 99,9 % des effectifs totaux de Danone, ont reporté des indicateurs sociaux. Ce taux peut varier en fonction de la nature des indicateurs sociaux reportés (voir <i>Précisions Méthodologiques</i>).
Sécurité	En 2019, 210 entités représentant environ 99,8 % des effectifs totaux de Danone, ont reporté des indicateurs relatifs à la sécurité. Par ailleurs, pour les filiales sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2018, leurs données sécurité sont reportées jusqu'à leur date de sortie du périmètre mais ne sont pas prises en compte dans les effectifs au 31 décembre 2019.
Environnement Sites de Production	Danone suit la performance environnementale de ses sites de production selon l'approche du contrôle opérationnel. En 2019, 185 sites de production (sur les 190 que compte Danone) représentant environ 99 % de la production totale des sites industriels, ont reporté des indicateurs environnementaux. L'impact environnemental des bâtiments tertiaires (bureaux, centres de recherche, etc.) n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation (sauf pour certains indicateurs, lorsque ces bâtiments sont attenants aux sites de production). Etant donné que leurs émissions de gaz à effet de serres représentent moins de 5 % des émissions totales scopes 1 et 2 de Danone, l'impact environnemental est considéré non-significatif.
Émissions de Gaz à Effet de Serre	Danone a fait évoluer sa présentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de s'aligner au suivi de l'objectif de réduction pris par Danone en 2015 et validé par l'initiative internationale Science-Based Targets en 2017. Les émissions totales de l'Entreprise sont constituées : <ul style="list-style-type: none"> • des émissions de GES du périmètre de responsabilité scope 1, regroupant les émissions directes liées aux installations de combustion fixes et réfrigérantes des sites industriels et des entrepôts sous le contrôle opérationnel de Danone, ainsi que de la flotte de véhicules des salariés sous contrôle opérationnel de Danone ; • des émissions de GES du périmètre de responsabilité scope 2, incluant les émissions indirectes liées à la génération de l'électricité, la vapeur, la chaleur et le froid achetés et consommés par des sites industriels et des entrepôts sous le contrôle opérationnel de Danone ; • des émissions de GES du périmètre de responsabilité scope 3, regroupant les émissions indirectes qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2 : les émissions liées aux achats de matières premières (y compris amont agricole), emballages, production, transport et distribution, stockage, utilisation et fin de vie des produits. Les émissions des scopes 1 et 2 sont calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol Corporate. Danone a choisi de consolider les émissions des scopes 1 et 2 selon l'approche du contrôle opérationnel et d'inclure toutes les sources d'émissions de ses sites de production (voir Périmètre Environnement Sites de Production), les entrepôts, les centres de distribution et la flotte de véhicules de fonction. Les émissions relatives aux bureaux et aux centres de recherche sont exclues car elles représentent moins de 5 % des émissions totales de Danone. Les émissions du scope 3 sont calculées conformément à la méthodologie Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard du GHG Protocol. Cette approche prend en compte les émissions à chaque étape de la chaîne de valeur de l'Entreprise. Les émissions des achats de produits finis ont été calculées pour l'ensemble des entités Danone présentes dans le périmètre des émissions GES et comprenant les sites de production à l'exclusion des entités Damavand (Eaux, Iran), Danone Iran (EDP, Iran), IBIC (Eaux, Brunei), Danone Proviva AB (EDP, Suède) et Sirma (Eaux, Turquie) pour lesquelles seules les émissions des scopes 1 et 2 sont calculées. Au sein du Pôle Nutrition Spécialisée, les émissions du scope 3 de l'ensemble des sites de production ainsi que de 20 entités de ventes, situées principalement en Océanie, Amérique du Sud, Moyen-Orient et Europe, entrent dans le périmètre de reporting des émissions du scope 3 en 2019. Les émissions scope 3 des entités Milupa Austria Baby et Milupa Switzerland Baby, incluses en 2018 et représentant moins de 1 % des volumes de ventes de Danone, ont été exclues. Les entités FanMilk Ghana et Nigeria rejoignent également le périmètre de reporting des émissions du scope 3 en 2019, ainsi que les émissions des scopes 1 et 2 du site de production FanMilk Nigeria. Concernant le Pôle EDP, les émissions du scope 3 des activités liées à l'entité de ventes en Iran (incluse en 2018), Earthbound Farm (cédée en avril 2019), de la marque Vega et du site de production WhiteWave situé au Mexique, représentant moins de 1 % des volumes de ventes de Danone, sont exclues. Les émissions du scope 3 amont (flux physiques vers les sites de production) couvrent un périmètre représentant environ 96 % des volumes de production de Danone en 2019. Les émissions du scope 3 aval (flux physiques sortant des sites de production) couvrent un périmètre représentant environ 94 % des volumes de vente de Danone en 2019 (contre 93 % en 2018).
Emballages	En 2019, les données sur les emballages ont été collectées sur l'ensemble des entités de production de Danone, représentant 99 % des volumes de production de Danone.

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE
Nutrition santé	Afin de mesurer les avancées accomplies en matière de nutrition santé notamment en ce qui concerne la composition des produits et la communication responsable, Danone a mis en place depuis 2011 une série d'indicateurs de performance (One Health Scorecard). Ces indicateurs sont consolidés sur un périmètre de 21 pays couvrant tous les Pôles et toutes les zones géographiques de Danone. En 2019, 66 entités représentant 74 % du chiffre d'affaires consolidé ont reporté des indicateurs nutrition santé (contre 65,2 % en 2018). Le périmètre des indicateurs nutrition santé exclut les entités du groupe WhiteWave.
Danone Way	En 2019, 155 entités ont réalisé une auto-évaluation Danone Way représentant 99 % du chiffre d'affaires consolidé de Danone (contre 66,7 % en 2018). Ce programme couvre également 98 % de l'effectif total de Danone.

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE À BASE COMPARABLE (PÉRIMÈTRE CONSTANT)

Danone mesure les évolutions des indicateurs environnementaux et des émissions de gaz à effet de serre sur une base comparable soit à périmètre de consolidation constant et méthodologie constante. Les données de l'exercice 2019 sont retraitées en utilisant un périmètre de consolidation identique et à méthodologie constante à celui de l'exercice 2018.

DÉFINITION DES PÔLES

Produits Laitiers et d'Origine Végétale	Production et distribution dans le monde de produits laitiers fermentés frais et autres spécialités laitières, de produits et de boissons d'origine végétale, de crèmes à café.
Nutrition Spécialisée	Production et distribution de produits d'alimentation spécialisée pour les nourrissons et les jeunes enfants en complément de l'allaitement maternel ainsi que pour les personnes souffrant de certaines pathologies ou les personnes fragilisées par l'âge.
Eaux	Production et distribution d'eaux embouteillées, les eaux vendues dans des grands contenants (eaux en bonbonne) et dans des petits contenants.

COLLECTE DES DONNÉES

Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, des référentiels communs de remontée des données sociales, de sécurité, environnementales et de nutrition sont déployés et mis à jour chaque année suite aux travaux de consolidation des données et aux commentaires des contributeurs. Ces référentiels détaillent les méthodologies à utiliser pour la remontée des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, formules de calcul et facteurs standards.

Ces référentiels concernant le *reporting* des données sociales, de sécurité, environnementales, GES, de nutrition et Danone Way sont disponibles sur demande auprès de la Direction Sustainability Integration.

Les indicateurs sociaux, sécurité, environnementaux et nutrition sont transmis par les filiales et/ou les sites de production et sont consolidés au niveau global par les directions concernées. Des contrôles sont effectués sur les données environnementales au niveau des filiales puis au niveau des Pôles lors de la remontée des données. En ce qui concerne les données sociales et sécurité, un contrôle est réalisé sur les données à la fin du second trimestre et lors de la consolidation des données au 31 décembre 2019. Enfin, pour les données nutrition, des contrôles sont effectués au niveau des filiales puis au niveau des Pôles lors de la remontée des données.

Indicateurs sociaux et sécurité

La Direction Générale Ressources Humaines a la responsabilité des indicateurs sociaux et de sécurité. Les données sociales des filiales sont généralement issues des systèmes de paie des entités et sont reportées *via* le progiciel de consolidation de l'information financière de Danone (SAP/Business Objects Financial Consolidation).

Les indicateurs sécurité sont reportés mensuellement par chaque entité dans le système de consolidation des données sécurité de Danone, AIRSWEB.

Indicateurs environnementaux

La Direction Nature & Water Cycle a la responsabilité des indicateurs environnementaux.

Les indicateurs Environnement Sites de Production sont reportés par le responsable Environnement de chaque site de production *via* un nouvel outil PURE Platform mis en place en 2018 avec UL EHS Sustainability.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (scope 3) y compris les données des emballages sont reportées pour la première année *via* ce même outil.

Indicateurs nutrition santé

Le Département Alimentation Science a la responsabilité des indicateurs nutrition santé. Les données nutrition santé sont reportées par les Scorecard Owners de chaque filiale *via* un système de formulaires normalisés, qui sont ensuite consolidés pour calculer des indicateurs globaux. Les données relatives aux produits sont issues de systèmes propres à chaque Pôle (Nutripride pour le Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale et NutreBase pour les activités nutrition infantile du Pôle Nutrition Spécialisée, et Aquamap pour le Pôle Eaux). Les données relatives aux volumes sont issues du progiciel de consolidation de l'information financière de Danone. Enfin, les données sur les formations proviennent des systèmes de *reporting* des Ressources Humaines. Ces informations ainsi que celles sur les programmes consommateurs sont reportées par les coordinateurs Scorecard de chaque filiale *via* l'outil UL PURE.

Indicateurs Danone Way

La Direction Sustainability Integration a la responsabilité des indicateurs Danone Way. Ces indicateurs correspondent au pourcentage d'entités pour lesquelles une ou plusieurs pratiques sont applicables et appliquées. Ils sont reportés par les coordinateurs Danone Way de chaque filiale *via* l'outil de gestion des données UL Pure. Dans le cas de certaines entités (entité de taille importante ou regroupement d'entités), un seuil pour la validation d'une pratique (indicateur) a été fixé à 80 % du chiffre d'affaires ou des effectifs de l'entité.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et de nutrition peuvent présenter des limites en raison notamment :

- de l'absence de définitions communes au niveau national et/ou international ;
- d'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs.

C'est pourquoi les définitions et méthodologies utilisées des indicateurs suivants sont précisées.

Effectifs

Une fraction non significative de l'effectif cadre n'est pas collectée lors de la remontée des données (quelques cas de salariés en mobilité internationale détachés dans d'autres entités de Danone). Par ailleurs, des disparités peuvent exister dans les modalités de comptabilisation des salariés expatriés (cas notamment des salariés expatriés disposant de contrat tripartite signé entre le salarié, la filiale de départ et la filiale recevant le salarié).

Les salariés en absence longue durée (supérieure à 9 mois) ne sont pas comptabilisés dans l'effectif inscrit en fin de période.

En Chine, les salariés payés par Danone mais pour lesquels le contrat lie le salarié à une société tierce (pouvant être assimilée à une agence d'intérimaires) ne sont pas comptabilisés à l'effectif.

Les contrats à durée déterminée et les mouvements internes à Danone ne sont pas pris en compte dans les entrées/sorties.

Nombre d'heures de formation/Nombre de salariés permanents formés/Pourcentage de salariés permanents formés/Nombre d'heures de formation par salarié permanent

Les données de formation des filiales françaises prennent en compte les formations imputables au titre de la formation professionnelle continue, ainsi que les formations non imputables.

Le nombre de salariés permanents formés prend en compte tous les salariés permanents ayant suivi au moins une action de formation durant l'année, dont les salariés qui ne sont plus présents au 31 décembre 2019.

Le nombre d'heures de formation prend en compte toutes les formations durant l'année, dont les heures de formation suivies par les salariés qui ne sont plus présents au 31 décembre 2019.

Les formations pour lesquelles les justificatifs ne sont pas reçus à la date de clôture du *reporting* sont prises en compte sur l'exercice suivant.

Le pourcentage de salariés permanents formés correspond au ratio du nombre de salariés permanents formés sur l'effectif moyen des salariés permanents.

Le nombre d'heures de formation par salarié correspond au ratio du nombre d'heures de formation sur l'effectif moyen des salariés permanents.

En 2019, certaines filiales ne sont pas comptabilisées dans le calcul du nombre d'heures de formation et de salariés permanents formés, les processus locaux de collecte de l'information ne permettant pas de garantir la traçabilité et l'entière fiabilité des données telles que définies dans le référentiel de remontée des données sociales. Il s'agit des activités d'Aqua (Eaux, Indonésie), Nutricia Indonesia Sejahtera Baby, Sari Husada Indonesia Baby, et Sugizindo Indonesia Baby (Nutrition Spécialisée, Indonésie). Le périmètre couvert représente

néanmoins plus de 85 % des effectifs totaux de Danone. Des travaux de renforcement de la collecte de ces informations sur ces entités devraient permettre de rétablir un périmètre de couverture équivalent à celui des autres indicateurs sociaux.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est exprimé, en pourcentage, comme le nombre total d'heures d'absence sur le nombre total d'heures travaillées théoriques. Les motifs d'absences retenus pour cet indicateur sont les absences pour maladie (avec et sans hospitalisation), les absences dues aux arrêts de travail, les absences dues aux grèves et les absences non justifiées. Les heures d'absences dues aux congés maternité/paternité, aux autres congés autorisés ainsi que les absences longues durées (au-delà de 9 mois) ne sont pas prises en compte.

Le choix des hypothèses pour le calcul des heures théoriques est laissé à l'appréciation des filiales compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

Pour certaines filiales, les heures d'absence ne sont suivies que pour les salariés payés à l'heure, les autres salariés suivant un programme mettant à leur disposition une réserve de jours pouvant être utilisée pour différents motifs (vacances, maladie, congés exceptionnels, etc.). C'est le cas notamment des activités de The Dannon Company Inc. (EDP, États-Unis) et Danone Inc. (EDP, Canada), filiales de Danone au Brésil et en Argentine, Salus (Eaux, Uruguay). Ne sont pas comptabilisées dans les filiales Danone Japan (EDP, Japon), Danone Waters of America (Eaux, États-Unis), Happy Family (Nutrition Spécialisée, États-Unis), Sequels Natural ULC (EDP, Canada), Vega US LLC DE (EDP, États-Unis), Advanced Medical Nutrition (Nutrition Spécialisée, Argentine) et Nutricia Bago Argentina Baby (Nutrition Spécialisée, Argentine).

Le périmètre couvert représente néanmoins environ 95 % des effectifs totaux de Danone.

Convention collective générale

Les conventions collectives résultent de la négociation collective entre un employeur, un groupe d'employeurs ou des organisations d'employeurs d'une part, et les syndicats ou les comités d'entreprise d'autre part.

Il s'agit d'un accord écrit concernant les conditions de travail et d'emploi. Elle comprend toutes les mesures formant une base minimale, généralement plus avantageuse que l'exigence légale, et couvrant divers sujets, notamment les salaires, la protection sociale et les conditions de travail.

Les conventions collectives peuvent être négociées au niveau de l'Entreprise (Danone), de la région, du pays (ou d'un groupe de pays) ou de l'entité.

Taux de fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (FR1) représente le nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou égal à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois, rapporté à un million d'heures travaillées.

Le taux de fréquence des accidents du travail sans arrêt (FR2) représente le nombre d'accidents de travail sans arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le taux de gravité (SR) représente le nombre calendaire de jours d'absence liés à des accidents de travail avec arrêt, rapporté à mille heures travaillées. Concernant le nombre de jours d'arrêts contribuant au taux de gravité et compte-tenu de la disponibilité

limitée des informations dans certains pays, Danone a procédé à des estimations sur cet indicateur au 31 décembre 2019.

Les heures travaillées prises en compte sont les heures travaillées réelles ; par défaut, ce sont les heures travaillées théoriques qui sont prises en compte sur la base des pratiques et de la législation locale en matière de temps de travail.

Le choix des hypothèses pour le calcul des heures théoriques est laissé à l'appréciation des filiales compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

Les indicateurs relatifs aux accidents du travail couvrent aussi les accidents touchant le personnel intérimaire, les travailleurs employés *via* des agences ou des prestataires de main d'œuvre intervenant sur les sites ainsi que les stagiaires ayant une convention de stage avec Danone. Par personnel intérimaire et travailleurs employés *via* des agences ou des prestataires de main d'œuvre il est entendu les personnes sans contrat de travail avec Danone mais sous son contrôle managérial, travaillant de façon temporaire ou non, et pour lesquelles Danone est capable de collecter le temps de travail (en nombre d'heures). Il est à préciser que la collecte des heures de travail pour le personnel intérimaire et les travailleurs employés *via* des agences est sous la responsabilité locale des filiales. Le contrôle de ces données par Danone, la forte fluctuation de cette population de travailleurs et la disparité des agences limitent l'exhaustivité des données relatives à cette catégorie.

Des reclassifications d'accidents avec arrêt se sont produites, ce qui a un impact peu significatif sur les valeurs publiées en 2018 dans ce présent document :

- en 2018, 4 accidents avec arrêts ont été enregistrés en plus des valeurs reportées ; cette intégration fait passer le taux de fréquence (FR) de Danone de 1,59 à 1,61. De même, des ajustements sur les jours perdus suivant cette intégration des accidents avec arrêt font passer le taux de gravité (SR) de 0,058 à 0,059.

Dans le périmètre des indicateurs de sécurité, l'intégration des Merchandisers (travailleurs employés *via* des agences) pour la filiale du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale du Mexique (EDP, Mexique) a été effectuée pour l'exercice 2019.

Production

La production des sites industriels de Danone correspond au total de la production de produits finis et semi-finis de chacun des sites. Certains produits semi-finis étant utilisés comme ingrédients dans d'autres sites de production de l'Entreprise, la production totale des sites industriels est supérieure au total de production de Danone.

La production de sous-produits, comme la crème et le lait concentré, ne sont pas inclus dans les volumes de production.

Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2

Les émissions des scopes 1 et 2 sont calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol Corporate (version révisée de janvier 2015). En janvier 2015, le GHG Protocol a publié un guide sur la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du scope 2 qui introduit un double bilan :

- un bilan basé sur la localisation (*location-based*), qui reflète les émissions liées à la consommation d'électricité du réseau conventionnel. Elle utilise donc principalement un facteur d'émission moyen du mix énergétique du pays ;
- un bilan basé sur le marché (*market-based*), qui reflète les émissions liées à la consommation d'électricité en tenant compte des spécificités des contrats d'énergie choisis et qui permet de traduire l'impact de l'utilisation de l'énergie de sources renouvelables.

Danone a fixé ses objectifs de réduction selon la méthode dite *market-based*.

Les émissions (scopes 1 et 2) sont calculées en appliquant aux données d'activité des pouvoirs de réchauffement globaux et des facteurs d'émissions :

- les pouvoirs de réchauffement globaux utilisés pour le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) ainsi que l'impact des émissions fugitives de réfrigérants correspondent aux données du référentiel IPCC Fifth Assessment Report (AR5), Climate Change 2013. L'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) est un groupe d'experts inter-gouvernementaux spécialisés sur l'évolution du climat ;
- les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions liées à la combustion des énergies correspondent aux données du référentiel IPCC 2006 (2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories) ;
- les facteurs d'émissions de l'électricité suivent la hiérarchie définie dans le nouveau guide du scope 2 du GHG Protocol pour le bilan *market-based*. Les facteurs spécifiques des fournisseurs doivent être attestés par des instruments qui prouvent l'origine de l'électricité (certificats de Garantie d'origine). Si une partie de l'électricité utilisée n'est pas d'origine attestée, les facteurs d'émissions utilisés sont les mix résiduels par pays publiés par des organismes officiels tel que "l'Association of issuing bodies" (AIB) en Europe ou "Green-e" en Amérique du Nord. Pour les pays n'ayant pas d'instruments d'attribution de l'électricité verte, les facteurs d'émissions utilisés sont ceux utilisés pour le bilan *location-based* provenant de l'Agence Internationale de l'Énergie (publication 2018 des mix énergétiques de l'année 2016) ;
- les facteurs utilisés pour la chaleur et la vapeur sont ceux de "UK Department for Environment", Food & Rural Affairs (DEFRA) – 2018 version et le froid sont ceux de la base Carbone de l'ADEME (France ; 2017) ;
- les facteurs d'émissions utilisés pour caractériser l'impact des émissions fugitives de réfrigérants proviennent du rapport Climate Change 2013, 5th Assessment Report, The Physical Science Basis, de l'IPCC, publié en 2013.

Émissions de gaz à effet de serre scope 3

En 2019, Danone a opéré un changement de méthode pour la mesure de ses émissions du scope 3, passant d'une approche par produit à une approche organisationnelle par entité. Dans ce cadre, les émissions au titre de l'exercice 2018 ont été recalculées selon cette nouvelle approche afin de distinguer les variations dues au changement méthodologique des variations dues à la performance.

Les émissions du scope 3 sont calculées conformément à la méthodologie Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard du GHG Protocol, en appliquant aux données d'activité de chaque entité de *reporting* des facteurs d'émissions issus de bases de données d'analyse du cycle de vie (Ecoinvent), de fédérations professionnelles (Plastics Europe, FEFCO, FEVE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de fournisseurs pour ceux ayant réalisé une mesure de leurs produits ou de mesures réalisées grâce au déploiement de l'outil Cool Farm.

La méthodologie et les règles de calcul des émissions du scope 3 mises à jour ont été documentées dans un rapport partagé avec l'ensemble des contributeurs au *reporting* des émissions de l'Entreprise. La conformité de ce référentiel de comptabilité carbone avec le GHG Protocol a par ailleurs été confirmée par un tiers externe.

Emballages

Les données relatives aux emballages concernent les emballages primaires, secondaires et tertiaires (hors palettes) achetés pour les opérations de Danone et renseignés en tonnes de matière. Les emballages achetés pour les sous-traitants qui fabriquent des produits finis pour Danone sont exclus.

Les calculs relatifs aux taux de recyclabilité des emballages de Danone s'appuient sur la nouvelle définition de la recyclabilité par type d'emballage préconisée par la fondation Ellen MacArthur (EMF) pour l'économie circulaire. Selon cette méthodologie, un emballage est défini comme recyclable s'il est prouvé que sa collecte, son tri et son recyclage post-consommation fonctionnent dans la pratique et à l'échelle. Selon les préconisations de la fondation EMF, cela signifie qu'il atteint un taux de recyclage post-consommation de 30 % dans plusieurs régions, représentant collectivement au moins 400 millions d'habitants.

Le calcul relatif aux composants recyclés pour les matériaux carton et plastique s'appuie sur les volumes réels utilisés.

Les hypothèses pour le calcul relatif aux composants recyclés pour les matériaux verre et métal s'appuient sur les meilleures données disponibles ainsi que sur les données des fournisseurs :

- Composants recyclés pour le verre : 50 % au niveau mondial ;
- Composants recyclés pour le métal et aluminium : 40 % au niveau mondial.

Déchets

Depuis 2016, suite à l'application d'un nouveau standard, le Food Loss and Waste Protocol (version 1.0 de juin 2016), Danone consolide les quantités de déchets générés selon les catégories suivantes : les boues de station d'épuration, les déchets, le lactosérum, les déchets alimentaires collectés sur site et les déchets alimentaires rejetés avec les eaux usées, les déchets d'emballages, les déchets dangereux et finalement les autres déchets non dangereux. En 2019, Danone s'est concentrée sur les catégories les plus matérielles (déchets alimentaires et déchets d'emballages), et exclut du périmètre de consolidation les déchets dangereux et autres déchets non dangereux, représentant 9 % des quantités totales de déchets en 2018.

Le Food Loss and Waste Protocol est la première norme internationale permettant de mesurer les pertes alimentaires non valorisées pour l'alimentation humaine. Celle-ci a été établie dans le cadre d'un partenariat réunissant le Consumer Goods Forum, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le WBCSD et le World Resources Institute.

Les déchets alimentaires sont consolidés dans l'ensemble des sites de production de Danone à l'exception des sites de production du Pôle Eaux. Il s'agit des pertes de produits finis, de matières premières et de co-produits (lactosérum non valorisé pour l'alimentation humaine). Ces déchets peuvent être collectés, rejetés avec les eaux usées ou faire partie des boues de station d'épuration :

- le lactosérum collecté sur sites et non valorisé pour l'alimentation humaine est reporté en taux de matière sèche ;
- les déchets collectés sur sites sont reportés en poids réel, poids des bords d'enlèvement de déchets sur sites ;
- les déchets rejetés avec les eaux usées et récupérés dans les boues de station d'épuration sont reportés en taux de matière sèche des boues ;
- les déchets rejetés avec les eaux usées et non récupérés dans les boues de station d'épuration sont calculés en tonne de DCO déchargée [Demande Chimique en Oxygène].

Tous les produits et co-produits qui sont valorisés pour l'alimentation humaine (production du lactose ou fromage à partir du lactosérum etc.) ne sont pas inclus. Les données relatives à la valorisation des déchets prennent en compte les valorisations matières (recyclage, compostage, réutilisation, alimentation animale, épandage, etc.) et énergétiques (méthanisation, incinération avec récupération de l'énergie). Les déchets non valorisés sont les déchets qui sont envoyés à l'enfouissement ou à l'égout ou incinérés sans récupération d'énergie.

En 2018, les boues issues des traitements des eaux usées dans les stations d'épuration externes ont commencé à être intégrées à l'indicateur des déchets valorisés, lorsque la traçabilité de cette valorisation est disponible. En 2019, l'exhaustivité sur cette donnée est améliorée.

Consommation d'eau

Les définitions et la méthode de prise en compte des différents usages de l'eau (dont les déverses, eau pompée et rejetée à la rivière, eau utilisée dans la composition des produits finis, eau recyclée/réutilisée, eau donnée à un tiers, etc.) sont précisées dans le guide technique environnemental élaboré par Danone et communiqué à ses filiales. La quantité d'eau prélevée correspond principalement à l'eau utilisée pour les processus industriels et l'eau entrant dans la formulation des produits finis.

Les eaux utilisées dans le système de refroidissement à passage unique (l'eau prélevée est restituée à son milieu originel après un passage unique dans les circuits sans recirculation), ne sont pas prises en compte dans la quantité d'eau totale prélevée.

Les eaux de pluie ne sont pas prises en compte dans la quantité d'eau totale prélevée. Elles sont comptabilisées dans les volumes d'eau recyclée/réutilisée seulement si elles sont utilisées par le site.

Pour les sites du Pôle Eaux, les volumes d'eaux prélevés mais non consommés par le site à cause de pertes ou de débordements en amont du site de production ne sont pas pris en compte (par exemple les pertes ou débordements au niveau du forage ou de la source).

Lors de la présence de bases logistiques attenantes aux sites industriels, leur consommation d'eau est prise en compte, si le site n'est pas en mesure de soustraire cette consommation.

Consommation d'énergie

Cet indicateur couvre essentiellement les consommations des sites de production. Lorsque des centres de Recherche et Développement ou des entrepôts sont attenants aux sites de production, des estimations peuvent être faites par les sites de production pour ne tenir compte que de leurs consommations d'énergie (estimation et déduction des quantités d'énergie consommées par les locaux non industriels attenants aux sites de production).

Dans certains cas, les consommations d'énergie des bâtiments attenants aux sites industriels sont prises en compte, lorsque le site n'est pas en mesure de soustraire leur consommation.

Les règles de conversion entre les différentes unités de suivi des consommations d'énergie (m³ ; Litres ; Btu etc.) et l'unité standard de reporting (MHW) sont précisées dans le guide technique environnemental élaboré par Danone et communiqué à ses filiales. Dans certains cas, les filiales utilisent des facteurs de conversion fournis par leurs fournisseurs.

Rejets dans l'eau

Les données de DCO nette [Demande Chimique en Oxygène] présentées correspondent aux effluents après traitement interne et/ou externe. En cas de traitement extérieur déclaré par le site, un rendement épuratoire de 90 % est considéré.

Nombre de salariés formés au Code OMS et à la Politique BMS de Danone, dans les deux dernières années

Cet indicateur comptabilise le nombre de salariés uniques, travaillant dans les activités nutrition infantile du Pôle Nutrition Spécialisée, ayant suivi une formation sur la politique Danone concernant la commercialisation des substituts du lait maternel sur une période de deux ans.

Pourcentage de volumes de produits vendus appartenant à des catégories saines

Les volumes de produits vendus appartenant à des catégories saines correspondent aux produits laitiers frais destinés à une consommation journalière, aux produits du Pôle Nutrition Spécialisée (à l'exception des produits de nutrition infantile suivants : aliments pour enfants de plus de 3 ans ainsi que les biscuits et boissons pour enfants de moins de 3 ans), y compris les produits de ces Pôles commercialisés par la *business unit* stratégique Afrique, et à l'ensemble des eaux, aux aquadrinks sans sucre. L'indicateur est calculé sur le périmètre de la Scorecard One Health.

Nombre de pays couverts par des études Nutriplanet

Le département Alimentation Science consolide chaque année la liste actualisée des pays couverts par des études Nutriplanet, ce qui recouvre :

- des synthèses sur le contexte local nutrition santé (Nutritional situations) ;
- des enquêtes plus précises sur les consommations d'aliments et/ou de fluides (Food Habits) ;
- des études de type socio-anthropologique (Food Cultures).

Nombre de programmes d'éducation et d'information actifs dans l'année/Nombre de personnes potentiellement touchées

Est considéré comme un programme, toute initiative répondant à une cause de santé publique locale ayant (i) un objectif clair en lien avec cette cause ou ses déterminants, (ii) co-construit avec le monde universitaire et/ou le gouvernement (iii) ayant ciblé un groupe de population et (iv) ayant défini des indicateurs d'impact mesurables (dont l'état initial a été documenté – "baseline" – et l'impact est mesuré). Un programme ne peut être comptabilisé comme tel que si ces critères sont respectés.

Il n'est pas nécessaire de mesurer l'impact chaque année.

Les personnes potentiellement impactées considérées sont les consommateurs pour les Pôles Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Eaux, les parents, les patients et aides-soignants pour le Pôle Nutrition Spécialisée.

Les filiales comptent les personnes touchées par le programme en 2019. Mais si la filiale peut justifier que les personnes ne sont pas comptabilisées deux fois, la filiale peut cumuler le nombre de personnes touchées depuis le début d'un programme.

Les personnes qui sont touchées par plusieurs programmes peuvent être comptabilisées plusieurs fois.

Il est considéré qu'une personne est potentiellement touchée dans la mesure où elle a reçu les messages véhiculés par le programme. Il n'est pas encore obligatoire pour les filiales de prouver que ces personnes ont réellement été touchées, c'est-à-dire qu'elles ont changé leurs habitudes alimentaires et de consommation de boissons.

5.7 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société Danone

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Danone (ci-après "l'entité") désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extrafinanciers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande auprès du siège de Danone.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Alpro Comm VA Belgium (Belgique), Aqua (Indonésie), Bonafont (Mexique), Danone Tikvesli (Turquie), Danone Hayat (Turquie), Danone North America (Etats-Unis), Danone Poland (Pologne), Danone South Africa (Afrique du Sud), Nutricia Bago Argentina Baby (Argentine), Sari Husada Indonesia Baby and Nutricia Indonesia Sejahtera Baby (Indonésie), Fan Milk Ghana (Ghana), SA Des Eaux Minérales d'Evian (France), Salus (Uruguay), Sirma (Turquie), SHS International Great Britain Medical (Royaume-Unis), Volvic (France). L'échantillon ainsi sélectionné couvrent entre 20 % et 38 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 10 personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention de 25 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2020

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

François JAUMAIN
Associé

Sylvain LAMBERT
Associé du Département Développement Durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Sélection d'informations qualitatives et quantitatives, associées aux politiques, actions et résultats relatifs aux 13 risques principaux identifiés pour l'activité de Danone, présentées dans les sections suivantes du Rapport de Gestion :

Principaux risques (enjeux Danone)	Rubriques du Document de Référence traitant des politiques, actions et résultats associés revues dans le cadre de nos travaux
Loyauté des pratiques : éthique et intégrité	<p>Section 5.1 Danone, une vision intégrée de la responsabilité d'entreprise</p> <p>Dont l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Part des salariés de Danone ayant suivi au moins une formation en matière de conformité.
Portefeuille de produits durable	<p>Section 5.2 Proposer des produits sûrs et sains</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> % des volumes vendus correspondant à des catégories saines. % d'entités ayant mis en place un plan de reformulation actif visant à atteindre les cibles nutritionnelles. % d'entités engagées en faveur d'une cause de santé publique. Nombre de programmes d'éducation et d'information actifs. Nombre de personnes potentiellement touchées par les programmes d'éducation et d'information. Taux de certification des sites.
Communication responsable	<p>Section 5.2 Proposer des produits sûrs et sains</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité des publicités télévisées aux critères du <i>pledge</i> européen. Taux de conformité des sites internet des filiales aux critères du <i>pledge</i> européen. Taux de conformité des profils de marque aux critères du <i>pledge</i> européen.
Commercialisation de substituts du lait maternel	<p>Section 5.2 Proposer des produits sûrs et sains</p> <p>Dont l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de salariés formés sur la Politique Relative à la Commercialisation des Substituts du Lait Maternel.
Lutte contre le changement climatique	<p>Section 5.3 Préserver la planète et renouveler ses ressources</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Total Émissions Scope 1 & 2. Pourcentage d'énergie renouvelable.
Transition vers l'agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique	<p>Section 5.3 Préserver la planète et renouveler ses ressources</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> % d'entités ayant développé des projets concrets sur au moins un des trois piliers du cadre de l'agriculture régénératrice et sur les principales matières premières utilisées. % des volumes de lait frais collectés couverts par l'outil dédié à l'évaluation du bien-être animal ou par la certification Validus.

Principaux risques (enjeux Danone)	Rubriques du Document de Référence traitant des politiques, actions et résultats associés revues dans le cadre de nos travaux
Économie circulaire	<p>Section 5.3 Préserver la planète et renouveler ses ressources</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de plastique utilisées. • % des emballages recyclables ou compostables. • % des emballages plastiques recyclables, réutilisables ou compostables. • % d'entités ayant mis en place une évaluation de leur système de recyclage (collecte, tri, recyclage) et ayant identifié les principaux acteurs à mobiliser pour améliorer le recyclage et/ou la réglementation. • % de matériaux recyclés dans les emballages plastiques. • % de PET recyclé utilisé par le Pôle Eaux. • Proportion de déchets industriels valorisés. • Proportion de déchets d'emballages valorisés. • Proportion de déchets alimentaires valorisés. • % des entités ou des points d'approvisionnement ayant mis en œuvre au moins une action concrète pour améliorer le taux de valorisation des déchets alimentaires.
Gestion de l'eau	<p>Section 5.3 Préserver la planète et renouveler ses ressources</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Total d'eau prélevée sur le milieu environnant. • Consommation d'eau liée au processus industriel. • Nombre de tonnes de rejet final de Demande Chimique en Oxygène DCO des eaux usées. • Rejet final de Demande Chimique en Oxygène DCO.
Développement inclusif des talents	<p>Section 5.4 Construire le futur avec les salariés de Danone</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique. • Embauche et licenciements. • Taux d'absentéisme. • % d'employés travaillant à temps partiel. • % d'entités ayant planifié un entretien annuel de développement pour chaque dirigeant, membre du comité de direction de l'entité, directeur ou responsable, permettant notamment d'évaluer leurs compétences fonctionnelles et de définir un plan de développement. • % des entités ayant planifié, au moins une fois tous les deux ans, un entretien de développement pour chaque membre du personnel, permettant notamment d'obtenir des retours sur leur travail, de définir un plan individuel de développement ou encore d'avoir de la visibilité sur les futures évolutions potentielles. • % des entités ayant anticipé le besoin de transmission des compétences rares et spécifiques à leurs activités. Cela se traduit par la formalisation d'un plan de succession pour les fonctions clés. • Nombre total d'heures de formation dispensées.
Dialogue social	<p>Section 5.4 Construire le futur avec les salariés de Danone</p> <p>Dont l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de salariés couverts par des conventions collectives.

Principaux risques (enjeux Danone)	Rubriques du Document de Référence traitant des politiques, actions et résultats associés revues dans le cadre de nos travaux
Sûreté des salariés	<p>Section 5.4 Construire le futur avec les salariés de Danone</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements qualifiés par le SOC (Security Operational Center) comme importants ou urgents. • Nombre d'événements importants ou urgents ayant fait l'objet d'une remontée vers l'équipe sûreté de l'entreprise car des salariés étaient signalés dans la zone de l'évènement. • Nombre de fois où l'équipe sûreté a pris la décision de contacter l'ensemble des salariés potentiellement affectés par l'évènement. • Taux de fréquence et de gravité des accidents.
Pratiques commerciales et fixation des prix	<p>Section 5.5 Promouvoir une croissance durable et inclusive avec les fournisseurs</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % du lait collecté par Danone couvert par des contrats CPM.
Approvisionnement responsable et droits humains	<p>Section 5.5 Construire le futur avec les salariés de Danone</p> <p>Dont les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de traçabilité jusqu'au pays d'origine du sourcing en cacao. • % de l'huile de palme achetée certifiée RSPO segregated. • % de l'huile de palme achetée certifiée RSPO Mass Balance. • Nombre de sites de fournisseurs enregistrés sur la plateforme Sedex. • Nombre total de non-conformités critiques identifiées lors d'audits SMETA. • Répartition des non-conformités critiques identifiées par type.
Autre indicateur ^(a)	<p>Section 5.3 Préserver la planète et renouveler ses ressources</p> <p>Dont l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des sites certifiés ISO 14001.

(a) Indicateur revu et associé à des politiques, actions et résultats non relatifs aux 13 risques principaux identifiés

Informations qualitatives (actions et résultats)

- Conformité : Loyauté des pratiques : éthique et intégrité
- Santé et Nutrition
 - Portefeuille de produits durable
 - Communication responsable
 - Commercialisation de substituts du lait maternel
- Environnement
 - Lutte contre le changement climatique
 - Transition vers l'agriculture régénératrice intégrant l'agriculture biologique
 - Économie circulaire
 - Gestion de l'eau
- Social
 - Développement inclusif des talents
 - Relations sociales
 - Sûreté des salariés
- Achats responsables et droits de l'homme
 - Pratiques commerciales et fixation des prix Approvisionnement responsable
 - Droits humains